



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique

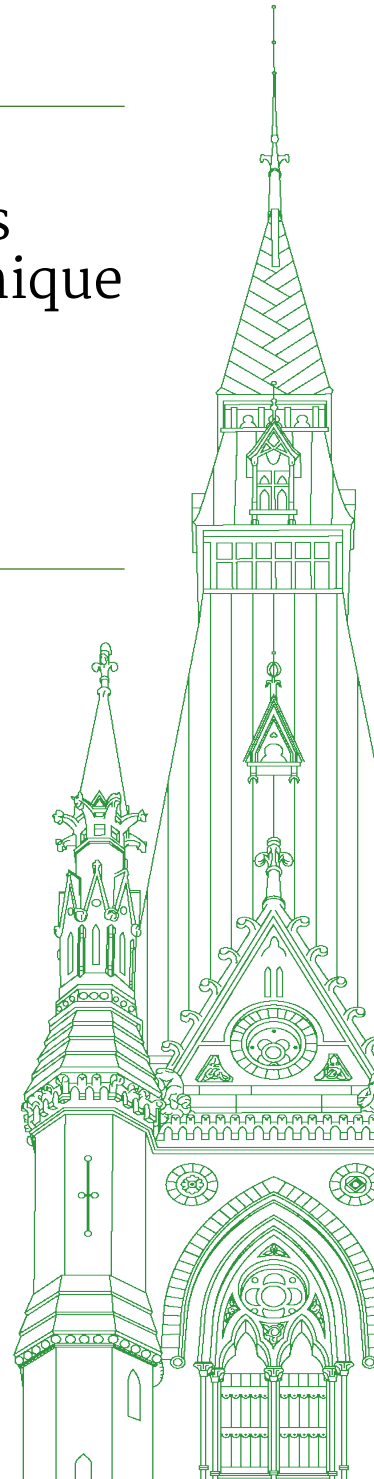
TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 035

PARTIE PUBLIQUE SEULEMENT - PUBLIC PART ONLY

Le lundi 13 avril 2026

Président : John Brassard



Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique

Le lundi 13 avril 2026

• (1535)

[Traduction]

Le président (John Brassard (Barrie-Sud—Innisfil, PCC)):
Bienvenue à tous.

Je déclare la séance ouverte.

Bienvenue à la 35^e réunion du Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique.

La réunion d'aujourd'hui se déroule sous forme hybride, conformément au Règlement. Des députés sont présents dans la salle, et d'autres participent à la réunion à distance au moyen de l'application Zoom.

On m'a demandé de lire le texte qui suit, alors je tiens à ce que les consignes soient bien claires.

Avant de poursuivre, je demanderais à tous les participants dans la salle de consulter les lignes directrices inscrites sur les cartes qui se trouvent sur les tables. Ces mesures sont en place pour aider à prévenir les incidents audio et les retours de son, et pour protéger la santé et la sécurité de tous les participants, y compris celles des interprètes. Vous remarquerez également un code QR sur la carte, qui renvoie à une courte vidéo de sensibilisation.

Chers membres du Comité, veuillez attendre que je vous nomme avant de prendre la parole. Ceux qui participent à la réunion par vidéoconférence doivent cliquer sur l'icône du microphone pour activer leurs micros et se mettre en sourdine lorsqu'ils ne parlent pas.

Si vous êtes sur Zoom, vous pouvez sélectionner, au bas de votre écran, le canal approprié pour l'interprétation: le parquet, l'anglais ou le français. Si vous vous trouvez dans la salle, veuillez utiliser l'oreillette et sélectionner le canal désiré.

Je vous rappelle que tous les commentaires doivent être adressés à la présidence.

Les membres présents dans la salle doivent lever la main s'ils souhaitent prendre la parole.

J'ai vu que vous avez levé la main, monsieur Barrett.

Les membres du Comité sur Zoom sont invités à utiliser la fonction « Lever la main. » La greffière et moi ferons de notre mieux pour gérer l'ordre des interventions. Nous vous remercions de votre patience et de votre compréhension à cet égard.

D'emblée, je dirai que j'ai décidé que nous nous occuperions des travaux du Comité. Deux avis de motions ont été donnés: l'un avant la pause, et l'autre la semaine dernière. Nous étions censés commencer l'étude de la Loi sur le lobbying avec des témoins, et je ne voulais pas que nos échanges soient interrompus.

Donnez-vous-en à cœur joie: si vous voulez proposer les motions, faites-le maintenant. Nous passerons ensuite aux travaux du Comité à huis clos pour discuter de la Loi sur les conflits d'intérêts.

Allez-y, monsieur Barrett.

Michael Barrett (Leeds—Grenville—Thousand Islands—Rideau Lakes, PCC): Je vais présenter une motion, monsieur le président, et j'en parlerai une fois que vous l'aurez reçue.

Je propose:

Que le Comité entreprenne une étude sur les liens entre le ministre des Finances et du Revenu national et la société Alto, ainsi que sur les affirmations du ministre selon lesquelles il s'est récusé des décisions prises par son gouvernement concernant Alto; que, aux fins de cette étude, le Comité invite les témoins suivants à comparaître avant le 8 mai 2026:

1. Konrad von Finckenstein, commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique, pour une durée de deux heures;
2. des dirigeants d'Alto, dont le PDG Martin Imbleau, pour une durée de deux heures;
3. le ministre des Finances et du Revenu national, pour une durée de deux heures;

Et que le Comité rapporte à la Chambre qu'il entreprend cette étude.

Monsieur le président, la motion a été envoyée à la greffière et distribuée à tous les membres dans les deux langues officielles.

Le président: Merci, monsieur Barrett.

La motion est recevable. L'avis avait été donné.

Vous voulez faire des commentaires à ce sujet. Je céderai ensuite la parole aux autres collègues.

Michael Barrett: Le projet de train à grande vitesse Alto est le plus grand projet d'infrastructure de l'histoire de notre pays. L'estimation actuelle de ses coûts atteint jusqu'à 90 milliards de dollars, mais l'expérience d'autres administrations qui ont réalisé des projets de ce genre nous montre que les coûts ont augmenté de façon exponentielle. Le projet suscite beaucoup d'inquiétudes.

Une série de préoccupations émanent de ma région sur ce projet et sur les répercussions qu'il aura sur les membres de ma communauté — les effets néfastes sur l'environnement, la destruction de sites patrimoniaux — ainsi que sur le processus de consultation. Or, ce n'est pas l'objet de cette motion. Elle porte plutôt sur une révélation faite il y a environ une semaine selon laquelle la conjointe — l'épouse — du ministre des Finances est cadre chez Alto.

Le ministre a révélé la semaine dernière, une fois que cette information a été rendue publique, qu'il avait informé le premier ministre à l'automne qu'il s'était imposé un filtre anti-conflits d'intérêts, qu'il avait cerné le potentiel d'un conflit d'intérêts en raison de sa relation avec cette vice-présidente d'Alto et qu'il s'était récusé.

Aucune récusation officielle n'a été publiée sur le site Web du commissaire à l'éthique et le bureau du commissaire à l'éthique n'a établi aucun filtre anti-conflits d'intérêts.

Le ministre a cerné ce risque de conflit d'intérêts. Dans un scénario comme celui-ci, qui est régi par la Loi sur les conflits d'intérêts, la loi nous dit que le ministre ne peut pas participer aux décisions, aux discussions, aux débats ou aux votes sur la question. Le problème est toutefois que le ministre a pris part à toutes ces activités. On peut déduire de l'absence de récusations publiées en ligne que le ministre a également participé aux décisions du Cabinet concernant Alto.

Des votes ont eu lieu à la Chambre pour déterminer s'il fallait inclure ce projet dans la loi d'exécution du budget. Le ministre n'est pas le ministre des Transports, mais, dans son projet de loi, il a inclus une mesure qui était très précisément axée sur les transports. De plus, nous avons eu un vote par appel nominal à la Chambre sur le retrait de la création de la Loi sur le réseau ferroviaire à grande vitesse de la loi d'exécution du budget. Le ministre a voté contre son retrait; il a voté en faveur de son maintien.

Cette motion vise à faire témoigner trois personnes devant le Comité, y compris le commissaire à l'éthique, qui peut parler officiellement et directement de cette question. Je pense qu'il est important que les Canadiens comprennent les règles et en quoi les propos du commissaire contredisent ceux du ministre.

C'est le ministre même qui a soulevé la possibilité qu'il y ait un risque de conflit d'intérêts. La motion vise à faire comparaître le ministre pour qu'il aborde cette question avec le Comité et, surtout, à faire comparaître le PDG d'Alto.

Le mot « dirigeants » est au pluriel dans la motion, et j'ai déjà souligné qu'il y a un conflit, comme le ministre l'a dit, parce que sa conjointe est cadre chez Alto. Elle est vice-présidente. À moins qu'un autre membre ou que d'autres membres trouvent une raison convaincante pour justifier sa comparaison, je ne vois pas pourquoi cette vice-présidente devrait se présenter devant le Comité.

• (1540)

Cependant, la motion donne au Comité la marge de manœuvre nécessaire pour inviter le PDG. Si le PDG voulait être accompagné d'un autre membre de son équipe de direction, ce serait alors logique qu'il ne compare pas seul, mais c'est le PDG qui devrait venir s'entretenir avec le Comité.

Pourquoi devons-nous recevoir quelqu'un d'Alto? Tout d'abord, le projet est propre à Alto. Il est question de ce projet de 90 milliards de dollars, mais aussi de l'effet domino, de l'intégration de la Loi sur le réseau ferroviaire à grande vitesse dans le projet de loi C-15, que le ministre avait présenté et contre lequel les conservateurs et les bloquistes ont voté. Quelles auraient été les conséquences pour Alto s'il n'avait pas été adopté? Le ministre a pris la décision, en toute conscience, d'intervenir dans ce dossier.

C'est l'occasion pour le Comité d'examiner plus en profondeur les répercussions de la loi et son efficacité à réaliser les objectifs visés. Nous devons maintenir la confiance des Canadiens à l'égard de tous les niveaux et de tous les pans de notre système — y compris les pouvoirs exécutifs et le Parlement —, et la motion permet de le faire.

La motion est plutôt ciblée en ce sens qu'elle ne vise pas à créer de comité spécial chargé d'examiner les conflits d'intérêts potentiels

par rapport au projet Alto de 90 milliards de dollars. La motion est très ciblée, et c'est pourquoi j'ai cherché à établir le raisonnement justifiant pourquoi nous cherchons à faire comparaître ces témoins devant le Comité. J'ai observé l'intérêt de la population dans cette affaire jusqu'à présent, et ce qui a précipité la réponse du ministre n'était ni le Parlement ni un comité. C'est plutôt le travail de détective en ligne qui a permis de découvrir ce lien qui a forcé le ministre à réagir.

Essayons simplement de rétablir la transparence; de comprendre pourquoi le ministre a pris les décisions qu'il a prises; de déterminer comment la loi devrait être appliquée et de comprendre l'interprétation passée, actuelle et future du commissaire. Essayons aussi de comprendre quelles sont les répercussions, en fonction des décisions qui ont été prises à ce jour, et en quoi elles ont une incidence sur cette société d'État. C'est ce que nous cherchons à faire.

Je pense que, par souci de transparence, monsieur le président, nous pourrions traiter de cette motion rapidement aujourd'hui, et au cours des deux prochaines semaines dans...

Pardon?

Ryan Turnbull (Whitby, Lib.): C'est un vœu pieux.

Michael Barrett: Il semble que les libéraux s'apprentent à faire de l'obstruction. M. Turnbull dit qu'il est illusoire de penser que nous pouvons régler le sort de cette motion aujourd'hui, mais nous pensons que c'est une occasion de mettre la transparence à l'honneur. Malheureusement, le fait que le Comité ne pourra pas poursuivre ses autres travaux — y compris sur le rapport sur la Loi sur les conflits d'intérêts, dont nous étions censés parler au cours de la deuxième heure — en dit long sur les libéraux. Quoi qu'il en soit, je suppose que nous pouvons lancer la minuterie de l'obstruction.

Le président: Merci, monsieur Barrett.

Monsieur Turnbull, je sais que vous êtes déjà venu à ce comité. Si vous avez des commentaires, ne les adressez pas à l'autre côté de la table; adressez-les à la présidence. Vous n'aviez pas la parole lorsque vous avez parlé, alors je vous demande de faire preuve de respect envers le Comité, s'il vous plaît.

Nous vous écoutons, madame Lapointe.

[Français]

Linda Lapointe (Rivière-des-Mille-Îles, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Le projet de train à grande vitesse d'Alto est très intéressant. Ce train va passer dans ma circonscription, à Saint-Eustache. À partir de Mirabel, il va passer dans ma circonscription. Ce projet de train à grande vitesse va permettre de relier Québec à Toronto. Il s'agit d'investissements structurants, et ce sont les plus importants de l'histoire du Canada. Ça va donner des emplois. Ça va apporter près de 35 milliards de dollars à l'économie, créer près de 51 000 emplois et améliorer la productivité pour les générations futures. Pouvez-vous imaginer l'économie que ça va engendrer sur le plan des gaz à effet de serre, si on considère le nombre de gens qui se promènent entre Québec, Montréal, Ottawa et Toronto? Pensons aussi à la vitesse à laquelle on sera capable de voyager.

Personnellement, je ne sais pas si nous allons encore siéger ici quand on aura la chance d'avoir le train à grande vitesse. Cependant, c'est un projet structurant qui va permettre aux gens de continuer à travailler tout en étant dans le train et d'aller rapidement d'une ville à l'autre.

Il est sûr et certain que, dans ma circonscription, Rivière-des-Mille-Îles, qui comprend Deux-Montagnes, Saint-Eustache, Boisbriand et Rosemère, le tracé n'est pas encore définitif. On est présentement à l'étape des consultations. Alto se promène de place en place, rencontre les gens et répond à leurs inquiétudes. C'est loin d'être terminé. Il faut continuer à tenir des consultations. Les gens peuvent déposer des mémoires. Il y a des villes qui déposent des mémoires. Les gens s'inquiètent. Présentement, Alto vérifie les sols.

Personnellement, je vais vous parler de la section entre Montréal et Ottawa, parce que, présentement, on travaille plus sur celle-là. On n'est pas encore rendu à la section entre Montréal et Québec, qui va passer par Trois-Rivières. Présentement, la première section qu'on analyse, c'est celle entre Montréal et Ottawa. Ce qui est bien, c'est que, présentement, on mène des consultations dans les deux provinces. On fait des consultations au Québec et en Ontario. Après ça, on va pouvoir continuer les consultations pour les régions qui sont plus loin. La section entre Montréal et Ottawa va être la première à être faite. Il y a des choses à apprendre chaque fois qu'on construit une structure comme celle-là. On va s'en servir pour continuer vers Québec. On va faire la même chose pour continuer vers Toronto à partir d'Ottawa. On sait que, quand on fait un grand projet comme celui-là, il faut s'assurer de consulter les gens comme il faut.

Présentement, il y a un tracé assez large, soit environ 10 kilomètres. À la fin, le train n'aura pas une largeur de 10 kilomètres. Il aura une emprise de 60 mètres de largeur. Cependant, c'est certain que, peu importe où, ça apporte une certaine inquiétude. Il ne faut pas oublier que ma circonscription est au sud de Mirabel. Ceux qui s'en souviennent savent que, dans les années 1970, des expropriations ont été faites à Mirabel. Ces expropriations ont été faites en vertu de lois qui n'existent plus. Selon les nouvelles lois, il doit y avoir des ententes avant de faire les expropriations.

Je peux vous dire que, quand les gens de Mirabel ont entendu parler du train à grande vitesse, qui passera possiblement à Mirabel, ils ont été très nerveux. Ils se souviennent, de génération en génération, des expropriations pour l'aéroport. Les gens de Mirabel qui ont été expropriés dans les années 70, où est-ce qu'ils sont allés? Ils sont majoritairement allés dans ma circonscription, à Saint-Eustache. Les gens m'ont parlé de leurs craintes; nous sommes là pour les écouter.

Alto fait des consultations, présentement. Il faut commencer par faire cette première étape. À la suite de l'évaluation du sol — on est en train de faire des évaluations environnementales —, tranquillement, on va être capable de dire quel sera le tracé, exactement, entre Montréal et Ottawa. C'est la première section, comme je vous l'ai dit tantôt. Plus tard, on pourra avoir la section qui va aller jusqu'à Québec et celle qui va aller jusqu'à Toronto.

Pour ma part, je suis très contente de ce projet. J'en suis heureuse et je l'appuie. Cela dit, j'écoute aussi les gens qui ont des craintes. Il faut les écouter. Quand on est députée, on est là pour les écouter, justement.

• (1545)

Comme je le disais précédemment, c'est quand même un projet qui va apporter 35 milliards de dollars à l'économie, qui va créer 51 000 emplois et améliorer la productivité pour plusieurs générations. Comme je le disais tantôt, je ne sais pas si nous allons pouvoir prendre le train entre Montréal et Ottawa pour venir siéger à

Ottawa, mais on va voir. Imaginez ceci: le trajet entre Québec et Montréal prendrait 90 minutes en train. Ça fait rêver. De plus, quand on prend le train, on voit le paysage, c'est rapide, on peut continuer à travailler et on peut faire ses choses.

En passant, 76 % des Québécois appuient le train à grande vitesse. La majorité des gens appuient le projet. La Loi sur le réseau ferroviaire à grande vitesse proposée réduirait de moitié le délai avant le début des travaux, avec un lancement prévu en 2029, plutôt qu'en 2032, selon le premier ministre. On est en 2026. Ça s'en vient vite. Le Canada investit 3,9 milliards de dollars dans la conception du projet, la planification du tracé, le choix de l'emplacement des stations, les évaluations environnementales ainsi que les consultations. Il y aurait jusqu'à 25 trains par jour. Ce serait fantastique.

Rien que pour le premier segment, des milliers de tonnes d'acier et de béton, ainsi que des quantités importantes de cuivre et d'aluminium seront nécessaires. Je présume que mes collègues ont entendu parler de notre politique d'achat canadien, qui vise à favoriser l'acier, le béton et tous les métaux précieux venant du Canada, surtout l'aluminium, qui est fait au Québec. On l'utiliserait. C'est sûr et certain qu'avec tout ce qui se passe au sud de la frontière, il est important de réinvestir dans notre économie, et tout le monde va en bénéficier.

Alto applique les principes de la politique « Achetez canadien » et collabore avec l'industrie canadienne pour les matériaux requis. Ça compte pour beaucoup, mais ça va aussi donner de bons emplois à des Canadiens et à des Québécois.

J'ai rencontré des gens, dans ma circonscription, qui m'ont posé des questions. En Espagne, 30 % des usagers du train à grande vitesse sont des personnes...

• (1550)

Gabriel Hardy (Montmorency—Charlevoix, PCC): J'invoque le Règlement, monsieur le président.

Je suis nouveau ici, mais je veux juste comprendre pourquoi on est en train de parler du projet en général alors qu'on a proposé une motion sur un sujet très précis. Nous avons une heure. Nous sommes ici pour parler d'un ministre qui a dit s'être récusé, mais qui ne l'a pas fait. Nous ne voulons pas entendre parler du projet; nous avons déjà voté là-dessus à la Chambre. Nous voulons savoir si, oui ou non, le ministre s'est récusé et si nous pouvons faire notre étude. On pourrait parler pendant 10 ans des avantages et des inconvénients du projet.

Peut-on s'en tenir à ce que nous sommes censés faire aujourd'hui?

Le président: Vous avez raison, monsieur Hardy, de dire que nous sommes saisis de la motion.

[Traduction]

J'accorde un peu plus de latitude pour les débats. Je l'ai toujours fait pour tous les partis, mais je vais demander que nous revenions à la motion, madame Lapointe.

[Français]

Linda Lapointe: Je le ferai avec plaisir, monsieur le président. Cela dit, je parlais de la motion, qui commence ainsi:

Que le Comité entreprenne une étude sur les liens entre le ministre des Finances et du Revenu national et la société Alto [...].

J'étais en train de vous décrire la société Alto. J'étais en train de parler du train à grande vitesse et d'expliquer ce qu'est un train à grande vitesse. Il y a beaucoup de mauvaises informations; qui circulent. Il y a de la désinformation partout. Mes collègues de l'opposition devraient savoir que certaines informations ne sont pas toujours bonnes. Je suis en train de parler du train. J'essaie seulement de mettre à jour les informations concernant le train.

La motion continue ainsi: « ainsi que sur les affirmations du ministre selon lesquelles [...] ». On a lu la motion tantôt.

La motion proposée par notre collègue Michael Barrett parle du train. Ce que je dis, c'est qu'il va passer sur mon territoire. La ligne va partir d'Ottawa, traverser la rivière des Outaouais et revenir dans Mirabel. Elle va passer dans ma circonscription et dans Laval, et elle va se rendre à Montréal. Je me sens très bien placée pour vous en parler et vous expliquer ce que ça va faire chez nous, puisque les gens m'en parlent. Le train à grande vitesse, c'est positif, les gens le veulent, mais il y a tout de même de l'inquiétude. Nous et la société Alto sommes là pour écouter et comprendre ce que les gens pensent de tout ce projet. Les gens vont vouloir prendre le train à grande vitesse, mais il faudrait nous assurer d'avoir consulté les gens comme il faut, de donner les bonnes réponses, d'écouter et de tenir compte de ce que les gens du secteur nous disent. Ça, nous le faisons.

Tantôt, nous parlions du tracé et des 10 kilomètres étudiés, mais, à la fin, la ligne va être de 60 mètres. Beaucoup de mauvaises informations circulent un peu partout. Vous avez sûrement de bien bonnes idées, mais, parfois, ce qui circule dans les médias sociaux n'est pas tout à fait juste. Il est donc important de savoir que la ligne va être large de 60 mètres, et que le but est de causer le moins de problèmes pour les personnes qui ont les terrains. Il y aura des façons de le faire, et ça va être réglé. Nous avons rencontré les gens de l'Union des producteurs agricoles pour être sûrs que nous écoutions bien leurs préoccupations et ce qu'ils voulaient. Comme je l'ai dit, je suis là pour écouter les gens.

Je continue de parler du train. Je n'ai pas encore donné d'exemples. En Espagne, 30 % des usagers du train à grande vitesse sont des personnes qui ne voyageaient pas auparavant. Ça veut dire que des personnes qui n'ont jamais pris le train sont de possibles usagers du TGV.

Il faut dire qu'ici, lorsque nous voulons prendre le train, nous n'avons pas une offre rapide et toujours fiable. Je crois que les voitures sont plus fiables. Quand on prend sa voiture pour aller quelque part, on sait combien de temps ça va prendre. Ça prend six heures entre Montréal et Toronto. Or, prendre le train induit moins d'émissions de gaz à effet de serre. De plus, c'est sécuritaire, et on a le temps de faire autre chose dans le train. On peut donc utiliser son temps à meilleur escient.

En passant, il y a des appuis communautaires. Les discussions avec les gouvernements provinciaux ont contribué à l'élaboration de cette initiative. L'Ontario et le Québec appuient ce projet. Le conseil municipal d'Ottawa a adopté une motion appuyant fortement ce projet. Il a adopté à l'unanimité une motion demandant la mise en place de ce système de train à grande vitesse. Imaginez-vous que Montréal appuie le projet. C'est sûr et certain que ça va aider, car les gens peuvent habiter à Trois-Rivières et travailler à Montréal. Selon les estimations, ce serait un trajet de 30 ou 40 minutes. Les personnes pourraient rester à Trois-Rivières et aller voir leur famille à Montréal facilement et rapidement. C'est la même chose pour Toronto. La mairesse aussi appuie cette initiative. Le

train à grande vitesse va faciliter les déplacements entre Toronto et les autres villes.

Je ne vous apprend rien en vous disant que la majorité des citoyens canadiens vivent dans un rayon de 100 kilomètres de la frontière du sud, précisément entre Québec et Toronto. Ce sont ces gens qu'on veut desservir. Évidemment, on veut aussi desservir les autres personnes autour. Les gens vont être invités à le prendre.

En ce qui concerne le milieu des affaires, le train à grande vitesse permettra des déplacements plus rapides, plus d'emplois et une économie plus forte. Comme l'a dit la Chambre de Commerce du Canada, c'est exactement le type d'investissements ambitieux dont le Canada a besoin.

Nous sommes encouragés par le plan du gouvernement visant à présenter une loi qui accélérerait le développement du projet de train à grande vitesse d'Alto, lequel offrira un lien essentiel entre Québec, Toronto et les villes situées entre les deux.

• (1555)

Pouvez-vous imaginer qu'aller à Québec va être vraiment facile, peu importe le temps qu'il fait? Vous pouvez aller à Québec en fin de semaine, et ça vous prendra 90 minutes. L'aller-retour sera sécuritaire et agréable.

Je pense que je suis la seule qui a eu la chance de siéger à Québec. En fait, M. Thériault, qui est en ligne, a aussi siégé à Québec. Au lieu de prendre l'autoroute 40 sous la neige et de passer 3 heures sur une route dangereuse, ça prendrait 90 minutes en train. J'aurais pu étudier mes documents et me préparer.

C'est sûr que, maintenant, je suis à Boisbriand, dans la circonscription de Rivière-des-Mille-Îles. Pour me rendre ici, je dois faire 2 heures de route sur l'autoroute 50. Est-ce qu'il y a des gens, ici, qui ont déjà pris l'autoroute 50? Personnellement, je trouve cette autoroute très dangereuse, surtout en hiver. Le gouvernement provincial appuie le projet d'Alto. Il doit savoir que l'autoroute 50 est une route dangereuse. Ce train aiderait tout le monde, et tous ceux qui veulent venir travailler ici. Au-delà du travail, ça aiderait aussi les gens à visiter les villes.

La présidente-directrice générale de la Chambre de commerce d'Ottawa appuie aussi le projet. Comme je vous le disais tantôt, c'est un projet de train à grande vitesse qui va toucher le corridor où il y a le plus de monde, entre Toronto et Québec. C'est comme un carrefour mondial des affaires attirant de nouveaux investissements.

Il y en a sûrement parmi nous qui ont eu la chance d'essayer les trains à grande vitesse en Europe. Nous allons en Europe, nous en revenons, et nous nous demandons pourquoi nous n'avons pas ça ici, au Canada. Ça fait longtemps que nous en parlons dans les différents caucus. Ça fait longtemps que nous voulons une belle infrastructure de la sorte, justement pour mobiliser les gens et attirer les investissements. Nous voulons quelque chose dont nous allons être fiers.

Vous savez que le Canada est une belle destination touristique. Le train à grande vitesse va permettre aux gens de se promener entre les grandes villes canadiennes et d'aller voir tous les attraits touristiques qui s'y trouvent. Je suis de cet avis. La Chambre de commerce d'Ottawa, qui représente le tourisme à Ottawa, considère que le projet d'Alto représente une occasion unique. Depuis combien de temps n'a-t-on pas réalisé un projet aussi grand? Oui, on a le train, la route Transcanadienne et le Sentier Transcanadien, qui est praticable à vélo partout au Canada. On a ces choses, mais l'investissement dans le train à grande vitesse est un investissement qui va profiter au secteur de la construction. Des Canadiens et des Québécois vont travailler sur le projet. De plus, on a l'acier, l'aluminium et tous les minéraux. On a tout ce qu'il faut ici. On va avoir un train moderne.

C'est un projet qui va permettre d'accroître la mobilité de la main-d'œuvre. Pour ma part, je suis chanceuse que ça soit ici. Comme je vous l'ai dit, la ligne va passer dans ma circonscription. Pour se rendre de l'Outaouais à Québec, il faut passer par le nord de la rivière des Outaouais et par ma circonscription.

Il est important d'écouter les gens et leurs préoccupations. Les gens appuient le projet. En fait, 76 % des Québécois l'appuient.

En résumé, ce projet va permettre d'accroître la mobilité de la main-d'œuvre, tout en éliminant les obstacles au commerce intérieur, en diversifiant les marchés, en augmentant la productivité et en soutenant nos objectifs climatiques. Ça, c'est très important.

En effet, chaque fois qu'on prend l'avion, ça demande énormément d'énergie pour envoyer l'avion dans les airs et pour le redescendre. Or, en prenant le train, le trajet dure presque le même temps. Quand on prend un avion, on doit s'y rendre avant et passer la sécurité, donc ça va prendre environ la même durée si on considère tout ça. En plus, on émet moins de gaz à effet de serre. C'est ce que nous voulons pour les générations futures. Il faut justement stopper les changements climatiques. Le train à grande vitesse est une manière de le faire. En investissant dans le train à vitesse, nous allons aider à atténuer les changements climatiques.

Faire en sorte que Peterborough soit un arrêt sur la ligne du TGV a été une priorité pour la chambre de commerce de cet endroit. Le train à grande vitesse est un moyen essentiel de relier les communautés au reste de la province.

Présentement, des Villes soumettent des informations et des mémoires. Elles aussi souhaiteraient avoir des gares.

• (1600)

Cela dit, lors de la réalisation d'un projet comme celui-ci, il faut quand même penser que s'il y a trop d'arrêts, la vitesse entre les différentes grandes villes sera réduite. Il faut penser à ça. Il s'agit d'une occasion importante, qui profitera aux travailleurs et aux industries canadiennes.

Je sais que mon collègue M. Thériault nous écoute, et je sais aussi qu'un de ses collègues, soit M. Alexis Deschênes, député de Gaspésie—Les Îles-de-la-Madeleine—Listuguj, dit qu'il était en faveur de ce projet. J'étais contente d'entendre ça, parce que j'ai entendu des choses différentes. Nous sommes en élection partielle aujourd'hui, dans la circonscription de Terrebonne, et des gens ont dit que ce qui se passait est épouvantable et qu'on avait fait peur aux gens de Terrebonne en parlant du train à grande vitesse. C'est honteux, et c'est de la mésinformation. Ils ont agité l'épouvantail quant à l'information, et les gens se posent des questions. Je reviens à ce que je

disais au début: il va y avoir des consultations sur le tracé, entre autres. Il ne faut pas faire peur aux gens. M. Deschênes a dit qu'il était en faveur du projet.

Voici une citation de l'ancien député de Trois-Rivières, M. René Villemure, qui était un député du Bloc québécois:

L'annonce faite aujourd'hui est en soi une excellente nouvelle qui répond à une vision plus verte et plus moderne des transports.

Il a ajouté:

[...] c'est non seulement une formidable économie de temps pour les usagers, mais aussi une précieuse infrastructure pour Laval et Trois-Rivières [...]

Le train s'arrêterait à Trois-Rivières, et les gens seraient connectés.

Personnellement, j'ai de la famille à Trois-Rivières. Pouvoir aller les voir rapidement, sans prendre ma voiture, je trouve ça intéressant. De plus, c'est sécuritaire.

M. Xavier Barsalou-Duval, un député, a dit:

[...] nous demeurerons vigilants face aux dépassements parfois faramineux pour des projets de cette ampleur.

Il n'a pas dit qu'il était contre le projet; il a dit qu'on allait demeurer vigilant.

Cette mesure législative réduit le risque de dépassement de coûts en diminuant la paperasse administrative. C'est bien dit.

Je reviens encore à M. Villemure. Il a dit:

Quand on tient à un projet, on y met l'énergie nécessaire pour qu'il se concrétise et pour l'instant, ce n'est pas ce que je vois. Les Québécois et les Mauriciens doivent faire leur deuil d'un train dans un avenir prévisible.

C'est quand même long à faire, un train à grande vitesse. Comme je l'ai dit, on est encore à l'étape de la consultation. On n'a pas besoin d'obstruction.

Cette mesure législative provient du député M. Barsalou-Duval, lequel indiquait, en 2024, qu'il n'avait pas l'impression qu'il y ait un quelconque sentiment d'urgence. Il a également encouragé le gouvernement à construire un train à grande vitesse. Ne devrait-on pas se concentrer sur le train à grande vitesse, qui, en plus de faire gagner du temps, encouragerait davantage de personnes à délaissier leur voiture au profit du train?

Cela nous ramène à la question des émissions de gaz à effet de serre. Ça pourrait aider et augmenter l'utilisation du train à grande vitesse.

Il y a aussi les conservateurs. Je vais donner une autre citation, et je vais vous demander de qui elle provient.

Voici la citation:

Les gens de ma région en ont assez d'attendre des décennies pour que ce projet se concrétise. Quand le gouvernement se décidera-t-il à mettre des projets en chantier [...]?

Celui qui a dit ça, c'est M. Jamie Schmale, le député de Haliburton—Kawartha Lakes. Lui, il est content.

Je n'ai pas de citations provenant du Nouveau Parti démocratique, puisqu'il n'y a pas de députés néo-démocrates au Comité.

Qui a dit que le train à grande vitesse, au Canada, serait une très bonne chose? C'est l'unique député du NPD au Québec, soit M. Alexandre Boulerice, qui est le député de Rosemont—La Petite-Patrie. M. Boulerice a acquis une grande expérience depuis 2011; il a appris plein de choses. Il utilise son jugement, et il considère que c'est une bonne chose.

Qui a dit que c'était un projet vraiment enthousiasmant qui répond aux besoins des Canadiens? Cette personne a aussi dit que ça faisait longtemps que le Canada aurait dû se doter d'un train à grande vitesse et qu'on parle ici de projets d'intérêt national ou d'envergure nationale. Encore une fois, c'est M. Alexandre Boulerice qui a dit ça.

Je pourrais continuer longtemps à parler du projet Alto. Il faut être visionnaire, investir dans nos travailleurs et investir dans nos industries, notamment celles de l'acier et de l'aluminium, afin d'avoir un projet qui fera que le Canada passera à une nouvelle ère.

• (1605)

Je peux continuer à en parler longtemps, si vous le voulez, mais je pense que je vais laisser la parole à mon collègue.

Le président: Merci, madame Lapointe.

Monsieur Thériault, la parole est à vous.

[Traduction]

Les prochains intervenants seront M. Turnbull, M. Fergus, M. Sari, Mme Church, M. Cooper et M. Hardy.

[Français]

Luc Thériault (Montcalm, BQ): Merci, monsieur le président.

Nous parlons du projet de train à grande vitesse, alors que, en tant que Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique, nous devons nous positionner sur une motion qui nous permettrait de comprendre s'il y a apparence de conflit d'intérêts ou conflit d'intérêts impliquant le ministre des Finances, qui a parrainé le projet de loi C-15 jusqu'à la fin, et qui a voté en faveur de ce projet de loi. Pourquoi ne s'est-il pas récusé du processus entourant le projet de loi C-15, ne serait-ce que par précaution?

Ma collègue Mme Lapointe a cité quelques collègues qui ont pris position sur le projet de train à grande vitesse. Cela a été fait avant le coup de force de l'adoption du projet de loi C-15. Tout le monde peut être en faveur du TGV. En fait, 76 % des gens sont favorables à ce projet. Tout le monde aime la tarte aux pommes. Cependant, tout est dans la manière de faire les choses.

À l'époque, l'aéroport de Mirabel était la septième merveille du monde. Nous avons vu ce que ça a donné: on avait fait ça tout croche. Quand nous écoutons les gens de Mirabel, nous constatons qu'ils ont effectivement des craintes raisonnables. Personnellement, je suis un peu inquiet d'entendre Mme Lapointe dire qu'elle est déjà favorable au projet, tel qu'il est, alors que nous ne savons même pas à quoi il ressemble, combien il va coûter et s'il va détruire des terres agricoles.

C'est bien beau parler des gaz à effet de serre, mais, à la fin de la pandémie, nous nous étions dit qu'il fallait rapprocher les producteurs de nos assiettes, parce que nous avons vécu les manques dans les chaînes d'approvisionnement.

Au Québec, la ligne projetée passe effectivement dans ma région. Si Mme Lapointe a rencontré les gens de l'Union des producteurs

agricoles, elle a pu constater qu'ils sont manifestement contre le projet de train à grande vitesse. Il y a deux choses qui inquiètent les producteurs relativement au projet dans sa forme actuelle.

Les conséquences du coup de force lié à l'adoption du projet de loi C-15 sont la suspension des effets de la Loi sur l'expropriation et le retrait des pouvoirs aux gens visés, au lieu de l'application de cette loi qui avait été mise en place à la suite du fiasco de l'aéroport de Mirabel et des coups de force de l'époque. En ce sens, c'est bien beau de dire qu'on est en faveur d'un concept, mais c'est une autre histoire de savoir comment le réaliser.

Aujourd'hui, ce n'est pas ça, la question que nous nous posons. Nous nous demandons plutôt si, d'un point de vue éthique, le ministre des Finances a franchi la ligne. Il a sûrement eu un bon réflexe en consultant des gens et en voulant mettre en place un filtre anti-conflits d'intérêts. Le problème, c'est que nous ne savons pas en quoi ce filtre consiste. Comment se fait-il que, s'il y a eu application d'un quelconque filtre par des gens autour de lui, il ait pu voter sur le projet de loi C-15?

La question ne porte pas sur ce qu'a dit le commissaire à l'éthique. Dans une de ses réponses, le commissaire dit que M. Champagne ne gère pas les ressources humaines, mais bien le ministère des Transports. Il ne peut donc pas être en conflit d'intérêts.

La question que nous pouvons nous poser est la suivante: est-ce qu'il y a effectivement apparence de conflit d'intérêts? Il est quand même question de sa conjointe. Est-ce que Alto a engagé sa conjointe parce qu'il est ministre des Finances? En tant que ministre des Finances, a-t-il considéré qu'il fallait qu'il mène le projet de loi C-15 jusqu'à son adoption, tout en se permettant de voter, même si sa femme travaillait pour Alto? Ce sont des questions totalement légitimes.

Selon un document sur le site du Conseil du Trésor, quand il est question de conflits d'intérêts, l'élément principal n'est pas l'intégrité ou la bonne foi du fonctionnaire, mais l'apparence de conflit d'intérêts aux yeux du public. Je suggère à mes collègues de lire ce qui se trouve dans la décision McKendry.

• (1610)

Aujourd'hui, au lieu de faire de l'obstruction, les libéraux devraient simplement considérer que M. Champagne doit venir s'expliquer, que le commissaire nous dise pourquoi il faut fouiller pour comprendre ce qu'il s'est passé, parce qu'il manque un peu de transparence sur le plan de l'accès à l'information. Il faudrait aussi que le dirigeant d'Alto nous explique, dans la chronologie des événements, notamment le fait que la conjointe du ministre ait été engagée et que le ministre ne semble pas voir de problème à se prononcer et à voter. Moi, c'est ce qui me renverse. Comment peut-il voter? Comment peut-il décider de ne pas se récuser lors des votes sur le projet de loi C-15?

Si la notion d'apparence de conflit d'intérêts s'applique à un fonctionnaire, elle devrait aussi s'appliquer à un projet comme celui-là, qui fait en sorte de tasser le monde. Dire aux gens qu'on les écoute ne suffit pas. Comme le disait le ministre des Transports, lors de la période des questions orales d'aujourd'hui, ça va se faire, parce que c'est la septième merveille du monde. C'est la plus grande réalisation qu'on ne peut pas faire, mais à quel prix? Comment cela se fait-il? Au détriment de qui cela se fait-il? Ce sont des questions auxquelles il faut répondre.

On ne parle pas de consultations publiques. Personne ne pense sérieusement qu'Alto tient de véritables consultations publiques. Ce sont plutôt des activités de promotion et de relations publiques menées avec agressivité. Pourquoi sont-ils si agressifs? C'est parce qu'ils ont la loi de leur côté. On vient de leur donner un chèque en blanc. Lorsque le président d'Alto dit qu'il souhaite éviter les expropriations et privilégier des ententes, ça veut aussi dire qu'il a le gros bout du bâton et qu'il peut imposer sa volonté.

Avant d'appuyer un projet comme celui-là, il faudrait peut-être obtenir des réponses à nos questions. C'est fondamental. Tous les collègues qu'elle a cités seraient d'accord avec moi sur ce point. Entre le concept, l'idée et la réalisation, il y a une marge. Aujourd'hui, on constate que, dans ce projet, le ministre des Finances a décidé de prendre position, de défendre son projet de loi et d'intégrer une modification dans le projet de loi de mise en œuvre du budget, qui fait que la Loi sur l'expropriation ne permet plus aux personnes visées d'être représentées.

Si on veut vraiment écouter et respecter les gens, comme le disait le ministre des Transports cet après-midi, pourquoi avoir introduit cette disposition? Pourquoi, était-ce nécessaire au projet de loi C-15?

On peut bien s'accuser mutuellement de désinformation. J'ai entendu dire que le Bloc québécois cherchait à créer la peur. Ce n'est pas le cas. Nous posons des questions, et nous n'avons pas de réponses. Alto n'a pas ces réponses non plus. Tant que nous n'aurons pas de réponses à nos questions, il faudra faire preuve de prudence.

Y a-t-il eu du fligne-flagne? Personnellement, j'aimerais que le ministre ait le courage de venir nous rencontrer plutôt que de demander à ses collègues de faire de l'obstruction afin de laisser passer le temps et d'éviter une motion tout à fait légitime pour un comité d'éthique. Qu'il vienne nous rencontrer, que le président d'Alto vienne s'expliquer et que le commissaire à l'éthique nous indique pourquoi, selon lui, il n'y aurait pas de problème.

• (1615)

Dans les prochaines heures, nous allons être à l'étape où nous devons parfaire notre rapport sur les conflits d'intérêts. Peut-être qu'il aura des éléments à ajouter, le cas échéant.

Je peux bien dire qu'un train à grande vitesse, c'est un projet extrêmement intéressant. Cependant, les gens de l'Union des producteurs agricoles ont indiqué qu'ils préféreraient un train à grande fréquence, car ce serait moins dommageable pour les terres agricoles. Au Québec, il reste environ 2 % de terres agricoles très productives, et ce projet pourrait les menacer grandement.

À mon avis, il faudrait passer à autre chose. Il est 16 h 19, à l'heure de Mascouche. Je n'ai jamais entendu Mme Lapointe être aussi loquace lors de nos travaux. C'est inspirant, mais je pense qu'il faut éviter de noyer le poisson.

Le poisson, ce n'est pas le Comité. Le comité doit, selon son mandat, de façon explicite, transparente et publique, comprendre ce qui s'est passé: entre la préoccupation initiale du ministre, les dispositions particulières qu'il a prises, puis le fait qu'il considère ensuite ne pas avoir à se récuser et être libre de voter. Il faut aussi comprendre pourquoi il a introduit, dans le projet de loi C-15, une disposition qui risque de faire déraiper le projet et de placer certaines personnes dans une situation de crainte.

J'ai rencontré les gens de Mirabel. Ce qu'ils ont vécu, ils ne veulent pas le vivre une deuxième fois. Du côté des producteurs agricoles dans Lanaudière, c'est la même chose. L'Union des producteurs agricoles a pris position contre le projet dans son état actuel. On doit mener de véritables consultations.

Selon moi, il serait malvenu de ne pas faire la lumière sur l'implication du ministre et sur son sens de l'éthique. Cet après-midi, je l'ai entendu dire que c'était un « déshonneur ». Il faut faire attention à l'usage de ce mot. Est-ce que, chaque fois qu'on va poser une question relativement à l'éthique, on va considérer que c'est un déshonneur? À mon avis, ce qui est déshonorant, c'est qu'on doive poser la question. Il y a quelqu'un quelque part qui n'a pas eu les bons réflexes, qui n'a pas fait ce qu'il fallait faire. On parle de l'apparence de conflit d'intérêts et de la crédibilité de nos institutions. Sinon, on va finir par bâillonner tout le monde.

Les libéraux aiment utiliser des bâillons. En effet, ils l'ont fait lors de projets de loi importants. Pourtant, on demande aux gens d'avoir confiance. Si on veut rétablir la confiance, il faut faire la lumière à chaque étape. Il y a une étape importante, soit celle où on cherche à savoir si le ministre a enfreint les règles. Nous voulons comprendre ce qui s'est passé. Tout le monde devrait [difficultés techniques]. Ce que je dis, je ne le dis pas de façon partisane.

Monsieur le président, j'aimerais bien que nous puissions [difficultés techniques].

• (1620)

Le président: Monsieur Thériault, votre micro ne fonctionne pas bien présentement.

[Traduction]

Je ne sais pas comment le dire en français, mais le son est étouffé. Pouvez-vous faire un petit test, s'il vous plaît?

[Français]

Luc Thériault: Est-ce que c'est mieux comme ça?

Le président: Je pense que oui, mais je vous demande de parler un peu plus.

Luc Thériault: Oui, monsieur le président.

Je parle depuis tantôt. J'espère qu'on m'entend bien maintenant.

Le président: Oui, c'est mieux.

Vous pouvez continuer, monsieur Thériault.

Luc Thériault: Monsieur le président, il y a quand même une séquence chronologique dans cette histoire au sujet d'Alto et du ministre Champagne. Cette chronologie, il faut essayer de la comprendre. Entre le mois de juillet et aujourd'hui, que s'est-il passé?

À quel moment la conjointe du ministre des Finances a-t-elle été engagée? Pourquoi le ministre des Finances n'a-t-il pas fait ce qu'il fallait pour se récuser? S'il s'est récusé, à quel moment l'a-t-il fait? Dans quelles circonstances l'a-t-il fait et à propos de quelles décisions? Pour ma part, je ne vois pas cela autrement qu'au moyen de la mise en œuvre du projet de loi C-15. Comment se fait-il qu'il en ait été le principal promoteur? Vous allez me dire que c'est le projet de loi de mise en œuvre du budget, et nous comprenons tout ça. Néanmoins, pourquoi a-t-il introduit, dans le projet de loi C-15, une disposition qui permet à Alto d'avoir un chèque en blanc pour la suite des choses, notamment en matière d'expropriation? Pourquoi a-t-il fait ça? En quoi n'y a-t-il pas un lien avec la proximité qu'il a avec Alto, par l'entremise de sa conjointe? En quoi n'y a-t-il pas là quelque chose qui soulève des questions du public quant à l'apparence de conflit d'intérêts et à la crédibilité? Ne veut-il pas venir s'exprimer?

Je suis persuadé qu'il n'a pas demandé à ses collègues de faire aujourd'hui de l'obstruction pour écouler le temps. Je suis persuadé qu'il n'a pas fait ça. Je suis persuadé que c'est un homme d'honneur, qu'il viendra au Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique et qu'il nous expliquera ce qui s'est passé. S'il a quelque chose à se reprocher, il va admettre son erreur. Personnellement, c'est ce que je ferais si j'étais à sa place.

C'est la même chose pour Alto. Je ne suis pas certain qu'Alto souhaite éviter de faire la lumière sur cette situation. Il va falloir que le commissaire à l'éthique vienne nous expliquer comment il gère ce type de situation. Y a-t-il un filtre anti-conflit d'intérêts? En a-t-il imposé un? Pourquoi n'en a-t-il pas imposé un?

Pourquoi, M. Champagne, le ministre des Finances, qui a introduit une disposition dans un projet de loi de mise en œuvre du budget, ne serait-il pas en situation d'apparence de conflit d'intérêts lorsqu'il décide d'inclure cette modification au projet de loi, notamment en ce qui concerne la Loi sur l'expropriation?

Je remercie M. Barrett d'avoir soulevé cette question et de l'avoir fouillée pendant la période de relâche parlementaire. Je ne peux pas concevoir qu'un comité de l'éthique, dont l'intérêt principal est actuellement d'examiner les questions liées aux conflits d'intérêts, ne puisse pas être autorisé à adopter une telle motion aujourd'hui.

Il reste trois minutes, monsieur le président. Je ne vois pas mes collègues libéraux acquiescer à mes propos. J'aurais aimé qu'on me fasse comprendre qu'on est d'accord avec moi et qu'il est nécessaire de faire la lumière sur cette situation. Sinon, ça risquerait d'entacher ce projet.

On dit que M. Champagne a écrit au premier ministre, le 10 septembre, pour indiquer que des filtres anti-conflits d'intérêts avaient été mis en place. Cela dit, il est légitime de se demander ce que cela signifie, concrètement. Qu'est-ce que ça mange en hiver? Que permettent ces filtres ou qu'interdisent-ils?

• (1625)

On semble dire qu'il aurait consulté et obtenu des conseils en matière d'éthique. Comment se fait-il que ces conseils ne lui aient pas permis de se récuser du vote sur le projet de loi C-15 ou de reconnaître qu'il valait mieux le faire? J'ai beaucoup de difficulté à comprendre ça. Peut-être devrait-il changer de conseiller en éthique. Je peux lui offrir mes services gratuitement.

Cela dit, pour le moment, on ne parle pas du fond du dossier sur le train à grande vitesse. Ce dossier est mal parti. Il est mal parti, parce qu'on adopte des lois de manière précipitée et qu'on donne un chèque en blanc à une entreprise qui ne fait pas de véritables consultations, mais plutôt des séances d'information et de relations publiques.

S'il y avait des consultations en bonne et due forme, on donnerait peut-être des réponses aux questions légitimes que se posent les producteurs agricoles, les gens de Mirabel et d'autres personnes qui pourraient se retrouver dans le corridor. Au Québec, on fait habituellement des consultations, qui portent sur les différents volets d'un projet.

On nous dit qu'il y a un corridor de 10 kilomètres qui sera éventuellement réduit à 60 mètres. Évidemment, il n'y aura pas de servitudes supplémentaires. Pourquoi prévoir un corridor aussi large au départ? À partir de quel moment les gens ne pourront-ils plus rien faire de leur propriété jusqu'à la réalisation du projet? Il y a des incidences importantes sur la vie des gens, et on a donné un chèque en blanc à une entreprise.

Si écouter les citoyens consiste uniquement à comprendre leurs frustrations et leurs craintes, sans leur donner les moyens de faire valoir leurs droits, alors le projet est très mal parti. Cela ressemble à un « Mirabel 2.0 ».

Monsieur le président, il est presque 16 h 30, et je pense qu'il faudrait ajourner le débat avant de passer à la prochaine étape.

• (1630)

[Traduction]

Le président: Monsieur Thériault, vous proposez une motion pour ajourner le débat. Est-ce exact?

[Français]

Luc Thériault: Oui, c'est exact.

[Traduction]

Le président: C'est une motion dilatoire, qui ne peut être débattue.

La motion proposée par M. Thériault vise à ajourner le débat sur la motion. Un vote en faveur de la motion signifie que le débat est ajourné, et un vote contre signifie que le débat se poursuit.

(La motion est adoptée par 5 voix contre 4.)

Le président: Le débat est ajourné.

Madame Church, avez-vous levé la main? Vous étiez sur la liste des intervenants.

Leslie Church (Toronto—St. Paul's, Lib.): Oui, monsieur le président. J'aimerais proposer ma motion.

Le président: D'accord.

Leslie Church: Elle a été envoyée à la greffière.

Compte tenu de la nécessité de veiller à ce que les activités du gouvernement demeurent modernes, sûres et efficaces afin que les Canadiens puissent bénéficier de services publics efficaces et novateurs, et compte tenu de l'évolution rapide des technologies numériques et de leurs répercussions sur la protection des renseignements personnels, je propose:

Que, conformément à l'article 108(3)h du Règlement, le Comité entreprenne une étude d'au plus dix réunions pour examiner la Loi sur la protection des renseignements personnels; que le Comité invite:

- a) le président du Conseil du Trésor du Canada, pendant une heure;
 - b) le commissaire à la protection de la vie privée du Canada, pendant deux heures;
 - c) le commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'Alberta, pendant deux heures;
 - d) tout autre témoin que le Comité juge pertinent;
- que le Comité fasse rapport de ses conclusions à la Chambre; que, conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande que le gouvernement dépose une réponse globale au rapport.

Le président: Madame Church, nous sommes saisis de la motion. L'avis a été donné, alors si vous voulez en parler, nous vous écoutons dès maintenant.

Leslie Church: D'accord.

Le dernier examen par le Comité de la Loi sur la protection des renseignements personnels remonte à environ une décennie, bien avant l'avènement de l'intelligence artificielle et d'autres technologies modernes qui façonnent maintenant fondamentalement la collecte et l'utilisation des renseignements personnels. Étant donné que le Conseil du Trésor a lancé un examen de la loi et que notre gouvernement s'est engagé à moderniser ses activités, nous croyons qu'il est essentiel que les membres du Comité reçoivent, premièrement, une séance d'information approfondie sur la Loi sur la protection des renseignements personnels. Nous devrions notamment recevoir le Conseil du Trésor, le commissaire à la protection de la vie privée, des représentants des ministères concernés et d'autres commissaires et experts en la matière, bien sûr, afin de comprendre quelles questions devraient être examinées et quelles considérations devraient orienter notre travail.

Nous suggérons en particulier d'inviter la commissaire de l'Alberta, car la loi albertaine sur la protection de la vie privée est entrée en vigueur à l'été 2025, ce qui en fait l'une des plus récentes réformes provinciales en matière de protection de la vie privée au pays. Il serait utile d'entendre la commissaire de l'Alberta pour comprendre comment elle a abordé les changements apportés à sa loi sur la protection des renseignements personnels et quelles leçons pourraient être appliquées à l'échelon fédéral. Bien sûr, nous serions également disposés à inviter les commissaires à la protection de la vie privée d'autres provinces.

De plus, à la lumière des nombreux développements caractérisant les 10 années qui se sont écoulées depuis la dernière étude de la loi par le Comité, il est difficile d'imaginer aujourd'hui un exercice plus pertinent pour les Canadiens que l'examen de cette loi. La loi est en vigueur depuis 1983. Le monde s'est transformé depuis.

Lors de sa création, la loi a établi les règles régissant la cueillette, la création, l'utilisation, la conservation et la divulgation des renseignements personnels par les organisations fédérales. Il ne fait aucun doute qu'il serait judicieux d'étudier cette loi attentivement étant donné les méthodes que nous utilisons maintenant pour recueillir des données; les types de données que nous avons vus gagner en importance, devenir la cible d'escroqueries et s'implanter au cœur de notre monde numérique; et la divulgation et la conservation des données personnelles, maintenant que la plupart de nos données prennent une forme technologique.

À l'origine, la loi visait à donner aux particuliers le droit d'accéder à leurs propres renseignements et de demander qu'ils soient corrigés s'ils croyaient qu'ils étaient inexacts. Or, bon nombre des systèmes et des processus entourant la collecte, la conservation, l'utilisation et la divulgation de ces renseignements ont changé à un point tel qu'il se pourrait que la loi comporte de nombreuses variations et

de nombreuses lacunes étant donné l'utilisation qu'on fait des données aujourd'hui.

La loi s'applique aux organisations fédérales. Le secteur privé est assujéti à des lois différentes en matière de protection de la vie privée. Or, d'un point de vue fédéral, il est également très important que, dans le cadre de notre étude, nous cherchions à comprendre comment le gouvernement fédéral utilise, recueille et conserve les données et comment assurer le traitement prudent et la confidentialité des données dont les organisations fédérales ont besoin pour servir les Canadiens.

Nous savons que la loi s'applique à plus de 250 organisations fédérales, ce qui démontre toute son importance et son étendue. Elle joue un rôle fondamental dans le fonctionnement d'un grand nombre de nos organisations gouvernementales et de l'ensemble des institutions publiques au service des Canadiens.

● (1635)

Le Secrétariat du Conseil du Trésor joue un rôle central dans le cadre de ce régime de protection de la vie privée en émettant des politiques, directives et orientations visant à garantir la conformité des institutions fédérales à la Loi sur la protection des renseignements personnels, et en assurant le leadership, la surveillance et le soutien opérationnel du gouvernement pour assurer la cohérence des pratiques en matière de protection de la vie privée dans l'ensemble des institutions, y compris l'enregistrement central des dépôts de renseignements personnels.

Je n'ai aucun doute que la protection de la vie privée a pris de nombreuses formes différentes, même dans le cadre de certains travaux menés par le Comité ces derniers mois, en particulier notre étude sur l'adoption de l'intelligence artificielle et les préoccupations que cela soulève. Les questions entourant la protection de la vie privée ont également touché d'autres aspects de notre travail.

Cela touchera à tout: notre approche en matière de conservation des renseignements, le rôle de Bibliothèque et Archives Canada, la multitude d'organismes fédéraux qui ont le mandat d'utiliser, de collecter et de conserver des données. Je pense que ce sera une étude d'une importance capitale.

Le gouvernement fédéral a l'occasion de tirer des enseignements d'autres régimes et d'autres commissaires à la protection de la vie privée à l'échelle du pays. Je pense qu'il nous sera utile de comprendre les pratiques exemplaires et les mesures prises par les provinces ces dernières années pour adapter leurs lois et créer des structures qui nous permettent, en tant qu'élus au service de la population et intendants des institutions publiques, de donner à ces institutions les outils nécessaires pour traiter les données et protéger la vie privée et les renseignements personnels de la population de manière efficace.

Je pense que nous avons beaucoup à apprendre de ces autres administrations. Il faudra également considérer les services et les institutions qui chevauchent diverses administrations, les entreprises privées qui exercent leurs activités dans diverses administrations et, bien sûr, les Canadiens qui traitent avec plusieurs administrations — provinciales et fédérale — dans leurs déplacements dans différentes régions du pays. Nous voulons comprendre les liens entre ces systèmes le mieux possible et, comme toujours, essayer d'élaborer des politiques fédérales qui correspondent à notre idéal et qui visent à atteindre et appuyer cet idéal, à savoir la création d'un régime de protection de la vie privée intelligible et compréhensible appuyant le travail de chaque administration, mais qui tient également compte de la nécessité de fonctionner comme un seul pays, où nous tâchons de trouver de nouvelles façons de fournir des prestations et services gouvernementaux le plus rapidement possible, sans accroc, en veillant toujours à protéger les renseignements personnels des gens.

Cela demeure un domaine où nous constatons à quel point les progrès technologiques modernes redéfinissent notre approche à l'égard des mécanismes de protection des renseignements personnels. Il est primordial d'atteindre l'objectif que j'ai énoncé en présentant cette motion, à savoir veiller à offrir aux Canadiens des services publics à la fois efficaces, novateurs, modernes et sécuritaires. En tant que parlementaires, il nous incombe de mener une étude qui examine de près l'équilibre entre ces objectifs, de bien comprendre ces objectifs et de tirer le meilleur parti des outils technologiques qui aident les Canadiens à accéder aux services gouvernementaux, tout en restant pleinement conscients des défis, des lacunes et des risques possibles lorsque ces outils ne font pas l'objet d'une surveillance adéquate ou ne sont pas aussi sécurisés qu'ils le devraient.

• (1640)

Je sou mets cette motion à mes collègues ici présents. J'espère que nous aurons l'occasion d'examiner cette question, d'accueillir des experts très crédibles de partout au pays pour nous aider à mieux comprendre afin de pouvoir présenter à la Chambre un rapport qui contribuera à orienter le travail du gouvernement, en particulier celui du Conseil du Trésor alors qu'il progresse dans son examen de la Loi sur la protection des renseignements personnels qui, comme mes collègues le savent, a été lancé au début du mois, le 2 avril.

L'objectif est de veiller à ce que le gouvernement du Canada puisse examiner la loi fédérale pour améliorer la prestation des services, notamment en modernisant les processus qui permettent la communication et la réutilisation des données de manière sécurisée dans l'ensemble des programmes gouvernementaux pour les particuliers ou le public, lorsqu'il est avantageux de le faire, y compris en établissant des sources officielles désignées pour les données importantes afin de réduire les chevauchements et d'améliorer l'exactitude, ce qui, à mon avis, est une fonction très importante.

Je sais que le Conseil du Trésor travaillera là-dessus au cours des prochains mois. Je crois savoir qu'il a entrepris des consultations et demandé les commentaires du public d'ici le début de l'été, ainsi qu'une série de consultations et de réunions avec des représentants d'organismes fédéraux et des experts du domaine. Je pense que le travail du Comité contribuera grandement à étoffer les travaux que le Conseil du Trésor entreprendra dans les prochains mois.

Enfin, j'ai un bref commentaire avant de redonner la parole, monsieur le président. Je tiens simplement à remercier le Comité de permettre aux parlementaires comme moi de participer à distance à

l'occasion. C'est le Yom ha-Choah, le Jour commémoratif de l'Holocauste. Il est important que les parlementaires soient présents dans leur circonscription lors de moments importants comme celui-ci. Je tenais à le souligner et à vous remercier de m'avoir permis de comparaître à distance en tenant cette réunion en format hybride.

• (1645)

Le président: Merci, madame Church.

Allez-y, monsieur Barrett, au sujet de la motion.

Michael Barrett: Monsieur le président, je propose que le Comité passe maintenant à l'examen de l'ébauche de rapport sur l'examen de la Loi sur les conflits d'intérêts.

Le président: La motion dont nous sommes saisis est une motion dilatoire; il n'y a donc pas de débat. Nous passons directement au vote.

Il y a égalité des voix. Je vais voter oui.

(La motion est adoptée par 5 voix contre 4.)

Le président: Nous allons poursuivre à huis clos. La séance est suspendue jusqu'à ce que tout soit mis en place.

[*La séance se poursuit à huis clos.*]

• (1840)

Le président: Allez-y, monsieur Hardy, au sujet des travaux du Comité. La parole est à vous, monsieur.

[*Français*]

Gabriel Hardy: Merci beaucoup, monsieur le président.

J'aimerais proposer une motion visant à reprendre le débat sur la motion de M. Barrett, qui a été ajourné un petit peu plus tôt aujourd'hui.

[*Traduction*]

Le président: La motion a été proposée.

Nous reprenons le débat sur la motion de M. Barrett. Dois-je relire la motion, madame la greffière?

La greffière du Comité (Nancy Vohl): Non, parce que le vote porte sur la reprise du débat.

Le président: D'accord.

[*Français*]

Avez-vous quelque chose à dire, monsieur Hardy?

Gabriel Hardy: Non, monsieur le président.

[*Traduction*]

Le président: Monsieur Fergus, vous êtes le prochain sur la liste. Allez-y, monsieur.

[*Français*]

L'hon. Greg Fergus: Merci, monsieur le président.

J'aimerais certainement poser une question à la greffière: est-ce possible de reprendre un débat au cours de la même réunion?

Le président: Je vais répondre à votre question.

[Traduction]

Une motion visant la reprise du débat a été proposée. Il m'incombe donc de m'assurer que la motion est recevable. Elle est recevable, mais l'approbation du Comité est nécessaire pour aller de l'avant. Puisque nous en sommes aux travaux du Comité, la motion est recevable.

Y a-t-il consensus au sein du Comité pour reprendre le débat?

Des députés: Non.

Le président: J'ai fait une erreur de procédure. Toutes mes excuses.

Passons au vote, s'il vous plaît.

Il y a égalité des voix. Je vote oui.

(La motion est adoptée par 5 voix contre 4.)

Le président: Nous reprenons le débat sur la motion proposée par M. Barrett. J'ai M. Fergus et M. Sari. Madame Church, je vois que vous avez levé la main.

Monsieur Fergus, je m'excuse de vous interrompre, mais je devais composer avec cela.

Allez-y, monsieur Fergus.

L'hon. Greg Fergus: Monsieur le président, nous avons voté, mais j'aimerais savoir si, à l'avenir, au cours d'une même réunion, vous pouvez rouvrir le débat une fois que le débat sur une motion a été ajourné.

Je crois comprendre que vous ne pouvez pas le faire au cours d'une même réunion. J'aimerais le savoir pour l'avenir. Nous aimerions avoir cette précision, monsieur.

Le président: Je vais consulter le livre.

C'est une question légitime, alors je vais suspendre la séance une minute. La greffière a besoin d'un peu plus de temps pour clarifier les choses. Je veux m'assurer d'avoir la bonne information.

La séance est suspendue.

● (1840) _____ (Pause) _____

● (1855)

Le président: Nous reprenons. Je vous rappelle que nous sommes en séance publique.

Pour répondre à la question de M. Fergus, nous avons demandé conseil. Je vais lire ce qui est écrit:

« Que le débat soit ajourné »

Un député qui propose la motion « Que le débat soit ajourné » souhaite mettre temporairement de côté le débat sur une motion ou une étude en cours. Si le comité adopte cette motion, le débat sur la motion (ou l'amendement ou le sous-amendement, selon le cas) ou l'étude cesse, et le comité passe à l'étude d'une autre affaire.

Si une motion d'ajournement est rejetée, [...]

Ce n'est pas le cas ici. Elle a été adoptée.

[...] une deuxième motion semblable ne peut être présentée que si le Comité a, dans l'intervalle, procédé à une autre opération ou étudié une autre affaire. Toutefois, les membres peuvent alterner entre les motions d'ajournement du débat et celles d'ajournement du comité, car ces motions n'ont pas le même effet et sont considérées comme une autre opération.

La motion de M. Hardy visant à reprendre le débat sur la motion proposée précédemment par M. Barrett est recevable. Je maintiens ma décision. Vous pouvez la contester si vous le voulez, mais je viens de lire ce passage. Si vous voulez contester ma décision, libre à vous.

Ce n'est pas vous, monsieur Fergus, mais...

[Français]

Abdelhaq Sari: Monsieur le président, au sujet de votre décision...

[Traduction]

Le président: M. Fergus avait la parole.

Vous avez posé une question à laquelle j'ai répondu. Souhaitez-vous toujours avoir la parole? C'est maintenant au tour de M. Sari.

L'hon. Greg Fergus: J'aimerais ajouter mon nom à la liste, telle qu'elle est.

Le président: Très bien.

Allez-y, monsieur Sari.

[Français]

Abdelhaq Sari: Premièrement, monsieur le président, mon nom était déjà sur la liste au moment où nous avons suspendu le débat.

Si j'ai bien compris vos propos, vous avez bel et bien parlé d'une motion visant à suspendre temporairement le débat. Or il ne s'agissait pas d'une suspension temporaire du débat. C'était une suspension des discussions, tout simplement. Nous sommes passés à un autre sujet, en sachant que, au moment du vote sur cette motion, ce qui a été compris, perçu et accepté par ceux qui ont voté, c'est qu'on mettait fin à la discussion jusqu'à nouvel ordre, jusqu'à une autre réunion.

Dans la règle que vous avez évoquée aujourd'hui, il est clairement question d'une suspension temporaire. Dans ce cas-là, je comprends qu'on puisse opter pour la suspension temporaire, passer à un autre point à l'ordre du jour, puis y revenir. Cependant, dans le texte que vous avez lu, il est clairement indiqué qu'il s'agit d'une suspension temporaire. Or, ce n'est pas ce qui s'est produit ici. Il s'agissait plutôt d'un arrêt des discussions, puisque, de l'autre côté de la salle, on ne souhaitait pas poursuivre le débat aujourd'hui. Nous avons arrêté d'en discuter.

● (1900)

[Traduction]

Le président: Donc, êtes-vous...

[Français]

Abdelhaq Sari: S'il n'y avait pas le mot « temporaire »...

[Traduction]

Le président: Il n'y a pas de débat à ce sujet. J'ai rendu ma décision. Si vous voulez la contester, je vous invite à le faire, mais j'ai expliqué assez clairement que c'était permis.

[Français]

Abdelhaq Sari: Je ne conteste pas votre décision, monsieur le président, au contraire. Vous avez tenu certains propos, et j'étais simplement en train de vous expliquer ce que j'avais compris.

Vous avez dit clairement que c'est dans le cadre où quelqu'un désire suspendre temporairement le débat. Or ce n'est pas le cas ici. La condition sur laquelle vous vous êtes fondé, selon vos propos, ne s'applique pas ici.

L'hypothèse que vous avez évoquée pour justifier votre décision ne correspond pas à la situation.

Allez-vous reprendre ce que vous avez expliqué au sujet d'une suspension temporaire? Est-ce le cas maintenant?

[Traduction]

Le président: Le débat actuel porte sur la motion de M. Barrett.

J'ai pris une décision. Je ne suis pas ouvert à en discuter. Je vous invite à contester ma décision si vous le souhaitez, mais le débat porte sur la motion de M. Barrett.

Nous allons continuer.

Madame Church, allez-y.

Leslie Church: Monsieur le président, puis-je proposer de lever la séance et de reprendre ce débat jeudi?

Le président: Vous pouvez présenter une motion d'ajournement, si vous le souhaitez. Cela ne déterminera pas la date. Un membre du Comité devra présenter une motion pour reprendre le débat sur cette motion. Si vous voulez le faire jeudi, vous en avez la possibilité. Vous ne pouvez pas dicter le jour de la reprise du débat. La motion dilatoire, si vous la présentez, vise à lever la séance.

Leslie Church: Est-ce possible s'il y a consentement unanime autour de la table? Je ne suis pas certaine que ce soit le cas, mais si l'idée était de proposer de lever la séance à condition de reprendre le débat sur la motion de M. Barrett jeudi, cela conviendrait-il au président et au Comité?

Le président: Vous pouvez proposer deux types de motions: soit pour ajourner le débat, soit pour lever la séance. Toute autre motion serait une motion de fond qui pourrait alors être débattue.

Leslie Church: Merci. Je serais favorable à une motion ouverte et de fond.

Le président: Encore une fois, dites-moi quelle est votre motion, s'il vous plaît.

Leslie Church: La motion viserait à lever la séance à condition que le Comité revienne à la motion de M. Barrett lors de la prochaine réunion, jeudi.

Le président: Je dirais simplement qu'une motion de fond...

Nous sommes déjà saisis de la motion de M. Barrett. Si vous voulez lever la séance, vous pouvez le faire. Tout ce qui s'ajouterait à cela — comme une condition quelconque — serait jugé irrecevable, et je le déclarerais irrecevable. Si vous voulez lever la séance, libre à vous. Toute autre proposition est irrecevable, car nous sommes déjà saisis d'une motion. J'espère que mes explications sont claires.

Leslie Church: Oui. C'est très utile.

Dans ce cas, monsieur le président, j'ai l'intention de proposer une motion d'ajournement.

Je dirais aux membres du Comité que notre intention serait d'accepter une motion pour reprendre le débat jeudi, mais oui, je propose de lever la séance.

Le président: Je ne peux pas accepter la dernière partie. Ce que je peux accepter, c'est une motion pour lever la séance. Je peux accepter cela, madame Church, si c'est votre intention.

Je ne m'avancerai pas quant aux intentions des autres membres du Comité. Je sais que nous avons des plans pour jeudi, dont la comparution des représentants de l'OCDE dans le cadre de l'examen de la Loi sur le lobbying. Ils se sont engagés à nous consacrer du temps jeudi. C'est ce qui a été convenu. Ils sont en Europe, alors j'aimerais vraiment... Le commissaire de la Colombie-Britannique comparaitra également jeudi, en personne. Je vous dis simplement ce qui est déjà prévu pour jeudi.

Quoi qu'il en soit, la motion vise à lever la séance. Je ne suis pas certain que cela fait consensus, alors je vais demander à la greffière de procéder au vote.

Il y a égalité des voix. Je vais voter contre.

(La motion est rejetée par 5 voix contre 4.)

Le président: La motion de Mme Church visant à lever la séance a été rejetée.

Nous allons reprendre le débat. La parole est à M. Fergus, au sujet de la motion de M. Barrett.

• (1905)

L'hon. Greg Fergus: J'aimerais avoir une petite précision avant d'en venir au fond de la motion.

Monsieur le président, pouvez-vous nous dire, vous et la greffière, jusqu'à quelle heure serons-nous ici?

Le président: Nous regardons cela en ce moment. Il était prévu que nous aurions des ressources jusqu'à 21 h 30. Ce sera prolongé en raison des suspensions. Donc, il est probable que nous puissions rester jusqu'à 22 h 15 ou 22 h 45. La greffière vérifie.

La greffière: C'est jusqu'à 21 h 58.

Le président: C'est 21 h 58. Voilà. Nous avons des ressources jusqu'à ce moment-là.

L'hon. Greg Fergus: Très bien.

Le président: Monsieur Fergus, vous avez la parole au sujet de la motion.

[Français]

L'hon. Greg Fergus: Merci beaucoup, monsieur le président.

Abdelhaq Sari: Monsieur le président, avant la suspension, on avait établi la liste des intervenants. Est-ce que cette liste tient toujours?

[Traduction]

Le président: C'est ce que nous avons fait. Je suis désolé, monsieur Fergus.

Vous avez tout à fait raison, monsieur Sari. J'avais M. Turnbull. J'ai M. Fergus, puis M. Sari.

Monsieur Fergus, allez-y.

Monsieur Sari, vous êtes le suivant. Je vous remercie d'avoir porté cela à mon attention.

[Français]

L'hon. Greg Fergus: Merci beaucoup, monsieur le président.

Je suis heureux d'avoir l'occasion de participer à la discussion, puisque ça me donne la chance d'ajouter mes commentaires au sujet de la motion de M. Barrett. Je veux diriger l'attention de mes collègues sur une partie de la motion, soit sur la dernière phrase:

Et que le comité rapporte à la Chambre qu'il entreprend cette étude.

Encore une fois, si nous voulons aller de l'avant rapidement avec cette étude, que M. Barrett a jugée nécessaire, et que M. Hardy considère comme urgente, et pour laquelle nous allons consacrer les trois prochaines heures à discuter de la motion, cet ajout me semble problématique. Il risque non seulement d'empêcher le Comité de faire son travail immédiatement, mais aussi d'aller à l'encontre de ce que nous souhaitons faire comme députés. Ça pourrait engendrer une longue discussion à la Chambre des communes, au lieu d'un débat qui devrait être entamé et poursuivi par le Comité, un comité permanent de la Chambre des communes.

Vous savez très bien que la raison d'être des comités permanents est d'utiliser de façon efficace le temps précieux des députés, qui ont toutes sortes de responsabilités, notamment au sein d'autres comités. Ils ont des responsabilités envers leurs concitoyens et en tant que parlementaires. Utiliser le temps de la Chambre pour ce type de débat me rappelle ce que nous avons vécu vers la fin de la 44^e législature, à l'automne, lorsqu'un débat sur une question de privilège a duré plus de 70 jours. Oui, il y avait des amendements, des motions d'adoption de rapport de comité, mais, pendant toute cette période, il était impossible pour le Parlement de faire son travail.

Quel a été le résultat de ce débat? On peut dire que presque tous les députés ont eu l'occasion de faire part de leur point de vue sur une série de discussions. Je pense que c'est important que les députés puissent s'exprimer. Cependant, les Canadiens, M. et Mme Tout-le-Monde, ont eu l'impression que le Parlement n'était plus le lieu où l'on débat des dossiers qui sont pertinents et importants pour le commun des mortels. La question soulevée à ce moment était importante, mais elle ne représentait pas l'ensemble des intérêts des Canadiens.

● (1910)

Honnêtement, ça nous a causé des ennuis. Ceux qui étaient perçus comme responsables de ce débat n'ont pas bien performé aux dernières élections. Il semble que les Canadiens se sont prononcés de façon très négative sur ceux qui ont cherché à gaspiller le temps du Parlement. Une leçon à tirer de tout ça serait d'utiliser notre temps de façon très efficace.

Plusieurs portes de sortie ont été proposées aujourd'hui. Elles n'étaient pas recevables, je le reconnais volontiers, mais ma collègue Mme Church a proposé que nous ayons ce débat à la prochaine rencontre du Comité. Sa proposition n'était pas recevable, mais je comprends très bien l'intention, les motifs de Mme Church, et elle avait tout à fait raison.

Cette motion porte sur la question d'Alto. Ma collègue Mme Lapointe a parlé de façon très éloquente d'Alto et de l'importance de ce projet non seulement pour ses concitoyens, mais pour tous les Canadiens.

J'ai eu le privilège de participer à l'annonce de ce projet, qui a eu lieu dans ma circonscription, Hull—Aylmer, juste avant les Fêtes. Je dois dire que le tracé proposé par Alto ne passe pas par Hull—Aylmer. En dépit de ça, mes concitoyens portaient un très grand in-

térêt à ce projet, notamment ceux du centre et de l'ouest de la ville de Gatineau, qui fait partie de la belle circonscription d'Hull—Aylmer, que j'ai le plaisir de représenter. D'ailleurs, j'invite tout le monde à prendre du temps pour la visiter. M. Hardy est un de mes concitoyens temporaires, puisqu'il réside temporairement dans ma circonscription, en tant que Québécois, comme plusieurs de mes collègues, autour de la table, qui demeurent dans Hull—Aylmer. C'est très important pour la ville de Gatineau, pour les Gatinois et les Gatinoises, parce qu'on sait que cela va créer des emplois. Créer des emplois au Québec, c'est dans l'intérêt de tout le monde. C'est tellement important que la Ville de Gatineau elle-même a adopté une motion d'appui à ce projet. C'est très important.

On estime que ce projet pourrait augmenter le PIB d'environ 35 milliards de dollars et créer plus de 50 000 emplois. Ce ne sont pas que de très bons chiffres, ce sont d'excellents chiffres. J'ai les bons chiffres. C'est quelque chose d'exceptionnel pour un bassin de personnes qui représente à peu près la moitié de la population canadienne, entre Québec et Windsor. C'est une technologie qui a déjà fait ses preuves.

● (1915)

Je me souviens, quand j'étais petit, quand j'étais jeune, lorsque la France a inauguré son système de train à grande vitesse vers 1977. Je peux dire que c'était exceptionnel et que ça a fait toute la différence en France.

La Société nationale des chemins de fer français a vite réalisé qu'il était beaucoup plus efficace de transporter les gens en train à grande vitesse à travers la France plutôt que par avion. Les lignes aériennes nationales, comme Air France, sont arrivées à la conclusion qu'il était même plus rentable de ne pas offrir des vols de courte durée à l'intérieur du pays. Il était plus facile, et même plus rapide, d'encourager les gens à prendre le train pour se rendre aux aéroports, puis voyager à l'international.

Moi, j'ai très envie que nous ayons cette capacité au Canada et que nous passions rapidement à l'action. J'ai peur que, encore une fois, pour des raisons politiques que je ne comprends pas, on gaspille le temps du Parlement avec cette longue discussion. Si on faisait tout ce qui est possible pour passer immédiatement à l'étude, sans que ça soit renvoyé à la Chambre des communes, je pense que ça deviendrait plus intéressant comme motion, mais ce n'est pas le cas.

Il s'agit d'un projet fort attendu depuis 50 ans au Canada. L'opposition officielle avait, par ailleurs, voté contre ça au comité des finances. Elle a ensuite demandé et obtenu la permission de changer son vote pour appuyer ce projet. Lorsque la question est revenue à la Chambre des communes, ils ont voté en faveur du projet de loi de mise en œuvre du budget, qui comprenait des mesures pour financer tout ça, mais, pour une raison ou pour une autre, il faut soudainement changer ça.

Dans la motion, c'est écrit:

Et que le comité rapporte à la Chambre qu'il entreprend cette étude.

Je pense que ça va juste contribuer à mettre des bâtons dans les roues et à prolonger inutilement le débat.

J'aimerais revenir à la raison pour laquelle c'est important pour les gens de Hull—Aylmer. Où se trouve l'importance? Ça a été soulevé par ma collègue Mme Lapointe dans son discours, qui a très bien expliqué l'importance de ce projet. Elle a parlé de l'auto-route 50.

• (1920)

Dans l'Outaouais, on dit parfois qu'on est à la fois loin d'Ottawa et loin de Québec. Nous n'avons pas toutes les infrastructures nécessaires pour notre propre développement. Pendant des générations, pour se rendre à Montréal, il fallait passer du côté ontarien pour accéder à la métropole du Québec. Pendant longtemps, la route 148, qui est secondaire, reliait les deux. Depuis 1976, on promettait la construction de l'autoroute 50. On en avait construit un petit bout tout près de Mirabel.

[Traduction]

Gabriel Hardy: J'invoque le Règlement.

Le président: Monsieur Hardy, la parole est à vous pour un rappel au Règlement.

[Français]

Gabriel Hardy: Encore une fois, nous sommes en train de parler de la motion de M. Barrett, qui vise à mener une étude avec trois témoins sur les conflits d'intérêts et la récusation d'un ministre.

Quand on parle de l'historique de l'autoroute 50, on est ailleurs. Si on peut revenir à la question, ce serait vraiment bien. Je pense que tout le monde souhaite que ça avance.

Pour reprendre vos propres mots, monsieur le président, tout le monde nous regarde, puisque c'est une réunion publique. Il faudrait arrêter de perdre du temps à parler d'histoire et de beau temps. Nous voulons que des ministres viennent répondre à nos questions.

Merci.

[Traduction]

Le président: Ce point n'est pas sujet à débat. À propos du rappel au Règlement sur la pertinence, comme je le disais, je suis prêt à accorder une certaine latitude, monsieur Fergus, mais les avantages du système Alto ne font pas partie des sujets à l'ordre du jour. Nous discutons de la motion qui propose que le Comité entreprenne une étude sur les liens entre le ministre des Finances et du Revenu national et la société Alto, ainsi que sur les affirmations du ministre selon lesquelles il se serait récusé des décisions prises par le gouvernement concernant Alto. La motion propose aussi qu'aux fins de cette étude, le Comité invite à comparaître, avant le 8 mai, pendant deux heures chacun, le commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique, des dirigeants d'Alto, dont le PDG Martin Imbleau, et le ministre des Finances et du Revenu national, et qu'il rapporte à la Chambre qu'il entreprend cette étude.

Si vous voulez discuter du bien-fondé du projet Alto, je vous suggère de traiter de cette question au comité des transports. Ne vous éloignez pas de la motion dont nous débattons.

Vous pouvez poursuivre.

[Français]

L'hon. Greg Fergus: Merci beaucoup, monsieur le président.

J'apprécie énormément et je respecte énormément l'intervention faite par M. Hardy, qui croyait, à tort, que je m'éloignais de la substance de cette motion. S'il m'écoutait attentivement, il saurait que j'ai, à plusieurs reprises, fait le lien avec la dernière phase de la motion.

J'aimerais citer la motion, pour bien expliquer pourquoi c'est pertinent et pourquoi j'ai évoqué l'autoroute 50. La motion prévoit:

Que le Comité entreprenne une étude sur les liens entre le ministre des Finances et du Revenu national et la société Alto, ainsi que sur les affirmations du mi-

nistre selon lesquelles il s'est récusé des décisions prises par son gouvernement concernant Alto; que, aux fins de cette étude, le Comité invite les témoins suivants à comparaître avant le 8 mai 2026 :

1. Konrad von Finckenstein, commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique, pour une durée de deux heures ;
2. des dirigeants d'Alto, dont le PDG Martin Imbleau, pour une durée de deux heures ;
3. le ministre des Finances et du Revenu national, pour une durée de deux heures ;

Voici la phrase clé, que je souligne:

Et que le comité rapporte à la Chambre qu'il entreprend cette étude.

C'est là où le bât blesse, selon moi. Pour un projet aussi névralgique que celui d'Alto, qui est important pour mes concitoyens, ma région et, comme député canadien, mon pays et son développement économique. Pour ma région, c'est même, franchement, une question de vie ou de mort pour mes concitoyens, parce que l'autoroute 50, en Outaouais, est le lien qui permet de rejoindre, sur le territoire québécois, la métropole, Montréal. Or les gens doivent souvent passer ailleurs, et je suis certain que mon collègue du Québec connaît bien cette réalité. Il sait bien que c'est une des routes les plus dangereuses au Québec.

Il y a presque 20 ans, ou peut-être au début des années 2000, on a enfin doublé la route qui relie la région du Lac-Saint-Jean à la région de Québec. Sait-on pourquoi on a fait ça? C'est parce que c'était dangereux. Il y avait des orignaux, toutes sortes de choses. On se trouvait au beau milieu d'un parc provincial et ce n'était pas du tout sécuritaire en hiver. C'est une région importante pour le Québec.

En utilisant la même logique, notre région est aussi importante. Sur la base de la population, c'est carrément plus important. La ville de Gatineau est la quatrième ville en importance au Québec. Le seul lien que nous avons sur le territoire québécois, c'est le lien avec l'autoroute 50.

• (1925)

Cependant, l'autoroute 50 n'est pas une véritable autoroute. Sur la majeure partie du trajet, il n'y a qu'une voie dans chaque direction. À cause de cela, il y a toutes sortes d'accidents. Ces accidents sont parfois dus à des erreurs humaines, à des conducteurs qui roulent trop vite ou de manière agressive, mais, d'autres fois, c'est à cause des orignaux ou des chevreuils. C'est une réalité. Nous n'avons pas d'autre lien, d'où l'importance du projet d'Alto.

• (1930)

Luc Thériault: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

Je voulais simplement souligner à mon collègue M. Fergus que, dans son énumération des dangers sur l'autoroute 50, il a oublié les dangers sauvages.

Le président: Monsieur Thériault a invoqué le Règlement, mais je n'ai pas entendu ce qu'il a dit.

[Traduction]

Qu'a-t-il dit?

[Français]

Luc Thériault: Je vais le répéter, monsieur le président.

Je disais que, dans son énumération des dangers sur l'auto-route 50, M. Fergus a oublié les dindons sauvages.

Le président: Ce n'est pas un rappel au Règlement.

Continuez, monsieur Fergus.

L'hon. Greg Fergus: Monsieur le président, je remercie M. Thériault de son intervention. J'imagine qu'il ne dit pas ça à la légère, parce que c'est sérieux. Il ne se passe pas un mois sans qu'il y ait un accident ou une collision grave sur cette autoroute. Personnellement, j'ai un ami de longue date qui est décédé sur cette autoroute. C'est très sérieux.

Le projet d'Alto, tant et aussi longtemps que nous n'avons pas d'autre option pour relier le reste du Québec de façon sécuritaire, devient une solution qui permettrait aux gens de se déplacer en toute sécurité vers Montréal, et ce, en 40 minutes. On pourrait se rendre à la capitale provinciale ou nationale en deux heures plutôt qu'en cinq heures par la route ou par VIA Rail.

VIA Rail, souvent, n'est pas propriétaire des voies ferrées. On est chanceux lorsqu'on arrive à Québec en cinq heures. Je connais beaucoup de gens qui ont subi des retards de trois ou quatre heures, parfois même jusqu'à huit heures. On se souvient que, l'été dernier, ça a fait les manchettes partout au Québec, lorsque des passagers de VIA Rail ont été laissés dans un train à la suite d'un incident impliquant des trains de marchandises entre Montréal et Québec. Les gens ont dû passer la nuit dans le train. Ça montre l'importance de ce projet et l'importance de ne pas perdre de temps si nous voulons avoir une discussion sérieuse sur cette question.

En parlant de perte de temps, M. Barrett a mentionné, dans le discours qu'il a prononcé en présentant cette motion, qu'il avait écrit au commissaire aux conflits d'intérêts à l'éthique à la suite de reportages parus dans les journaux.

Je ne veux pas présumer du témoignage que le Comité entendra du commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique, mais, si ma mémoire est bonne, le commissaire avait indiqué, dans une lettre, que le principal intéressé, soit le ministre des Finances et du Revenu national, avait pris les mesures nécessaires, qu'il avait fait ce qu'il devait faire et qu'il n'y avait pas de conflit d'intérêts. On peut donc se demander pourquoi nous étudions cette motion si tout a été fait non seulement selon l'interprétation stricte de la Loi sur les conflits d'intérêts, mais aussi dans l'esprit de celle-ci.

• (1935)

Je ne veux pas m'éterniser là-dessus. Je souhaite que nous passions aux actes rapidement sur cette question. J'espère que mes collègues seront ouverts à cela. Pour ma part, j'aimerais proposer l'ajournement de la séance.

[Traduction]

Le président: Nous avons une motion qui propose de lever la séance, mais je ne pense pas que nous aurons de consensus.

La motion n'est pas sujette à débat. Je demanderais à la greffière de procéder au vote sur la motion qui propose de lever la séance.

Il y a égalité. Je vote contre.

(La motion est rejetée par 5 voix contre 4.)

Le président: Monsieur Fergus, vous avez encore la parole.

L'hon. Greg Fergus: Merci, monsieur le président...

Le président: Je vous ai redonné la parole, contrairement à la procédure, parce que vous avez terminé votre discours et que vous avez présenté une motion.

Par conséquent, vous pouvez poursuivre, monsieur Fergus.

L'hon. Greg Fergus: Monsieur le président, je ne veux pas vous placer dans une position où votre décision pourrait être contestée par des membres de l'opposition qui pensent que je ne mérite pas...

Le président: Je ne crois pas que quelqu'un s'y oppose.

Vous avez la parole. Allez-y, monsieur Fergus.

L'hon. Greg Fergus: Je cède avec plaisir la parole à un collègue, mais j'aimerais ajouter mon nom sur la liste.

Le président: Votre nom est déjà sur la liste. Vous l'aviez demandé.

Monsieur Sari, vous avez la parole.

[Français]

Abdelhaq Sari: Merci beaucoup, monsieur le président.

Si je suis ici, c'est d'abord pour m'adresser aux gens qui nous écoutent et à ceux qui, je l'espère, s'intéressent grandement à ce débat, afin qu'ils comprennent ce dont il est question.

Il y a deux éléments. Il y a quelqu'un dans l'opposition qui tente toujours de freiner l'élan avec lequel notre nouveau gouvernement a été élu. Notre gouvernement a reçu un mandat clair de la part des citoyens et des citoyennes: bâtir une économie forte et solide et mener à bien des projets dignes de notre pays.

Permettez-moi de dire quelque chose avant d'aller plus loin. Je suis quelqu'un qui aime beaucoup voyager. J'ai voyagé partout dans le monde, et mon sentiment d'appartenance à ce pays me rend parfois envieux lorsque je vois, notamment en Europe et ailleurs que, par exemple, je peux partir de Paris pour aller à Genève en environ trois heures. Je peux aller de Paris à Nice en moins de six heures. Je peux aller de Paris à Londres en moins de deux heures et demie. Même au Royaume du Maroc, par exemple à Casablanca, en moins de deux heures et demie, on peut se rendre à Tanger et voir à la fois la mer Méditerranée et l'océan.

Puis on revient au Canada et on constate ce qui se passe ici. On parle d'obstruction dans le cadre de cette motion, mais ce n'est pas le cas. La véritable obstruction, c'est l'incapacité d'aller de l'avant comme pays et de se doter d'un train à grande vitesse, quelque chose que la population appuie largement.

Ça me permet aussi de dire un mot sur le Comité. Je suis très heureux et honoré d'en faire partie, parce que son travail est très pertinent. Pourquoi est-il très pertinent? C'est parce que nous devons examiner des motions fondées sur des éléments factuels.

Or, lorsque j'entends les interventions de M. Barrett et de M. Thériault, que j'espère que les gens qui nous écoutent vont réécouter, j'entends des propos hypothétiques. Comment pouvons-nous avancer sur un projet aussi important que le train à grande vitesse avec des tentatives d'obstruction, alors même que des votes ont déjà eu lieu? On veut revenir avec la même obstruction et encore une fois voter pour retarder les travaux. S'il y a une chose dans laquelle certains excellent et pour laquelle on pourrait leur décerner un prix, c'est de retarder le progrès, de retarder le développement, et ce, malgré un mandat assez clair.

Quand j'écoutais M. Thériault parler, tout à l'heure, il soulevait la possibilité de retarder un projet aussi important. Pourtant, mes collègues ont déjà expliqué, de façon très éloquente, pourquoi ce projet était extrêmement important pour les citoyens et les citoyennes, pour les Canadiens et les Canadiennes. C'est un projet qui permettra de repositionner le Canada sur la scène internationale. Nous ne pouvons pas imaginer notre cher pays sans train à grande vitesse, malgré ce que certains semblent vouloir de l'autre côté de la salle.

Avant d'être député fédéral, j'étais conseiller municipal, et je peux vous dire que le transport collectif, le transport rapide et le transport multimodal sont des priorités. Les municipalités, comme Montréal et son agglomération, Toronto et d'autres, appuient et défendent ardemment ce projet. Elles ne tiennent pas des propos, comme ceux tenus par les gens de l'autre côté de la salle, visant à faire de l'obstruction. C'est clairement de l'obstruction qui a été gérée de façon à lancer des débats sur plusieurs sujets, plusieurs motions, et à revenir sur le débat, encore une fois.

Pour ma part, c'est avec plaisir que je vais débattre jusqu'à minuit de cette motion et de l'importance du train à grande vitesse. Ce serait un plaisir, parce que ce débat est important.

• (1940)

Cependant, les gens qui nous écoutent se demandent de quoi il s'agit. De quoi parlons-nous ici? Nous parlons d'éléments hypothétiques et d'un projet très important, qu'on cherche à retarder. Ça, ça donne une étiquette au Parti conservateur. S'ajoute à lui un autre parti, qui essaie de retarder une évolution que, de notre côté, nous voulons voir se réaliser le plus vite possible.

Je voudrais revenir, encore une fois, sur la motion elle-même et sur ce qu'elle vise. Par la suite, monsieur le président, si vous me le permettez, j'aimerais également proposer un amendement, parce que vous dites que nous nous sortons du cadre de la motion, mais, au contraire, nous sommes tout à fait dans son cadre. Lorsque nous parlons d'Alto, nous sommes dans le cadre de la motion. Lorsque nous parlons de l'importance des déplacements entre les provinces, nous sommes dans le cadre de la motion. Lorsque nous parlons de l'obstruction que vous faites à l'égard de ce projet, nous respectons le cadre de la motion. C'est ce que vous êtes en train de faire.

Vous nous demandez d'abandonner un projet que les Canadiens et les Canadiennes souhaitent voir se réaliser maintenant. Vous nous demandez de retarder un projet que les municipalités veulent maintenant. Vous nous demandez encore une fois d'étudier des éléments hypothétiques concernant un projet que l'ensemble des parties prenantes souhaitent voir se réaliser. Vous nous demandez de retarder l'utilisation de nos tracés au Québec.

• (1945)

Gabriel Hardy: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

Le président: Monsieur Hardy, vous avez la parole pour un rappel au Règlement.

Gabriel Hardy: Ce n'est pas du tout ce que nous demandons. Je ne sais pas à quoi fait référence M. Sari. Il semble nous accuser de demander des choses, mais il n'y a rien de ce qu'il dit dans la motion. Peut-on revenir à la motion?

Merci.

Le président: Merci, monsieur Hardy.

[Traduction]

Je ne sais pas trop moi-même à quoi vous faites allusion, monsieur Sari, lorsque vous parlez d'éléments hypothétiques. Nous débattons d'une motion qui propose « que le Comité entreprenne une étude sur les liens entre le ministre des Finances et du Revenu national et la société Alto, ainsi que sur les affirmations du ministre selon lesquelles il s'est récusé [...] » Je ne vois rien d'hypothétique dans le contenu de cette motion. La situation a été rapportée et étayée dans les médias.

Personne n'essaie de retarder le projet Alto. Nous essayons de débattre de la motion dont nous sommes saisis. Je donne énormément de latitude. Tous les députés le savent.

[Français]

Abdelhaq Sari: Monsieur le président, puis-je répondre?

[Traduction]

Le président: Vous pouvez répondre, mais ne vous éloignez pas de la motion.

[Français]

Abdelhaq Sari: Oui, bien sûr, monsieur le président.

Il y a quelque chose qui s'appelle Google; si on écrit « Parti conservateur et projet TGV Alto », on va voir que tout ce que j'ai dit repose sur des éléments factuels. Je n'invente absolument rien. La motion du Parti conservateur en est une preuve. En effet, c'est un indicateur clair de son comportement d'obstruction. Je n'ai pas dit que c'était ça qui était dans la motion, mais ça s'y ajoute. J'espère qu'on m'écouterait parler de ce point, parce que, encore une fois, on ajoute un élément qui démontre qu'on n'est pas d'accord sur l'évolution que nous voulons, en tant que nouveau gouvernement.

Ce que nous voulons, c'est que les Canadiens et les Canadiennes puissent bénéficier d'une économie stimulée et d'une amélioration de la qualité de vie de façon générale. Si on regarde les autres pays qui ont déjà mis en place un train à grande vitesse, on voit qu'il y a des retombées assez importantes, que ce soit sur les plans touristique et économique, des déplacements de la main-d'œuvre, des ressources humaines ou de l'attractivité des villes et des zones urbaines. Nous trouvons assurément que l'apport est assez important.

J'aimerais revenir sur un élément. J'ai dit qu'il existait quelque chose qui s'appelle Google, mais il y a aussi ChatGPT ou Claude. En faisant une recherche, on peut constater qu'il ne s'agit pas d'une dépense, mais bien d'un investissement. Il s'agit d'un investissement pour les jeunes et pour la sécurité des déplacements. C'est un investissement écologique et environnemental assez important. Je ne vais pas passer trop de temps à expliquer ce qu'est un apport environnemental, puisque je ne pense pas que ça retiendrait l'attention de mes collègues de l'autre côté. Ça permet de réduire la congestion et ça renforce les économies régionales.

Je n'apprendrai rien à personne: notre pays est vaste. Si on pouvait parcourir une certaine distance plus rapidement, ça ferait qu'il y aurait une certaine fluidité, par exemple la fluidité du personnel. Je ne vais pas parler des milliards de dollars que ça va amener, mais, ce que je veux rappeler, c'est que nous allons donner la foi aux Canadiens et aux Canadiennes; ils vont croire en un pays qui veut prendre des risques.

L'opposition a tout simplement peur d'aller de l'avant. Chaque fois que nous voulons relever des défis avec les Canadiens et les Canadiennes, avec les compétences, les universités et les ressources matérielles et humaines du pays, l'opposition cherche à nous freiner. C'est vraiment malheureux pour les gens qui nous écoutent.

On ne peut pas lire cette motion de façon indépendante, c'est impossible, puisque tout est intégré. Tout est lié au comportement du Parti conservateur, au fait qu'il a perdu, encore une fois, la confiance du public, voire de quelques membres de son parti.

Je tiens à le dire aujourd'hui, parce que c'est ce que je constate. Quand je vois cette motion, je me dis qu'il ne devrait pas faire ça, il ne devrait pas freiner un projet dont les Canadiens et les Canadiennes sont fiers. Le projet vise à améliorer la mobilité. Encore une fois, je reviens sur l'apport du projet. Si les conseils municipaux d'Ottawa, de Montréal, de Toronto et d'autres villes appuient ce projet, c'est parce que la connexion entre ces zones cosmopolites sera désormais plus importante et renforcera l'économie. On ne fonctionnera plus de manière isolée. On ne raisonnera plus de manière isolée, mais de façon intégrée, grâce à un réseau de transport lui-même intégré.

Encore une fois, ce que nous visons, en tant que gouvernement, c'est avoir la capacité de protéger notre environnement et d'améliorer les déplacements routiers. C'est important pour les Québécois et les Québécoises qui nous écoutent.

● (1950)

Comme l'a dit mon collègue, se déplacer sur l'autoroute 50, c'est difficile. Je me demande même si on peut appeler ça une autoroute. Excusez-moi, mais, quand on a voyagé partout dans le monde, on ne peut pas vraiment appeler ça une autoroute, puisqu'il manque beaucoup d'éléments de sécurité. J'aimerais revenir sur tous ces éléments.

Quand j'ai vu la motion, que nous avons reçue durant le congrès de notre parti, où les gens étaient très éblouis, très contents de voir l'avancement de notre pays, je me suis dit que je comprenais vraiment. Il y a 4 500 personnes qui se sont déplacées à Montréal, et elles savent pourquoi elles se sont déplacées.

Quand je vois des gens traverser de l'autre côté de la Chambre, je me dis que je comprends exactement pourquoi. Moi, en rédigeant ça aujourd'hui et en en débattant jusqu'à je ne sais pas quelle heure, je ne dis pas que c'est une perte de temps, loin de là. Je suis très fier, je le réitère. Je suis très fier d'être membre du Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique.

Par contre, depuis que je suis ici, c'est un comité où l'on produit des clips. On ne crée pas vraiment des lois, on produit des clips. Quand je vois qu'on prend ces clips hors contexte, je suis surpris. On passe des heures à débattre d'éléments très importants pour les Canadiens et les Canadiennes, et, finalement, ce qu'on en retire, c'est un clip. L'opposition veut faire des clips, mais, nous, nous voulons faire de grands projets. Elle désire faire des clips, alors que, nous, nous désirons gagner la confiance des Canadiens et des Canadiennes. Si elle souhaite diffuser ces clips afin de les diffuser dans les circonscriptions, il y a d'autres façons de le faire.

Cependant, qu'on ne vienne pas ici pour semer le doute auprès des Canadiens et des Canadiennes. On l'a vu durant les élections, et je ne pense pas que ça ait fonctionné. On le voit encore dans les sondages.

Au contraire, les Canadiens et les Canadiennes veulent un gouvernement capable de prendre des risques, capable de dire qu'il a une fierté d'appartenance et capable de s'assurer que les projets d'envergure peuvent aller de l'avant. Il n'a pas peur. Les Canadiens ne doivent pas avoir peur.

Encore une fois, je reviens sur la question des coûts. Je dis, encore une fois, que si on fait une recherche rapide en utilisant les mots « TGV » et « Parti conservateur », on parle de coûts, de dépenses.

Le b. a.-ba de l'économie dit clairement que ce n'est pas une dépense, c'est un investissement. C'est un investissement dans un bien public. C'est pour le public. Sa valeur ne réside pas dans le recouvrement des recettes tarifaires, mais dans l'activité économique qu'il va engendrer. C'est très important, et c'est ce qu'on appelle un rendement de l'investissement, à la fois avec des éléments tacites...

[Traduction]

Harb Gill (Windsor-Ouest, PCC): J'invoque le Règlement, monsieur le président.

Le président: Vous avez la parole, monsieur Gill, sur votre rappel au Règlement.

Harb Gill: Je ne vois pas la pertinence. La motion ne porte pas sur la viabilité du projet Alto. Nous demandons qu'un ministre se présente devant le Comité pour nous expliquer pourquoi nous n'aurions pas l'occasion de discuter avec lui. Nous voulons savoir pourquoi le commissaire à l'éthique ne peut pas être invité à comparaître et pourquoi le ministre des Finances et du Revenu national ne peut pas être ici. C'est tout.

Le président: Votre rappel au Règlement est recevable, monsieur Gill. Je l'accepte.

Nous débattons de la motion dont nous sommes saisis, et je suggère que nous revenions au débat.

Je l'ai dit deux fois ce soir, mais je vais le dire une troisième fois. Nous ne débattons pas des avantages du projet Alto. Ce n'est pas le sujet à l'étude. Nous nous penchons sur l'affirmation du ministre des Finances selon laquelle il se serait récusé des décisions prises par le gouvernement concernant Alto et sur la convocation de témoins.

Monsieur Sari, vous avez la parole. Revenez au débat, s'il vous plaît.

● (1955)

[Français]

Abdelhaq Sari: Monsieur le président, j'invite mon collègue à lire le deuxième point. Qu'est-ce qu'on y demande? On demande les « dirigeants d'Alto, dont le PDG Martin Imbleau, pour une durée de deux heures ». Pourquoi? Revenons à l'historique du Parti conservateur dans le comité de l'éthique. J'invite mon collègue de l'autre côté de la salle à regarder ce qu'on a fait lorsque d'autres groupes ont été invités.

C'est une campagne de salissage, tout simplement. C'est une campagne de salissage qui ne peut pas être considérée. Nous, nous ne pouvons pas être les déclencheurs de ce genre de situation.

J'apprécie votre rappel au Règlement, monsieur Gill. Par contre, je vous invite à regarder comment vos collègues ont traité les gens lorsqu'ils sont venus ici. Ils leur mettent des mots dans la bouche.

Gabriel Hardy: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

Le président: Monsieur Hardy, vous avez la parole pour un rappel au Règlement.

Gabriel Hardy: M. Sari est en train de débattre de la pertinence de notre comité et de la manière dont nous faisons les choses.

Est-ce qu'il pourrait revenir à la motion? On ne commencera pas à débattre de la façon dont les choses se passent ici.

Abdelhaq Sari: J'ai le droit; il s'agit d'une réunion publique. Je peux dire ce qui se passe ici. Tout le monde l'a vu.

[Traduction]

Le président: Attendez. Tous les commentaires doivent s'adresser à la présidence.

[Français]

Monsieur Hardy, ce n'est pas un rappel au Règlement.

Gabriel Hardy: Ce n'est pas pertinent à la motion, monsieur le président.

Le président: Je comprends bien la pertinence de votre propos.

Monsieur Sari, vous avez la parole au sujet de la motion.

Abdelhaq Sari: Dans les premier et troisième points, on souhaite inviter des personnes à venir témoigner ici. Dans le deuxième point, on demande que les dirigeants de la société Alto, dont le PDG, viennent témoigner.

Quand j'ai vu des personnes venir ici donner leur avis, très pertinent, et expliquer des éléments liés aux conflits d'intérêts ou à l'apparence de conflits d'intérêts, ce n'était pas uniquement pour les membres du comité, mais aussi pour les citoyens et les citoyennes qui nous écoutent. Malheureusement, ce qu'on constate, c'est qu'on ne cherche pas à expliquer les procédures, les règlements ou les lois ni à les démystifier. Au contraire, ce que j'ai vécu ici, et je le répète, n'est pas digne de l'objectif et de la mission de ce comité. Ce n'est pas pour ça que nous sommes ici.

En ce qui concerne les gens d'Alto, on dit qu'il n'y aurait pas de consultation. Moi, je pense que, quand ils vont venir témoigner, ils vont nous expliquer les procédures qu'ils ont mises en place. Je devrais plutôt dire « s'ils viennent témoigner ».

On utilise beaucoup le conditionnel, comme l'a remarqué M. Hardy. C'est bien qu'il fasse cette remarque, puisque tous les propos des gens de l'autre côté sont faits au conditionnel. Si ces gens viennent, ils vont nous expliquer clairement le travail qu'ils comptent faire pour consulter la population dans le cadre de ce projet. Ils vont nous expliquer comment ces consultations publiques vont se dérouler et comment ils travailleront avec toutes les parties prenantes, et je dis bien toutes les parties prenantes, parce qu'il ne faut laisser personne de côté. Il faut travailler avec tout le monde, notamment les acteurs du secteur agricole. C'est vraiment très important.

On ne peut pas, que ce soit au gouvernement ou dans l'opposition, adopter une approche fondée sur la peur. Les Canadiens et les Canadiennes savent qu'il y a des défis, mais ils ne veulent pas d'une approche basée sur la peur.

Les séances qui seront organisées par les gens d'Alto serviront à recueillir l'avis de la population, des acteurs du secteur agricole et de toutes les personnes concernées, y compris celles qui bénéficieront du projet, tant pendant sa mise en œuvre qu'après, lors de son exploitation.

Je reviens à la motion, monsieur le président, parce que sinon on va me dire que je m'en éloigne, mais ce n'est pas le cas. La motion soulève également des allégations concernant la Loi sur les conflits d'intérêts. Je pense que c'est une question très sérieuse, et nous devons vraiment en discuter. C'est une question qui doit être examinée par des institutions indépendantes, c'est très important. Ces institutions doivent être indépendantes, mais aussi compétentes.

Cependant, il ne faut pas confondre les mécanismes de reddition de comptes avec le bien-fondé du projet lui-même. C'est cette ambiguïté qui est problématique dans la motion. Même si on met de côté les arguments politiques, les arguments économiques et environnementaux, les arguments en faveur du train à grande vitesse demeurent très solides. Là, je m'adresse à la population: les arguments présentés par M. Fergus, Mme Lapointe et d'autres sont très solides.

Doit-on se désengager de l'État et miser sur une infrastructure financée par le secteur privé? Est-ce que c'est ça qu'on veut?

Aucun pays au monde n'a construit un véritable réseau ferroviaire à grande vitesse uniquement grâce à des investissements privés. Qu'on regarde la France, la Grande-Bretagne, le Royaume-Uni, la Suisse ou le Maroc, on constate qu'il s'agit toujours de partenariats.

● (2000)

Ni au Japon, ni en France, ni au Royaume-Uni, ces projets ne se sont faits sans un certain leadership public, bien évidemment, parce que les avantages sont largement partagés, des deux côtés. Quand on parle du secteur privé, qui sont les gens qui travaillent dans ce secteur? Ce sont les Canadiens et les Canadiennes. Quand on parle du secteur public, c'est parce qu'on veut assurer un certain leadership.

Les retombées à long terme sont très importantes et très diffuses. Elles touchent plusieurs secteurs. Le capital privé a aussi un rôle à jouer, et ça, c'est très important.

Luc Thériault: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

Le président: Vous avez la parole pour un rappel au Règlement, monsieur Thériault.

Luc Thériault: Est-ce que c'est parce qu'il y a des retombées à long terme qu'on ne doit pas recevoir le commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique, les dirigeants d'Alto et le ministre? Je ne vois pas la pertinence des propos de mon collègue M. Sari. Je ne vois pas où il s'en va avec ça.

Le président: Merci, monsieur Thériault.

Abdelhaq Sari: Je vais répondre à la question.

Le président: Comme je l'ai dit, le débat porte sur la motion. On doit parler de la motion. C'est mon conseil à M. Sari.

Vous avez la parole à propos de la motion, monsieur Sari.

Abdelhaq Sari: Monsieur le président, si j'ai parlé des investissements majeurs, c'est parce que cette motion nous invite à voir petit. Au lieu de voir l'ensemble, on se concentre sur des détails qui sont hypothétiques et on privilégie des coûts à court terme. C'est ce à quoi cette motion nous invite. Il ne faut pas comprendre la motion uniquement en lisant ses trois points, soit l'invitation de témoins. Derrière la motion, il y a un problème, un comportement, un historique dont le Parti conservateur ne se détache malheureusement pas. Cette motion n'est qu'une continuité. C'est ça, la vraie question qu'il faut expliquer aujourd'hui.

Je reviens à la motion, encore une fois. Admettons que des personnes viennent témoigner, qu'une entreprise explique qu'elle tiendra des consultations publiques, qu'elle souhaite parler aux acteurs du secteur agricole et expliquer le fonctionnement du projet, la gouvernance et le partage des responsabilités. Qu'ils viennent ici et qu'ils l'expliquent, je suis d'accord sur ça. Cependant, la manière dont ils pourraient être traités, sachant que nous voulons avoir une collaboration à long terme, me pose problème, surtout qu'il ne s'agit plus d'un luxe, mais d'une nécessité stratégique. On ne devrait pas adopter ce type de comportement ou de tactiques que je n'aime pas énormément.

Au contraire, les partis de l'opposition devraient aussi faire preuve de responsabilité. Le Parti conservateur et le Bloc québécois — le Québec va bénéficier largement de ce projet — devraient adopter une approche différente de celle que l'on voit dans la motion. La motion vise à faire de l'obstruction, à freiner et à ralentir les travaux.

J'ai à cœur de voir un jour tous les députés se lever à la Chambre des communes pour dire qu'on va prendre le risque, qu'on va aller de l'avant et qu'on mérite ce train à grande vitesse. On ne va pas jouer à ça, avec des petites motions ici et là.

Aujourd'hui, ce n'est pas que nous ne voulions pas être ici, c'est que nous avons envisagé de rencontrer d'autres groupes à qui nous avons donné notre parole en leur disant que nous allions être présents avec eux, parce que ça nous tient à cœur. Pourtant, nous sommes ici, puisque nous avons cette responsabilité, et je suis fier de l'assumer, mais j'aimerais que ça mène à un résultat profitable pour les citoyens et les citoyennes qui nous écoutent.

Au lieu de débattre de la pertinence du projet, ce que mes collègues ont fait, nous sommes en train de discuter d'éléments qui vont simplement retarder la réalisation du projet.

Moi, en tant que Canadien, je choisis d'être un chef de file. D'autres groupes ici semblent vouloir rester à la traîne. Au moyen de la motion qui est déposée aujourd'hui, on choisit de rester à la traîne. Je ne pense pas que c'est ce que les Canadiens et les Canadiennes souhaitent.

Il faut investir dans l'avenir. On ne peut pas être paralysé par la crainte ou par des éléments hypothétiques. Personnellement, j'aurais préféré que nous ne débattions pas de cette motion aujourd'hui. J'aurais préféré qu'elle ne soit même pas devant nous et que nous avancions plutôt au-delà de ces considérations politiques. Personnellement, j'aurais carrément rejeté cette motion. Non pas parce que les préoccupations soulevées ne méritent pas d'être discutées, mais parce que sa conclusion pose problème. Ce qui est important maintenant, c'est de ne pas semer le doute chez les citoyens. Dans la situation actuelle, au Canada comme ailleurs, certaines conclusions pourraient être fondamentalement erronées.

● (2005)

Il faut que le projet de train à grande vitesse avance. Si le Canada veut avancer, il ne peut pas le faire en restant immobile.

En terminant, je vais faire un résumé. En Europe, ça se fait. En Afrique, ça se fait. Le train à grande vitesse existe. On voit les résultats. On voit l'impact. Quand je voyage, je suis très content de l'utiliser. D'un autre côté, j'ai toujours un pincement au cœur, parce qu'on n'en a pas au Canada. Je comprends pourquoi: c'est parce qu'on a manqué de courage à plusieurs reprises. Encore une fois,

quand on fait preuve de courage, des gens tentent de faire de l'obstruction.

Je vois mes collègues de l'autre côté rire de ça, mais ça me fait vraiment mal. S'ils peuvent en rire, c'est que parce que, pour eux, c'est correct. Peut-être que certains ne sont pas sensibles aux arguments que nous avançons, parce qu'ils sont économiques. Mes collègues de l'autre côté ignorent ce qu'est l'économie. Je ne vais même pas aborder les arguments environnementaux.

Monsieur le président, j'aimerais proposer un amendement.

Ce que je demande, madame la greffière, c'est de conserver la motion:

Que le Comité entreprenne une étude sur les liens entre le ministre des Finances et du Revenu national et la société Alto, ainsi que sur les affirmations du ministre selon lesquelles il s'est récusé des décisions prises par son gouvernement concernant Alto; que, aux fins de cette étude, le Comité invite les témoins suivants à comparaître avant le 8 mai 2026 :

1. Konrad von Finckenstein, commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique, pour une durée de deux heures ;
2. des dirigeants d'Alto, dont le PDG Martin Imbleau, pour une durée de deux heures ;
3. le ministre des Finances et du Revenu national, pour une durée de deux heures [.]

Je propose qu'on arrête là, c'est-à-dire qu'on supprime la dernière partie, soit:

Et que le comité rapporte à la Chambre qu'il entreprend cette étude.

Monsieur le président, je vous remercie.

● (2010)

Le président: Merci, monsieur Sari.

[Traduction]

Je vais suspendre la séance une minute parce que je veux m'assurer que tous les députés comprennent l'amendement. Je voudrais aussi faire le point avec la greffière sur certaines choses qui me sont venues à l'esprit.

La séance est suspendue.

● (2010)

(Pause)

● (2020)

Le président: Avant la pause, un amendement avait été présenté par M. Sari.

[Français]

Il visait à supprimer la dernière ligne, soit:

Et que le comité rapporte à la Chambre qu'il entreprend cette étude.

Deux personnes souhaitent intervenir: M. Hardy et M. Thériault. Je vois également que Mme Church a la main levée, ainsi que Mme Goodridge.

Monsieur Hardy, vous avez la parole au sujet de l'amendement.

L'hon. Greg Fergus: Je crois qu'on avait ajouté mon nom à la liste avant la pause, monsieur le président.

[Traduction]

Tamara Jansen (Cloverdale—Langley City, PCC): Il avait la main levée avant de présenter l'amendement.

L'hon. Greg Fergus: Non. Il a levé la main après l'amendement.

Un député: Je devais parler avant lui.

Le président: Je vais suivre la liste que j'ai sous les yeux.

Monsieur Fergus, je vais vous mettre sur la liste. Ce n'est pas un problème.

Je cède la parole à M. Hardy, suivi de M. Thériault.

Monsieur Hardy, la parole est à vous.

[Français]

Gabriel Hardy: Merci, monsieur le président.

Je suis heureux d'intervenir.

Il est maintenant 20 h 22. Nous sommes ici depuis 15 h 30 pour débattre de la motion de M. Barrett, qui demande au Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique quelque chose d'assez simple, je crois. On demande de faire les liens entre le ministre des Finances et Alto, une société d'État. On veut en savoir plus sur les récusations. Les récusations, ce n'est pas nous qui les inventons. Depuis tout à l'heure, on a l'impression qu'on se fait accuser de vouloir faire des choses terribles, mais c'est de son propre aveu qu'il a indiqué s'être récusé.

C'est le ministre qui a vu un potentiel conflit d'intérêts, et nous voulons simplement approfondir la question, comprendre davantage. Il a donc demandé à se récuser en voyant une apparence de conflit d'intérêts, mais il est intervenu entre 12 et 16 fois lors de débats ou pour répondre à des questions. Il a même voté sur le projet. Alors, on se pose des questions. Les Canadiens se posent des questions. Depuis tout à l'heure, on dit aux gens que ce qui se passe ici est intéressant, qu'ils devraient s'intéresser à la politique, parce que c'est leur argent et l'avenir de leur pays dont il est question. Nous sommes ici pour en discuter tout le monde ensemble.

Je suis allé vérifier ce que signifie « se récuser ». Ça veut dire se retirer d'une affaire par conflit d'intérêts ou incompétence. Tantôt, on m'invitait à aller faire une recherche sur Google. On ira voir sur Google, c'est ce qui est écrit. Je laisse mes collègues faire le choix entre conflit d'intérêts et incompétence, ce n'est pas moi qui décide. Il a demandé à « se récuser » et, la définition, c'est celle-là. Il a demandé à se récuser, donc j'imagine qu'il a vu un potentiel conflit d'intérêts.

Ici, au Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique, nous demandons à rencontrer le commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique, les dirigeants d'Alto, qui pourraient présenter un risque de conflit d'intérêts, ainsi que le ministre concerné. Nous ne remettons pas en question l'ensemble du projet. Ce n'est pas le rôle du Comité. Nous cherchons à comprendre une situation potentiellement problématique sur le plan éthique. Nous voulons que le ministre explique ce qui s'est passé, pour que les Canadiens puissent y voir clair et avoir confiance en nos institutions. C'est une préoccupation qui revient chaque semaine.

Tantôt, mon collègue M. Sari a parlé de perte de temps, mais, depuis le début, les conservateurs n'ont pas pris la parole. La séance a commencé à 15 h 30; il est maintenant 20 h 25. Je suis le premier à intervenir. Pourtant, on nous accuse de faire de l'obstruction. Je ne sais pas ce qui se passe. C'est la première fois que je vis ça. J'ai l'impression d'assister à une perte de temps monumentale. On nous parle de l'autoroute 50, de l'avenir, mais ce n'est pas le sujet d'aujourd'hui.

Le sujet, c'est une motion visant à inviter à témoigner des personnes qui ont elles-mêmes évoqué un potentiel conflit d'intérêts. Le ministre a voté et n'a pas respecté ses propres dires. On veut comprendre pourquoi il s'est donné le droit de voter entre 12 et 16 fois, de défendre le projet et de répondre à des questions. Pourquoi a-t-il mis en avant le fait qu'il avait un potentiel de conflit d'intérêts avec Alto? Nous allons inviter les représentants d'Alto à nous en parler. On nous dit que ça n'a pas de bon sens et que ça ne devrait pas se voir ici.

On entend aussi, depuis tout à l'heure, que le projet passe par ma circonscription. Je suis obligé de dire que ça ne regarde pas le Comité. L'intérêt des membres du Comité n'est pas mis en avant ici. Ce n'est pas d'eux qu'il est question. On parle des citoyens, on parle des Canadiens. On parle d'un projet de plusieurs milliards de dollars. Il ne s'agit pas de savoir si ça convient aux membres du Comité ou s'ils aiment le projet. On veut juste savoir si les milliards de dollars qui appartiennent aux Canadiens, 90 milliards de dollars, au bas mot, dont 3,5 milliards de dollars sont déjà dépensés sur des études, alors qu'il n'y a pas encore une seule ligne de chemin de fer qui a été construite, ont été utilisés adéquatement. On veut comprendre comment un ministre a décidé de se récuser sans que personne ne le sache, sans que personne n'en soit informé, tout en continuant à voter. Nous voulons que les citoyens aient accès à cette information.

On nous dit aussi que certains propos sont hypothétiques. Encore une fois, ce n'est pas hypothétique. Ce sont des faits avérés. Ce qui est prévu dans la motion, c'est simplement d'inviter le ministre pour qu'il explique clairement pourquoi il a demandé à se récuser.

Tantôt, on a dit que le gouvernement devrait être capable de prendre des risques, et on a dit que les conservateurs s'opposaient tout le temps à tout. Je rappelle qu'il faut tenir compte du fait qu'on veut prendre des risques avec l'argent des autres, alors que c'est déjà difficile pour les familles sur le plan économique.

• (2025)

Quand on amène ça en comité et qu'on parle de « petite motion » ou de « formalités politiques », je m'excuse, mais, chaque fois que je me présente ici, je le fais pour défendre mes citoyens. Je le fais dans l'intérêt des Québécois et des Canadiens. Je le fais parce que je pense qu'il est vraiment important que les gens soient en mesure de voir ce qui se passe au Parlement et de s'intéresser à la politique. Il faut démocratiser la politique fédérale pour que les gens s'y intéressent.

Quand on dit qu'il s'agit de petites formalités ou de petites motions, je m'excuse, mais, en tant que citoyen raisonnable et informé, je veux que le ministre vienne ici pour répondre aux questions. Je veux que le président d'Alto, une société d'État, vienne nous dire s'il y a eu une infraction ou pas, s'il y a eu un manquement à l'éthique. Je veux que le commissaire vienne nous expliquer comment la définition même de la récusation n'a pas été respectée, et pourquoi il considère que ce n'est pas un problème d'éthique. C'est tout. Nous ne voulons pas refaire le monde. Nous ne voulons pas débattre du projet de train à grande vitesse en général. Nous voulons comprendre ce qui s'est passé dans ce cas précis. C'est ça, l'objet de la motion.

Monsieur le président, il est maintenant 20 h 28. J'espère ne pas avoir pris trop de temps de parole. La séance a commencé à 15 h 30. Je ne veux pas faire de l'obstruction. Je veux que ça avance. Les Canadiens qui nous regardent ont le droit de se demander si on peut avancer sur une motion aussi simple et efficace, au lieu de perdre du temps à parler de l'autoroute 50, de l'avenir ou du passé.

Peut-on revenir à ce qui est devant nous?

Merci

Le président: Merci, monsieur Hardy.

Monsieur Thériault, vous avez la parole au sujet de l'amendement.

Luc Thériault: Merci beaucoup, monsieur le président.

Depuis plusieurs heures, mes collègues d'en face parlent d'obstruction de la part de l'opposition. Pourtant, ce sont eux qui parlent. De l'obstruction, il y en a, effectivement. Il ne faut pas être un expert des débats pour le constater, même les gens qui ne suivent pas les travaux vont très bien comprendre que les libéraux ne sont pas contents de la motion et qu'ils ont reçu l'ordre de faire de l'obstruction.

• (2030)

Abdelhaq Sari: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

Le président: Monsieur Sari, vous avez la parole pour un rappel au Règlement.

Abdelhaq Sari: Premièrement, je n'ai reçu aucun ordre de qui que ce soit. Deuxièmement, nous parlons de l'amendement. Tout à l'heure, je parlais de la motion. Restons sur le sujet de l'amendement.

Le président: C'est correct.

Monsieur Thériault, vous avez la parole.

Luc Thériault: Monsieur le président, c'est assez ironique de voir M. Sari réagir ainsi à la première phrase que je prononce, alors qu'il s'est longuement exprimé pour discréditer ses collègues d'en face, mais aussi notre comité.

Monsieur le président, nous sommes le comité de l'éthique. Nous ne sommes pas dans un comité de marketing ni dans un exercice de promotion d'un projet présenté comme la huitième merveille du monde. Nous sommes ici pour déterminer s'il est pertinent, du point de vue éthique, de convoquer le commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique, de convoquer les dirigeants d'Alto, dont le PDG, et de convoquer le ministre des Finances. Ce dernier a lui-même jugé nécessaire de consulter un conseiller en éthique. Il a également jugé bon d'écrire au premier ministre pour indiquer qu'un filtre anti-conflit d'intérêts avait été mis en place. Il devait donc au moins sentir une apparence de conflit d'intérêts.

Toute personne apprenant que sa conjointe a été engagée comme vice-présidente peut se poser des questions, notamment sur le fait qu'il ait mené à terme le projet de loi C-15, qui fait en sorte de suspendre certaines dispositions de la Loi sur l'expropriation.

On parle de perte de temps. M. Fergus, qui a été le Président de la Chambre, m'a beaucoup heurté avec ses propos, même si son ton est très calme. Il a indiqué que, selon lui, ça constituait une perte de temps et un gaspillage du temps du Parlement.

Abdelhaq Sari: Monsieur le Président, nous entendons mal les propos de mon collègue.

Le président: Monsieur Thériault, il y a encore un problème encore avec le microphone. Est-il vieux ou nouveau?

Luc Thériault: C'est un nouveau microphone.

Le président: D'accord.

Luc Thériault: Je vais m'assurer de ne pas trop bouger, monsieur le président.

[Traduction]

Le président: Madame la greffière, pourriez-vous lui expliquer comment régler le problème?

[Français]

La greffière: Parfois, c'est aussi simple que de sortir la prise du port USB et de la réinsérer.

Le président: Vous pouvez donc sortir la prise une seconde et ensuite la réinsérer.

Luc Thériault: Est-ce que vous m'entendez mieux?

Le président: Placez votre micro un peu plus bas, monsieur Thériault.

Luc Thériault: Est-ce que c'est mieux ainsi?

Le président: Oui, ça va.

Vous avez la parole, monsieur Thériault.

• (2035)

Luc Thériault: Merci, monsieur le président.

Je disais que j'étais assez heurté par les propos de M. Fergus, qui a été Président de la Chambre. Il prétend que la dernière phrase de la motion, telle que rédigée, ferait que nous gaspillons du temps. Je pense simplement que c'est le rôle des députés de demander qu'on rende des comptes. Les députés qui, entre autres, siègent au Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique viennent notamment de réviser la Loi sur les conflits d'intérêts.

Monsieur le président, c'est une question de transparence, tout simplement. Il n'y a pas de lien avec le fait de retarder quoi que ce soit. Ce n'est pas parce qu'on indique, à la dernière phrase, qu'on souhaite faire rapport à la Chambre de ce que nous aurons entendu que ça retarde l'avancement du projet. Est-ce que ça veut dire que, pendant ce temps, Alto ne poursuivra pas ses activités de marketing ou de relations publiques? Non, absolument pas. Il n'y a aucun lien entre ce que prétend le gouvernement et l'effet réel de la motion. Aucune démonstration n'a été faite en ce sens. Ce que les libéraux ont fait ce soir, c'est de l'obstruction. Pour une raison que j'ignore, ils ne veulent pas que cette motion, tel qu'elle est rédigée, soit adoptée. Ils nous ramènent constamment aux enjeux de fond du projet, à ses mérites, à ses justifications, alors que ce n'est pas l'objet du débat.

De l'aveu même de Mme Lapointe, plein de personnes qui n'habitent ni à Montréal, ni à Gatineau, ni à Toronto, ni à Ottawa verront passer un train à grande vitesse sur leurs terres agricoles. Il s'agit de terres qui pourraient être coupées en deux. Cela pourrait mettre en péril les 2 % de terres agricoles qui restent au Québec. Les propriétaires de ces terres se posent des questions.

De l'autre côté, on a assez parlé du fond. Cependant, le problème, c'est qu'on n'a pas de réponse. On n'a aucune idée du coût. À part les 3,9 milliards de dollars qu'on vient de donner au consortium d'Alto pour déterminer l'emplacement des stations, le tracé et l'échéancier, on parle d'une fourchette qui se situe entre 60 milliards de dollars et 90 milliards de dollars. Il s'agit d'un petit écart de 30 milliards de dollars. M. Fergus parlait de la dangerosité de l'autoroute 50. On pourrait rendre cette autoroute beaucoup plus sécuritaire pour beaucoup moins que 30 milliards de dollars.

Poser des questions, ce n'est pas retarder le projet. Poser des questions, c'est le rôle des députés. Je suggère à mes collègues de revoir leur description de tâches. Si, chaque fois qu'on demande de rendre des comptes, on se fait accuser de partisanerie, on n'avancera jamais. Aujourd'hui, ce sont les libéraux qui ont fait preuve de partisanerie, en refusant de faire la lumière sur les questions soulevées par la motion.

Si le commissaire à l'éthique vient nous dire qu'il ne voit pas de problème au regard de la loi actuelle, peut-être pourra-t-on faire un lien avec les modifications que nous avons apportées à la loi. Peut-être que ces modifications permettraient d'encadrer différemment l'analyse du commissaire. Il y a donc un lien direct avec les travaux que nous avons menés depuis le début, notamment par rapport à l'apparence de conflit d'intérêts qu'on vient et qu'on veut, à la demande du commissaire à l'éthique, introduire dans la loi.

S'il y a eu des propos impertinents aujourd'hui, de 15 h 30 à 20 h 38, ce n'est pas du côté de l'opposition. Il est normal de poser des questions. Pourquoi? C'est parce que, le 18 novembre, il y a eu la première lecture du projet de loi C-15, qui était parrainé par le ministre des Finances.

La section 1 de la partie 5 de ce projet de loi met en œuvre la Loi sur le réseau ferroviaire à grande vitesse et établit un cadre législatif qui facilite la mise en œuvre du réseau. Cette loi modifie le processus d'expropriation en lien avec les réseaux ferroviaires à grande vitesse. Entre le 18 novembre et le 26 février, au moment de son adoption et de son renvoi au Sénat, le ministre est intervenu et a voté sur ce projet de loi. Était-il nécessaire d'inclure cette disposition? Pourquoi l'a-t-il fait? Y a-t-il un lien avec l'embauche de sa conjointe? Ce sont là des questions que les gens peuvent se poser. Ça ne remet pas du tout en cause le bien-fondé du projet. Ça vise simplement à déterminer s'il y a eu du fligne-flagne. Y en a-t-il eu ou non? Ça ne retarde en rien l'échéancier.

On s'est épivardé et on a déchiré sa chemise en disant que c'était épouvantable, que les gens de l'autre côté voulaient faire de l'obstruction et faire en sorte que ce projet, qui est la huitième merveille du monde, ne se réalise pas. Ce n'est pas du tout le cas. Nous parlons uniquement des incidences éthiques en lien avec un ministre qui s'est senti en conflit d'intérêts. On n'a pourtant pas eu vent de ça. Il y a eu un manque de transparence à ce sujet. Nous voulons poser des questions légitimes.

● (2040)

Je pense que la population du Québec veut que nous posions ces questions. Il en va justement de la crédibilité des institutions démocratiques. La Chambre des communes, c'est le lieu de la démocratie parlementaire. C'est là que se tiennent les débats. Ce n'est pas parce qu'on débat de cette question à la Chambre des communes qu'on retarde quoi que ce soit.

Le problème de cette motion, ce n'est pas de freiner les choses, mais de faire en sorte que les choses se font correctement, selon les

règles de l'art, et selon les règles d'éthique, conformément à la Loi sur les conflits d'intérêts. C'est ça, le problème.

On a entendu toutes sortes de choses de l'autre côté; on a dit n'importe quoi. Maintenant, après des heures d'obstruction, on voudrait supprimer la petite phrase qui permettrait de faire rapport à la Chambre s'il y avait un problème, si les réponses du ministre n'étaient pas claires, si on estimait que la Chambre devait être saisie du dossier. On dit qu'il ne faudrait surtout pas pouvoir le faire. Ça traduit une volonté d'opacité.

Je pense que, comme parlementaires, nous ne sommes pas ici pour créer de l'opacité autour des questions d'éthique qui peuvent être soulevées. Dans ce cas-ci, ces questions ont été soulevées non seulement par l'opposition officielle, mais aussi par le ministre lui-même.

Monsieur le président, je ne m'attarderai pas davantage à cette question, et je ne gaspillerai pas le temps des parlementaires, comme M. Fergus l'a dit. Cependant, je vais assurément voter contre cet amendement, parce que, notre devoir, c'est la reddition de comptes. La démocratie parlementaire se passe à l'assemblée législative du peuple. C'est là que les débats doivent être tenus. Quand on est rendu à dire qu'un débat à la Chambre des communes est une perte de temps, c'est adopter une position qui relève du gouvernement et du pouvoir exécutif. Ce n'est pas digne d'un législateur, c'est être un valet du pouvoir exécutif. C'est pour ça que les gens en ont assez.

J'ai parcouru le Canada et le Québec dans le cadre d'une réflexion sur la réforme des modes de scrutin. Sait-on ce que disaient les Québécois et les Québécoises ainsi que les Canadiens et les Canadiennes d'un océan à l'autre? Ce qui revenait toujours, c'est qu'ils en avaient assez de la ligne de parti. Je demande à mes collègues de réfléchir à ça.

Le président: Merci, monsieur Thériault.

[Traduction]

Je cède la parole à Mme Church, sur l'amendement.

Allez-y.

Leslie Church: Merci, monsieur le président.

M. Thériault dit que les gens en ont assez. En fait, les gens en ont assez des jeux politiques. Ils en ont assez des retards. Cette motion entraînerait des conséquences dont nous avons le devoir comme parlementaires de tenir compte.

En parlant de l'utilisation à mauvais escient du temps de la Chambre et du Comité, le passage que l'amendement vise à éliminer, selon lequel le Comité rapporte à la Chambre qu'il entreprend cette étude, tombe justement dans cette catégorie. Je suis peut-être une nouvelle députée, mais je sais lire entre les lignes des motions de ce type, qui sont déposées pour occasionner des retards et pour embrouiller le débat sur des questions capitales.

Si nous voulons tenir un débat sérieux et exhaustif sur les avantages du train à grande vitesse, allons-y. Toutefois, le débat déclenché par la motion, à laquelle se rattache aussi l'amendement, traite de quelque chose qui est destiné à entraver les travaux du Comité. Nous avons établi que nous étions saisis de motions sur l'intelligence artificielle et sur la surveillance des prix ou la tarification algorithmique. Nous en avons d'autres sur la protection des renseignements personnels et sur le lobbying. Nous avons entrepris des études qui nécessitent à juste titre le temps et l'énergie du Comité.

Puisque son adoption bousculerait les travaux et les priorités du Comité, j'estime que le Comité ne gaspille pas son temps en tenant un débat approfondi sur cette motion afin de déterminer entre autres si ce qu'elle propose constituerait une utilisation du temps appropriée.

Je fais aussi remarquer que lorsque M. Barrett a présenté sa motion initialement, plus tôt en soirée, il a amorcé le débat en expliquant son opposition à Alto et au train à grande vitesse. Sa motion a été élaborée à l'avenant. Le plaidoyer du député a donné le ton au débat de ce soir et en a défini le contenu. En proposant de convoquer des dirigeants d'Alto, notamment le PDG, devant le Comité pour discuter de choses qui relèvent du commissaire aux conflits d'intérêts, la motion ressemble beaucoup plus à une partie de pêche ou à des efforts pour paralyser un grand projet d'intérêt national qu'à une volonté réelle d'aller au fond des choses.

Je reconnais le mode opératoire que préconise l'opposition lorsqu'elle cherche à contrer un projet ou une initiative en particulier. Elle essaie d'embrouiller les choses en déposant une motion qui propose, par exemple, de convoquer le greffier du Conseil privé et le personnel du premier ministre devant le Comité pour discuter d'allégations que le commissaire aux conflits d'intérêts a déjà rejetées, comme dans ce cas-ci.

Nous débattons de cette motion principalement parce que l'opposition cherche à faire dévier l'attention de sa propre stratégie par rapport au projet. Les délégués au congrès d'orientation du Parti conservateur de 2023 ont voté en faveur du train à grande vitesse au Québec et en Ontario. Pendant l'étude article par article de la loi d'exécution du budget au comité des finances plus tôt cette année, les conservateurs ont d'abord voté contre les dispositions sur le train à grande vitesse d'Alto seulement pour obtenir le consentement unanime pour annuler ou reprendre le vote. L'opposition a alors soutenu avec dissidence la loi d'exécution du budget, pour mieux critiquer publiquement le projet Alto de train à grande vitesse quelques semaines plus tard. À quelle enseigne logent-ils? Ces revirements de la part des conservateurs...

● (2045)

Laila Goodridge (Fort McMurray—Cold Lake, PCC): J'invoque le Règlement.

Le président: Vous avez la parole, madame Goodridge, sur votre rappel au Règlement.

Laila Goodridge: Monsieur le président, nous parlons de l'amendement...

Le président: Pourquoi invoquez-vous le Règlement?

Laila Goodridge: J'ai de sérieux doutes sur la pertinence de l'intervention de la députée. Nous sommes censés débattre de l'amendement à la motion de M. Barrett. Certains points soulevés par Mme Church sont peut-être pertinents, mais ce sont des choses qu'il faudrait probablement soulever au comité des transports et non pas au comité de l'éthique dans le cadre de la discussion que nous tenons aujourd'hui.

Le président: Merci, madame Goodridge.

J'ai essayé au moins quatre ou cinq fois de ramener la discussion à la motion.

Nous débattons de l'amendement visant à éliminer la dernière ligne de la motion, qui propose, je vous le rappelle, « que le Comité rapporte à la Chambre qu'il entreprend cette étude. » Nous débattons de l'amendement, et non pas des avantages du système Alto.

Nous discutons de l'amendement présenté par M. Sari à la motion principale.

Allez-y, madame Church.

● (2050)

Leslie Church: Monsieur le président, merci de ce rappel, mais comme je l'ai déclaré au début, si Mme Goodridge avait été présente au début de la réunion, elle saurait que lorsqu'il a présenté sa motion, M. Barrett a fait une description détaillée de la position du Parti conservateur sur le train à grande vitesse et sur le projet Alto. C'est ce dont je veux parler lorsque je dis que cette amorce a donné le ton à la discussion sur la motion qui dure depuis deux heures. Ce qui entoure la motion et l'amendement qui a été présenté nous font comprendre ce qui sous-tend son libellé. Par conséquent, mes collègues et moi-même sommes préoccupés à l'idée que la motion soit adoptée dans sa forme actuelle et nous sommes en faveur de sa modification.

Lorsque je pense au train à grande vitesse en Ontario et à ses retombées dans toute la province, je suis d'avis que le projet mérite que nous l'examinions et que nous en débattions. Ce projet procurera de nombreux avantages aux Canadiens: la diminution des temps et la fiabilité accrue des déplacements, l'augmentation de la fréquence du service, la création de 50 000 emplois au cours des 10 prochaines années de construction et des avantages économiques pour l'industrie et les fournisseurs canadiens. Nous sommes de cet avis, mais d'autres aussi ont donné leur appui au projet dans son ensemble, ce qui n'a rien à voir avec la partie de pêche que propose la motion présentée aujourd'hui.

Nous avons entendu la Chambre de commerce de l'Ontario, la Chambre de commerce de Toronto et les municipalités en Ontario et au Québec se prononcer en faveur du train à grande vitesse et d'un investissement dans un projet d'intérêt national à un moment où le pays unit ses efforts pour faire précisément ces types d'investissements.

Une des voix les plus importantes à ce sujet en Ontario est celle du maire de Peterborough, qui a diffusé une déclaration le 31 mars pour dire à quel point lui et ses collègues du conseil municipal de Peterborough et les résidents de cette ville, où devrait s'arrêter le train, sont très déçus des salves de l'opposition contre le projet Alto. Ils ont fait cette déclaration, que je trouve très intéressante: « Le projet renforcera considérablement le développement économique, les investissements des entreprises, le tourisme et les possibilités d'emploi à Peterborough, et la construction créera des emplois et des possibilités pour les entreprises locales. »

Voici les propos du maire:

La dernière fois que les conservateurs ont détruit un projet d'intérêt national, c'était l'Avro Arrow en 1959. Leur décision à courte vue a dévasté le secteur aérospatial du Canada en provoquant un exode des meilleurs ingénieurs que nous avions au pays. Les talents qui ont quitté le Canada à la suite de cette décision des conservateurs ont aidé les Américains à aller sur la lune en 1969.

La Ville de Peterborough continuera à travailler étroitement avec Alto et le gouvernement du Canada afin de profiter des retombées économiques et sociales de ce projet d'envergure.

Ces paroles donnent beaucoup de matière à réflexion en cette semaine marquante pendant laquelle l'ingéniosité canadienne est retournée vers la lune dans le cadre de la mission Artemis.

Afin de ne pas trop m'éloigner du sujet, je reviens à la motion dont nous débattons et à l'importance de la modifier et de rejeter l'ensemble de la motion principale.

Il faut comprendre que le Comité a des travaux importants qui figurent dans un programme déjà établi, mais autre chose d'encore plus important est en jeu. Quiconque est tourné vers l'avenir réalise qu'il faut faire des investissements transformateurs dans des projets d'intérêt national qui sont nécessaires et inévitables. Le train à grande vitesse appartient à ces types de projets.

Nous avons fixé des objectifs. Nous avons établi le mandat ambitieux de bâtir une économie canadienne forte, et le train à grande vitesse doit en faire partie. Il ne faut pas le voir seulement comme une modernisation du transport, mais aussi comme un projet d'édition de la nation qui renforce l'économie, relie les gens entre eux et aide le Canada à se joindre aux chefs de file mondiaux.

• (2055)

J'aimerais parler un peu de certains des endroits dont je pense que l'on devrait s'inspirer. Plutôt que de se perdre en conjectures comme le propose cette motion, on devrait se demander où le train à grande vitesse peut constituer un système fondamentalement différent, un système qui fonctionne sur...

Laila Goodridge: J'invoque le Règlement.

Le président: Allez-y pour votre rappel au Règlement, madame Goodridge.

Laila Goodridge: Cela fait maintenant trois minutes que le sujet de l'amendement n'a pas été évoqué, alors je demande simplement si elle peut y revenir.

Le président: C'est une demande légitime.

Madame Church, essayez de vous en tenir à l'amendement, s'il vous plaît.

Leslie Church: Merci, monsieur le président.

En ce qui concerne l'amendement, je reviens au fait que l'on demande de supprimer une exigence selon laquelle le Comité doit faire rapport à la Chambre qu'il entend cette étude avant d'entendre des témoignages ou de préparer des recommandations. Il me semble qu'il est assez logique de demander à retirer cette phrase particulière de l'avis de motion.

Cependant, je pense qu'en présentant cette motion, l'opposition s'est éloignée de l'essentiel dans ce dossier, et elle n'essaie pas de remettre en cause un lien évoqué dans la motion qui a déjà fait l'objet d'une décision du commissaire aux conflits d'intérêts. L'opposition cache en fait ses véritables préoccupations à l'égard de ce projet. Ce sont ces préoccupations que j'essaie d'apaiser, parce que, pour comprendre pourquoi, de ce côté-ci de la table, on s'oppose à la motion, il faut comprendre pourquoi on soutient le train à grande vitesse et le projet Alto et l'on refuse de laisser ce projet être déraillé en allant à la pêche avec cette motion.

Le chef de l'opposition s'est récemment rendu au Royaume-Uni. C'est un pays qui dispose d'un réseau ferroviaire exceptionnel. Si l'on regarde le Royaume-Uni, on voit un pays qui, bien qu'il soit beaucoup plus petit que le Canada, a fait des investissements audacieux dans le train à grande vitesse. Le train 1 reliant Londres au tunnel sous la Manche a révolutionné les déplacements entre le Royaume-Uni et l'Europe continentale. Le réseau ferroviaire du Royaume-Uni est l'un des plus prisés au monde parce que le pays a

consacré du temps et de l'argent au développement de ses infrastructures.

On doit faire la même chose ici. L'objectif ne devrait pas se limiter à la rapidité, mais inclure aussi le rééquilibrage de la capacité et de l'économie, en reliant plus efficacement les régions et en répartissant la croissance, pas juste le capital.

De l'autre côté de la Manche, la France offre un autre exemple éloquent avec le réseau TGV, qui a été lancé dans les années 1980. C'est devenu une pierre angulaire de la mobilité nationale. Il a considérablement réduit les temps de déplacement entre les grandes villes, faisant du train le mode de transport privilégié pour des millions de personnes. Fait important, il a également stimulé le développement régional...

Tamara Jansen: J'invoque le Règlement.

Le président: Allez-y avec votre rappel au Règlement.

Tamara Jansen: Il semble que Mme Church ait maintenant parlé de se rendre sur la Lune, en Angleterre et maintenant en France, mais elle ne parle pas de la motion. Je me demande si l'on peut revenir à l'amendement et cesser de voyager partout ailleurs. Tenons-nous-en à l'amendement.

Le président: Madame Church, je vais vous demander de rester sur la bonne voie, si vous n'y voyez pas d'inconvénient, et de revenir à l'amendement.

Leslie Church: Merci, monsieur le président.

En ce qui concerne l'amendement, je m'attends à ce que ce soit exactement le genre de témoignage que l'on pourrait entendre, le genre de témoignage que le Comité pourrait prendre en considération s'il entreprenait une étude normale. Au lieu de cela, la motion, telle que rédigée, demande au Comité de faire rapport à la Chambre qu'il ne fait qu'entreprendre une étude.

Il faut se demander pourquoi. Pourquoi cette motion demande-t-elle de faire rapport à la Chambre avant que le Comité n'entreprenne des travaux de fond? Pourquoi faire cela? Pourquoi l'opposition propose-t-elle une motion qui demande de faire rapport alors que le Comité n'aura pas commencé ses travaux? Cela devrait faire sourciller un peu, et c'est ce que j'essaie de dire. En l'absence d'éléments probants, de témoignages et de recommandations, pourquoi faire rapport à la Chambre à ce moment-ci?

Monsieur le président, il y a une rétroaction acoustique. Je vais attendre que cela passe.

• (2100)

Le président: Il y a une rétroaction acoustique sur le canal?

Leslie Church: Il semblait que les interprètes parlaient.

Le président: Est-ce mieux maintenant?

Leslie Church: Je pense que c'est mieux maintenant. Désolé, c'était un peu déroutant pendant un instant.

Il est important de comprendre que, pour examiner cette motion qui demande de faire rapport à la Chambre du simple fait que le Comité entreprend une étude, il faudrait savoir pourquoi et quelles sont les intentions de l'opposition à cet égard.

À quoi peut-on s'attendre lorsque l'on informera la Chambre, comme le demande la motion, que le comité va simplement entreprendre une étude? Pourquoi ne pas tenir compte du type de témoignage que le Comité devrait examiner si l'on veut parler du train à grande vitesse? Encore une fois, pour la gouverne de mes collègues d'en face, ce ne sont pas les libéraux qui ont soulevé cette question. C'était votre motion. Vous avez déposé cette motion sur le train à grande vitesse. Vous l'avez présentée en exprimant votre opposition au projet Alto. On ne fait que réagir et répondre de façon à défendre un projet que l'on appuie fortement, qui a été inclus dans le budget que vous avez appuyé. Je pense que l'on devrait être un peu indulgent quant à la façon dont on aborde cette question, en ce qui concerne le débat ici, au comité de l'éthique, tard un lundi soir, sur le sujet du train à grande vitesse, que les députés de l'opposition ont choisi de présenter.

Comme vous l'avez entendu de la part de mes collègues ce soir, nous sommes très heureux de parler du train à grande vitesse en raison de l'effet qu'il aura et du soutien qu'il reçoit des Canadiens qui ne veulent pas se laisser distraire par des expéditions de pêche frivoles. Ils veulent que le gouvernement et la Chambre des communes se mettent au travail et accomplissent de grandes choses, et c'est exactement ce que l'on essaie de faire.

Lorsque les Canadiens sont allés aux urnes, ils ont dit clairement qu'ils voulaient un gouvernement prêt à se battre pour bâtir une économie canadienne forte, capable d'amener les gens là où ils veulent aller, et qui s'appuie sur le génie civil canadien, la gestion de projets canadienne, l'industrie manufacturière et les technologies de pointe canadiennes, l'acier canadien, l'aluminium canadien et les produits canadiens pour réaliser le genre de projet qui fera croître notre économie et rendra notre pays plus souverain et plus résilient. Ils s'intéressent également aux possibilités qui vont créer des emplois axés sur le renforcement de l'expertise, sur le développement des chaînes d'approvisionnement et sur toute une série d'avantages économiques connexes, ainsi que sur le type d'activité économique qui va renforcer la base industrielle du Canada.

Le temps est sans aucun doute l'une de nos ressources les plus précieuses. C'est une ressource pour le comité. C'est une ressource pour la Chambre. C'est une ressource pour l'économie. On regarde le temps passé à débattre de ce sujet ce soir. Il est important de protéger et de préserver le temps du comité. Il est important de protéger et de préserver le temps de la Chambre. Il est certainement important de protéger le temps de toutes les personnes qui travaillent à la mise en place du train à grande vitesse Alto qui profitera aux Canadiens plus rapidement que prévu, en accélérant le processus, de travailler avec les villes et les collectivités le long du tracé pour déterminer la meilleure voie à suivre, en collaborant de façon responsable. Pour ce faire, il faut avoir une vision claire de la façon dont le Parlement et la Chambre des communes utilisent leur temps. C'est l'un des facteurs qu'il faut prendre en considération dans l'examen de cet amendement et de la motion qui le sous-tend.

Si je pouvais aborder un dernier point à ce sujet, ce serait vraiment l'importance de se concentrer sur les infrastructures canadiennes, de veiller à ce qu'elles soient construites et qu'elles soient d'une envergure conçue pour durer des générations. Les retombées positives de telles infrastructures, qu'il s'agisse de croissance économique, d'avantages environnementaux ou d'une meilleure qualité de vie, peuvent se faire sentir pendant des décennies.

• (2105)

Si l'on considère son cycle de vie dans l'ensemble, le train à grande vitesse n'est pas seulement abordable; il peut être très rentable. On a déjà vu cela dans l'histoire canadienne. La construction du chemin de fer du Canadien Pacifique a été un investissement considérable et a suscité de vifs débats à l'époque, mais, au bout du compte, il a permis d'unifier le pays et de favoriser son développement économique. On peut dire la même chose de la Transcanadienne et des grands réseaux de transport en commun.

Le véritable risque que l'on court n'est pas le coût de construction d'un train à grande vitesse. C'est le coût de ne pas le construire, le coût de ne pas avoir l'ambition pour le Canada de construire des projets d'envergure, d'aller de l'avant et de progresser d'une manière qui profitera aux Canadiens, à notre économie et aux collectivités. Si l'on n'agit pas, on sait que la congestion s'aggravera et que les émissions augmenteront. On sait qu'on laissera du potentiel inutilisé dans un corridor où se déplacent tant de Canadiens.

Une vision plus vaste est toujours en jeu. Dans un pays marqué par la distance, la connexion est synonyme de pouvoir. La connexion, c'est l'unité. Le train à grande vitesse représente un investissement audacieux et tourné vers l'avenir. Il correspond aux valeurs de durabilité, d'innovation et d'inclusion. Il montre au monde que le Canada est prêt à être un chef de file, et non à rester à la traîne, dans la construction des infrastructures de demain.

[Français]

Luc Thériault: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

Le président: Je vous écoute, monsieur Thériault.

Luc Thériault: Monsieur le président, je vous trouve très patient.

On est dans l'apologie d'un projet dont on ne connaît encore rien, aux dires même des dirigeants d'Alto. Il faut parler de la motion et de l'amendement. À un moment donné, je veux bien qu'on fasse de l'obstruction parlementaire et qu'on fasse l'apologie d'un projet pour un grand pays. On parle maintenant de la neuvième merveille du monde. En matière d'infrastructures, il y a bien des choses qu'on pourrait faire avec 90 milliards de dollars. On pourrait créer de l'emploi.

Peut-on parler de la motion, monsieur le président?

Le président: Merci, monsieur Thériault.

[Traduction]

Sur le plan de la procédure, les députés ont le droit de prendre la parole. C'est ma sixième intervention ou plus à ce sujet maintenant que nous en sommes à l'amendement. Il n'y a rien que je puisse faire sur le plan de la procédure pour empêcher les députés de continuer d'en discuter.

Je comprends ce que vous avez dit, monsieur Thériault, mais je redonne la parole à Mme Church. Je vais lui demander encore une fois de parler de l'amendement.

Leslie Church: Merci, monsieur le président.

Je vous remercie de votre patience, monsieur Thériault. Je m'apprête à conclure.

Je tiens toutefois à souligner, aux fins du compte rendu, qu'au cours de la soirée, le Comité a eu de nombreuses occasions de conclure ce débat, de le reporter à la prochaine réunion, ou d'adapter son approche à cet égard. Pour aller de l'avant, il faut notamment être en mesure de faire toute la lumière sur les enjeux liés à cette motion et, certainement, à l'amendement.

Sur ce, monsieur le président, je vais conclure en disant, en ce qui concerne spécifiquement l'amendement, que je pense sincèrement que l'on devrait l'adopter et supprimer l'exigence pour le Comité de faire rapport à la Chambre qu'il entreprend cette étude en partie pour préserver, je dirais, la crédibilité de notre comité et celle de la Chambre. On pourra ensuite se pencher sur la motion dans son ensemble après avoir pleinement réfléchi à l'amendement et qu'il aura été mis aux voix.

• (2110)

Le président: Merci, madame Church.

Nous allons aiguiller la conversation vers une autre intervenante, Mme Goodridge, pour éviter un déraillement.

Madame Goodridge, vous avez la parole au sujet de l'amendement.

Laila Goodridge: Merci, monsieur le président.

Je trouve très intéressant de voir à quel point les libéraux tiennent à parler de tout sauf du sujet dont on est ici pour parler au comité de l'éthique.

Bon nombre des arguments présentés seraient tout à fait pertinents au comité des transports si l'on souhaitait débattre du bien-fondé d'Alto, mais on est plutôt ici pour débattre d'une motion présentée par mon collègue, Michael Barrett, à laquelle ils font activement obstruction. Ils parlent de tout, de l'envoi d'un homme sur la Lune à différents types de réseaux ferroviaires, mais la réalité, c'est que l'on est ici pour discuter d'une motion visant à faire comparaître des gens devant le comité de l'éthique parce qu'il y a de graves enjeux en ce qui concerne le ministre des Finances et du Revenu national.

Avec leur amendement, les libéraux essaient de supprimer la possibilité de faire rapport à la Chambre. Il s'agit d'une phrase très courante. On la retrouve dans de nombreuses motions; peut-être pas dans toutes, mais elle n'est pas rare.

M. Fergus peut dire ce qu'il veut. Pendant la courte période où il a été Président, il ne l'a peut-être pas vue, mais cela ne veut pas dire qu'il ne s'agit pas d'une phrase assez standard. Quoi qu'il en soit, le fait est qu'ils sont terrifiés à l'idée d'avoir une conversation sur la possibilité que la Chambre puisse être informée. Voilà pourquoi ils font de l'obstruction. Ils ont fait savoir clairement qu'ils ne veulent pas en discuter parce que le ministre des Finances et du Revenu national a quelqu'un qu'on appelle parfois sa partenaire, parfois sa conjointe. En français, on dit conjointe. Il existe de nombreux termes différents, mais il s'agit d'une personne avec laquelle il semble entretenir une relation suffisamment étroite qu'il s'est adressé au commissaire à l'éthique et a mis en place un filtre anti-conflits d'intérêts.

Je ne pense pas qu'il soit déraisonnable de rejeter l'amendement, de cesser de faire de l'obstruction et de passer à autre chose. Ainsi, on pourrait tous rentrer chez soi et avoir une nuit de sommeil relativement décente. Si les libéraux veulent continuer à faire de l'obstruction, c'est leur choix. Ce sont eux qui en font.

Le président: Monsieur Fergus, vous avez la parole.

[Français]

L'hon. Greg Fergus: Merci beaucoup, monsieur le président.

J'apprécie énormément les commentaires de mes collègues de l'autre côté de la table.

Je vais être très franc. Tout d'abord, je regrette que mon collègue M. Thériault soit senti heurté par mes commentaires. Je vais accepter ce qu'il dit, à savoir qu'il souhaite vraiment aller au fond des choses et comprendre ce qui s'est passé.

Cependant, parlons des faits. Le ministre savait qu'il y avait des discussions concernant Alto. Sa conjointe a été embauchée par Alto. Il a contacté le commissaire à l'éthique pour vérifier s'il y avait un conflit d'intérêts. Le commissaire lui a répondu que non. En dépit de tout ça, il est allé au-delà de ce qui lui était demandé. Il a mis en place un filtre éthique. Il n'était pas obligé de le faire, mais il l'a fait. Il s'est récusé de certaines décisions prises au sein du Conseil des ministres concernant Alto.

Même M. Barrett, qui a présenté cette motion, a écrit au commissaire à l'éthique pour obtenir des précisions et davantage d'information. Je ne sais pas si le commissaire a répondu à M. Barrett, mais j'ai l'impression qu'on met la charrue devant les bœufs lorsqu'on demande des explications par écrit, tout en cherchant en parallèle à intervenir par l'entremise de ce comité.

Mme Goodridge a souvent souligné l'importance de laisser le Parlement faire son travail. Cependant, il y a aussi des agents du Parlement. Le commissaire à l'éthique est aussi un agent du Parlement, et il faut le laisser faire son travail. Ils veulent avoir une discussion pour savoir pourquoi le ministre est allé au-delà de ses responsabilités. Si on veut vraiment aller au fond des choses, pourquoi ne pas simplement inviter le commissaire à l'éthique à témoigner devant le Comité et à répondre à nos questions? Qu'est-ce que les dirigeants d'Alto peuvent nous dire sur nos propres règles et obligations en matière d'éthique? Ils ne peuvent rien dire à ce sujet. Il s'agit d'une chasse aux sorcières, monsieur le président.

Je regrette de le dire à mes collègues de l'autre côté. Le Comité a déjà un bilan peu reluisant lorsqu'il mène des chasses aux sorcières. Mme Church en a mentionné quelques exemples.

On invite des gens à témoigner devant le Comité, mais c'est une chasse aux sorcières. On veut juste voir s'il y a quelque chose qui ne fonctionne pas. Or, dans le cas présent, il s'agit d'une personne qui est allée au-delà de ce que le commissaire à l'éthique lui avait demandé de faire. Si on veut plus d'information, un membre du Comité a déjà écrit au commissaire. Par contre, nous n'attendons pas la réponse. Le problème, c'est qu'on veut anticiper cette réponse. Ça fait sourire certains de mes collègues, mais ce n'est pas drôle du tout. C'est sérieux. Les pouvoirs du Comité sont sérieux. Ceux du commissaire le sont tout autant. Pourtant, en agissant ainsi, on ne les respecte pas du tout.

• (2115)

On a un bilan, parce qu'on a vu ce qui s'est passé au cours de la 44^e législature. On a mené des chasses aux sorcières, on a instrumentalisé les règles qui devraient être utilisées à des fins très sérieuses. On l'a fait à des fins partisans, et c'est ça, le problème.

Si tout le monde est sérieux — j'imagine que tout le monde l'est — alors invitons le commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique à témoigner devant le Comité et à répondre à nos questions. Si nous ne sommes pas satisfaits de ça, nous pourrions aller plus loin.

Tout le monde autour de la table sait, même si ce n'est pas nécessairement le cas de tous les Canadiens qui ne suivent pas les procédures parlementaires, que le fait d'inclure, à la fin de la motion, la phrase suivante, entraîne plusieurs choses:

Et que le comité rapporte à la Chambre qu'il entreprend cette étude.

Ça engendre d'autres choses. Ça revient à la question du gaspillage de temps. Il y a plusieurs autres obligations. Tout le monde le sait. Chacun prétend être un enfant de chœur, mais on se livre à des jeux politiques.

C'est la raison pour laquelle, on propose de retirer la dernière phrase — c'est la moindre des choses —, afin que le Comité puisse faire son travail.

Je répète à Mme Goodridge que ça ne veut pas dire que le travail du Comité se fera en secret. Le Comité ne cachera pas les résultats et ce travail ne sera pas fait en catimini. Chaque comité va faire une étude et produire un rapport qui représente le point de vue de la majorité du Comité. Si c'est nécessaire, il peut y avoir des opinions dissidentes, présentées par des membres ou des groupes de membres qui ne partagent pas les conclusions de l'étude que le Comité va produire.

C'est la raison pour laquelle nous proposons cet amendement. Nous voulons réellement aller au fond des choses, sans nous adonner à des jeux politiques. Où est tout le monde? Personne ne veut prendre cette décision. Pourquoi? C'est parce que ça ne répond pas à leurs objectifs politiques. On cherche à brasser la cage, à remuer tout ça, simplement parce que c'est possible de le faire. Cependant, ce n'est pas responsable.

J'espère que mes collègues comprendront ça. Sinon, nous pouvons continuer à gaspiller du temps. Nous pouvons jaser. Chaque député a le droit de s'exprimer, et c'est un outil important. Si l'objectif est d'imposer quelque chose qui ne tient pas la route, qui ne cherche pas la vérité, mais plutôt à ternir la réputation de quelqu'un, comme on l'a vu par le passé, alors, je vais continuer à intervenir. C'est mon droit en tant que député. Je peux mettre mon grain de sel en espérant convaincre mes collègues que cette approche n'est pas la bonne.

Au minimum, on pourrait adopter l'amendement. Je ne comprends pas cet entêtement.

À mon cher collègue qui a dit que nous gaspillons du temps depuis 15 h 30, je dirai que nous avons ajourné le débat pour ceux et celles qui nous regardent, avant de passer à huis clos.

• (2120)

Nous avons discuté de certaines choses à huis clos, mais je ne peux pas en parler ici, puisque la séance est maintenant publique. Tout à coup, à la fin, on pensait ajourner le débat et passer à autre

chose, parce que tout le monde avait des obligations ce soir. Non, nous sommes revenus au même débat, qui avait été ajourné une heure auparavant. C'est le même débat.

On a même tenté de proposer, puisque tout le monde est occupé, de reporter ça à jeudi, à l'heure normale de la prochaine réunion du Comité.

Monsieur le président, vous avez, à juste titre, après le vote, indiqué qu'il y avait désormais des éléments inscrits à l'ordre du jour. Je comprends ça. Cependant, il n'en demeure pas moins que c'est le même débat que celui que nous avons ajourné.

Oui, il y avait des raisons procédurales qui permettaient de reprendre l'étude de la motion en bonne et due forme, et vous avez très bien appliqué ces règles, monsieur le président. Or, pour le commun des mortels à l'extérieur de la salle, on a compris que la discussion serait reportée à une autre réunion. Pourtant, à la dernière minute, on revient pour la reprendre. Alors, qui se livre à des jeux?

• (2125)

[Traduction]

Le président: M'accusez-vous de jouer à des jeux, monsieur Fergus?

[Français]

L'hon. Greg Fergus: Pas du tout, monsieur le président.

[Traduction]

Le président: C'est l'impression que j'ai eue.

[Français]

L'hon. Greg Fergus: Je ne vous accuse pas du tout, monsieur le président. J'ai même salué votre décision en disant que celle-ci s'inscrivait dans le respect des procédures. Or, le commun des mortels a cru que le débat était ajourné. Vous avez rendu la bonne décision. Je vous appuie, je ne vous mets pas du tout au défi.

Cela dit, il y a des raisons procédurales, et, malheureusement, nous passons trop de temps sur ces questions. Oui, vous pouvez même m'accuser de faire la même chose en ce moment. Cependant, je vais exercer mon droit de dire que ce n'est pas une bonne motion à adopter.

La moindre des choses, à mon avis, c'est d'adopter l'amendement proposé par Mme Church — je pense que c'est elle qui l'avait proposé. Ensuite, il faut se limiter au premier point.

Quand on parle des obligations des députés en matière de conflits d'intérêts et d'éthique, quel est le lien avec le fait d'inviter Alto? Si on veut inviter Alto, pourquoi ne pas se limiter au PDG? Est-ce que d'autres personnes seraient mieux placées pour parler des obligations des députés? J'en doute fortement.

Je peux parier un bon montant que la conjointe du ministre des Finances va être invitée à témoigner. Elle risque de devoir répondre à la majeure partie des questions qui seront posées par les députés, peu importe si d'autres personnes plus haut placées dans la hiérarchie d'Alto sont présentes. Tout le monde dit qu'elle est vice-présidente, mais elle est vice-présidente à l'évaluation environnementale. Je suis certain qu'elle recevra une invitation. Je sais que ça peut en faire sourire certains, mais ce n'est pas un sujet léger. C'est très sérieux.

J'espère que, au lieu de s'adonner à des jeux politiques, on va revenir à l'essentiel. Comme je l'ai dit, ce n'est pas comme si quelqu'un avait tenté de contourner les règles. Le ministre a fait ce qu'il devait faire, soit consulter le commissaire à l'éthique. Le ministre est allé au-delà de ce qu'il devait faire pour éliminer tout doute quant à son implication dans ce dossier.

• (2130)

Au moins, M. Thériault a dit que tout ça ne le préoccupait pas. Lui, tout ce qui le préoccupe, c'était de savoir pourquoi le ministre a voté sur le projet de loi d'exécution du budget, le projet de loi C-15. Sur ce point, il est cohérent. Cependant, on peut faire une analyse sans entendre les dirigeants d'Alto. Je ne comprends pas pourquoi on cherche à répéter ce qui a été fait dans les dernières législatures. On invite des gens qui ne sont pas nos égaux, qui n'ont pas les mêmes privilèges que nous, pour leur poser des questions qui peuvent mener à des situations inévitables.

S'il y a un problème, on peut d'abord le déterminer en entendant le commissaire à l'éthique, qui est un agent du Parlement. S'il reste des questions, alors on pourra aller plus loin et inviter le ministre.

Je voudrais qu'on m'explique en quoi il est pertinent d'inviter des dirigeants d'Alto. Qu'est-ce qu'ils peuvent apporter en ce qui concerne nos obligations comme parlementaires ou celles d'un ministre en matière de conflits d'intérêts? Cette logique me dépasse un peu.

Je vais m'arrêter ici, parce que je suis intéressé par les réponses à ces questions. Je vois que M. Thériault a demandé la parole, et j'imagine qu'il apportera des éléments de réponse.

Monsieur le président, j'aimerais être ajouté, encore une fois, à la liste des intervenants sur cet amendement.

Le président: Merci, monsieur Fergus.

Monsieur Thériault, vous avez la parole au sujet de l'amendement.

Luc Thériault: Monsieur le président, j'ai quasiment entendu M. Fergus proposer un sous-amendement, et je me demandais si on ne s'engageait pas dans une spirale.

En logique de l'argumentation, on fait souvent appel à des sophismes, et j'en ai relevé une dizaine. À plusieurs reprises, le député M. Fergus a eu recours à un sophisme qui consiste à prêter des intentions à l'opposition, en laissant entendre qu'elle est animée par des motifs qui ne seraient pas nobles. Il l'a répété sans cesse. Or c'est une erreur d'argumentation. Ça ne tient pas. C'est un principe de base que j'enseignais dans mes cours de philosophie 101.

Au-delà de ça, monsieur le président, très sincèrement, je n'avais pas pensé à inviter la conjointe du ministre. C'est peut-être une bonne idée, mais, pour ma part, ce qui m'intéresse davantage, c'est de recevoir le PDG, M. Imbleau. Si le député M. Fergus n'a pas de questions à poser à Alto, c'est son choix. Moi, j'en ai plusieurs. Par exemple, comment se fait-il que la conjointe d'un ministre, qui pilote le projet de loi de A à Z, se retrouve engagée par l'organisation concernée? Quel est l'intérêt de l'entreprise? Quel est l'intérêt du ministre à permettre ça, sachant qu'il pilote lui-même un projet de loi qui modifie la Loi sur l'expropriation et les droits des expropriés? On dit que c'est pour faire avancer les choses plus vite.

Pendant ce temps, au sud, il y a une guerre tarifaire. Pourtant, on s'engage dans des projets qui s'étalent sur 8, 10 ou 15 ans, alors que la menace du sud sera réglée bien avant, probablement à l'au-

tomne prochain. Cependant, on n'obtient pas de réponses claires, même après un investissement de 3,9 milliards de dollars et un mandat précis.

Mon rôle, c'est de demander qu'on rende des comptes. Le gouvernement n'aime pas ça. D'entendre l'ancien Président de la Chambre des communes, c'est ce qui me heurte. Je suis décontenancé qu'on adopte le point de vue du pouvoir exécutif, comme si le rôle du législateur devenait secondaire. Débattre à la Chambre, c'est nécessairement une perte de temps, c'est un *show* de boucane pour l'ancien Président de la Chambre. Je suis complètement renversé de cette attitude.

Je comprends que le pouvoir exécutif n'aime pas perdre le contrôle de l'agenda. Néanmoins, nous ne nous sommes pas placés dans une situation d'apparence de conflit d'intérêts. La question, maintenant, c'est de savoir comment ça a été géré. Les citoyens, que M. Fergus qualifie d'ordinaires, ont le droit de savoir. Pour moi, des citoyens, ce sont des citoyens. Ils ne sont pas ordinaires. Ils ont le droit d'obtenir des réponses à des questions légitimes, par notre entremise. Voilà ce qu'est le questionnement éthique.

Si M. Fergus pense que c'est exagéré ou partisan, que c'est animé par des intentions malveillantes, je trouve qu'il a une drôle de façon de considérer le travail des parlementaires. C'est être complètement désabusé par le travail parlementaire. Finalement, c'est comme si on disait que la démocratie parlementaire était inutile, qu'on n'en a pas besoin et que, la seule chose dont nous avons besoin, c'est un bon gouvernement qui va nous diriger. C'est comme si on disait que ce n'était pas important de poser des questions. C'est comme si je disais que, comme je n'ai pas de questions à poser à Alto, seul le commissaire à l'éthique devrait venir témoigner. Pourtant, il est possible que nous ayons des questions à poser aux autres dirigeants et au ministre des Finances, qui est un homme d'honneur qu'on respecte.

• (2135)

Cela dit, je ne comprends pas qu'il ait piloté de A à Z un projet de loi, alors qu'il était dans une situation qui, à tout le moins, est inconfortable sur le plan éthique. Je ne comprends pas que, de l'autre côté, personne ne considère que cela puisse poser problème. Tout le monde semble à l'aise avec ça. Ils sont tellement à l'aise qu'ils ne veulent surtout pas qu'on en parle. Ils ne veulent surtout pas qu'on informe les autres parlementaires ni la population des questions et des réflexions que ça soulève. Moi, je trouve ça préoccupant. Ensuite, on se demande pourquoi les citoyens deviennent ironiques et cyniques. Quand on voit le cynisme de M. Fergus, je comprends le cynisme de la population.

Pour ma part, je ne suis pas cynique et je crois en la démocratie parlementaire. La reddition de comptes est au cœur même de notre rôle. Faire des procès d'intention, je n'embarque pas là-dedans. J'aimerais entendre d'autres types d'arguments.

Nous sommes ici pour délibérer. Pour l'instant, le gouvernement est minoritaire. Il doit donc composer avec l'opposition. Peut-être souhaiterait-il être majoritaire pour imposer ses décisions, notamment en lien avec le projet de loi C-15 et les modifications à la Loi sur l'expropriation. On fait en sorte de dire au monde qu'on les écoute, mais que, de toute façon, on va leur passer sur le corps pareil, mais ce n'est pas grave. Ce n'est pas l'objet du débat ce soir.

L'objet, c'est de déterminer s'il y a eu des manquements éthiques. Un projet, aussi beau soit-il, qu'il s'agisse de la septième, la huitième ou la neuvième merveille du monde, aussi intéressant soit-il pour l'unité canadienne, ne peut pas se faire au détriment des règles d'éthique. Lorsque nous posons des questions à ce sujet, à savoir si effectivement il y a eu des manquements, nous faisons notre travail. C'est ce que la population attend de nous, indépendamment de leur position sur le projet lui-même, qui n'a rien à voir avec ce dont nous discutons ce soir.

La résistance de certains députés, qui devraient agir comme législateurs et représentants du peuple, se confond en comité directeur. On comprend comment la ligne de parti de ce gouvernement est forte. Ça m'amène à m'interroger sur ce qui pourrait se produire si le gouvernement devenait majoritaire ce soir.

Je vais m'arrêter ici, mais je ne pense pas avoir de leçons à recevoir en matière d'éthique de la part de M. Fergus.

• (2140)

Le président: Merci, monsieur Thériault.

Monsieur Sari, vous avez la parole au sujet de l'amendement.

Abdelhaq Sari: Bien évidemment, monsieur le président.

Ce que je constate, c'est que certains trouvent ça amusant; qu'ils en rient, au moins ils auront gagné quelque chose ce soir. S'ils ne veulent pas reconnaître la pertinence du projet, au moins ils repartent avec un peu d'humour.

Cela dit, je vais parler de deux éléments. Le premier concerne les personnes à inviter et les raisons pour lesquelles on les invite. La raison pour laquelle j'ai proposé un amendement à la motion, c'est que celle-ci repose sur une question que personne ici ne juge non pertinente. Cette question a déjà été soumise au commissaire à l'éthique. Celui-ci a conseillé le ministre des Finances, qui a respecté ces recommandations, même davantage. À ce jour, la personne ayant déposé la motion n'a pas encore reçu de réponse.

Malgré cela, on choisit d'aller de l'avant. Pourquoi? C'est pour ne pas rater l'occasion de produire des clips. On va quand même déposer une motion, produire des clips et les publier en disant que l'opposition a reçu des directives de la part du pouvoir exécutif, ce qui est totalement faux. Ce qui a été avancé aujourd'hui, c'est totalement irresponsable.

En ce qui concerne la question de M. Thériault au sujet d'un gouvernement majoritaire, ce n'est pas une décision prise par nous ici aujourd'hui. C'est un choix qui a été fait par les Canadiens et les Canadiennes, y compris les Québécois et les Québécoises, quand ils ont élu leurs députés à la Chambre.

Pour revenir à l'amendement, ma proposition est simple: retirer la mention selon laquelle le comité ferait rapport à la Chambre qu'il entreprend cette étude. Je considère ça comme très pertinent. Même en proposant d'entendre des témoins, j'ai donné la chance au coureur. Je me suis dit que, même si M. Barrett n'a pas attendu la réponse du commissaire à l'éthique, il serait logique, pour un comité de l'éthique, d'attendre l'avis de la personne compétente, qui possède certaines connaissances. Depuis que j'ai été élu, la plupart des personnes qui sont venues témoigner au Comité ont dit que nous avons un des systèmes les plus intéressants au monde. Or, dans ce cas-ci, le commissaire à l'éthique n'a pas encore répondu au député. Le député a jugé pertinent de ne pas avoir l'information à savoir si

on a ou pas respecté la question de conflit d'intérêts ou d'apparence de conflit d'intérêts.

Malheureusement, pour ce député, ce qui semble primer, ce n'est pas la recherche de la vérité. C'est là que réside la perte de temps. Depuis que je siège à ce comité, j'ai l'impression que l'objectif des membres est tout simplement de produire des clips. C'est ça, leur but. S'ils sont là pour des clips...

• (2145)

[Traduction]

Laila Goodridge: J'invoque le Règlement.

[Français]

Le président: Attendez un instant, monsieur Sari.

Madame Goodridge, vous avez la parole pour un rappel au Règlement.

[Traduction]

Laila Goodridge: Monsieur le président, je comprends que le député d'en face pense que s'il se répète plusieurs fois, cela pourrait devenir convaincant, mais la répétition n'est pas autorisée au cours d'un débat. Je lui demanderais simplement d'être un peu plus succinct et de parler de l'amendement et non de tous les autres éléments dont il parle actuellement.

Le président: Merci, madame Goodridge.

[Français]

Monsieur Sari, nous parlons maintenant de l'amendement.

Abdelhaq Sari: Depuis tout à l'heure, je ne parle que de l'amendement, monsieur le président. Encore une fois...

Le président: Vous répétez des choses que vous avez dites plus tôt. Parlez de l'amendement directement.

Abdelhaq Sari: Monsieur le président, quand j'ai dit que, même si je n'étais pas totalement d'accord sur les trois points, j'ai tout de même donné une chance au coureur en proposant de retirer la dernière phrase. Est-ce que je parlais de l'amendement? J'en parlais clairement, oui.

Encore une fois, le fait de ne pas avoir accepté cet amendement me pousse à me demander quel est l'objectif derrière tout ça. De notre côté, nous tentons de faire avancer en pensant aux gens qui nous écoutent. D'ailleurs, les personnes qui suivaient les travaux en début d'après-midi croient que le débat a déjà été ajourné. Elles vaquent maintenant à d'autres occupations, parce qu'elles pensent que la discussion était terminée. Cependant, ce n'est pas le cas. Le débat se poursuit, puisque nous en parlons toujours.

Je ne mets pas en question votre décision, monsieur le président, mais il faut reconnaître que, lorsque M. Barrett a demandé, vers 17 heures, qu'on ajourne le débat sur sa propre motion, jugeant pertinent qu'on arrête d'en discuter, un autre député a jugé pertinent de revenir sur la question. Le résultat, c'est que des gens qui nous écoutent et qui trouvaient le débat pertinent sont allés vaquer à leurs occupations et ne savent pas que nous sommes toujours en train d'en débattre. Des gens s'intéressent à cette question, mais ils ne sont plus là. C'est très important. Est-ce que ces personnes sont importantes? Est-ce que ce débat les concerne? Oui, mais on leur a laissé croire que c'était terminé, alors que nous sommes encore en train d'en débattre. Je précise qu'il est presque 22 heures.

Je tiens à informer les gens qui nous écoutent: même si nous sommes en désaccord sur la motion et son objectif, bien que le projet soit pertinent et que les conservateurs soient en train de ralentir le projet, nous avons proposé un amendement pour juger de la pertinence du travail. Cet amendement vise à inviter le commissaire à l'éthique à venir témoigner, afin qu'il réponde à une demande qui lui a été faite par courriel et pour laquelle aucune réponse n'a encore été reçue.

Pour ce qui est des autres témoins, je ne vois pas la pertinence de les recevoir. Malgré ça, nous avons fait preuve de bonne foi. Nous n'avons reçu aucune directive. Nous évaluons simplement ce qui est pertinent pour ce comité. Pour un comité d'éthique, ce qui importe, c'est la question des conflits d'intérêts ou d'apparence de conflit d'intérêts.

J'aimerais revenir sur un point soulevé par M. Hardy. Il a avancé des éléments qu'il faut corriger. Il a dit que le ministre s'était retiré en raison d'un conflit d'intérêts. C'est faux, c'est totalement faux. Le commissaire ne lui a jamais demandé de se retirer pour cette raison, au contraire. C'est le ministre lui-même qui a jugé pertinent de le faire.

Depuis le début du débat, j'entends mes collègues de l'autre côté de la salle, notamment M. Thériault, débattre d'autre chose que de la pertinence de ne pas enlever la dernière ligne qui demande au Comité de rapporter à la Chambre qu'il entreprend cette étude. J'ai entendu les autres parler de cet amendement et personne ne m'a cité un élément clair qui justifiait le fait de garder cette ligne.

De côté du gouvernement, de notre côté de la salle, nous avons accepté, malgré nos réserves, la liste des trois témoins. Cependant, je suis certain que cette liste sera élargie avec le temps.

Est-ce une chasse aux sorcières? Je pense que oui. Je me base sur mon expérience ici: chaque fois qu'on invite des témoins, on élargit la liste, on essaie de leur faire dire des éléments qu'ils n'ont jamais avancés, on leur met des mots dans la bouche et on ne les laisse pas expliquer ce qui se passe. Moi, je veux qu'on évite ça; je veux que le Comité revienne à sa mission première. Je veux que le Comité soit plus sérieux dans ses travaux.

● (2150)

Ce que je veux faire ici, c'est simplement que l'objectif principal passe des clips au fait de ramener à la confiance des citoyens et des citoyennes et de réaffirmer la pertinence des travaux que nous faisons ici. Les gens qui suivent nos travaux, qu'ils les suivent à 17 heures ou à 22 heures, doivent savoir que nous sommes là pour veiller à leurs intérêts, pour nous assurer que l'argent public est dépensé de façon adéquate, efficiente et transparente. Nous ne sommes pas ici pour dire qu'il faut aller vite sans respecter les règles, au contraire. Sur ce point, je pense que tout le monde ici dit la même chose, ou presque: le ministre des Finances n'a pas...

[Traduction]

Laila Goodridge: J'invoque le Règlement.

Le président: Allez-y avec votre rappel au Règlement.

Laila Goodridge: Monsieur le président, on n'est pas ici pour décider si les gens ont fait ou non quelque chose. On est ici en fait pour discuter d'une motion, et la motion vise simplement à faire comparaître des gens devant le comité afin que l'on puisse entendre ce qu'ils ont à dire, et non pas parce qu'un libéral dit que l'on devrait simplement leur faire confiance.

Monsieur le président, je demande juste qu'ils reviennent au...

Le président: Ce n'est pas nécessairement un rappel au Règlement. Je comprends votre point de vue, cependant.

[Français]

Monsieur Sari, vous avez la parole au sujet de l'amendement.

Abdelhaq Sari: Je parle de l'amendement, monsieur le président. Nous sommes fatigués, puisqu'il est 22 heures. On se fait couper la parole, mais...

Le président: Vous ne parlez certainement pas de moi, puisque j'ai beaucoup d'énergie.

Abdelhaq Sari: Moi aussi; je vais aller jouer au tennis après; il n'y a pas de souci. Cependant, la personne qui a invoqué le Règlement n'était même pas présente lors du débat, que ce soit en public ou à huis clos.

Je parle à partir de mon expérience ici. Je parle de ce que j'ai entendu et de la façon dont certains témoins ont été traités. Je parle de faits. Je considère que, à plusieurs reprises, les témoins n'ont pas été traités avec le respect qu'ils méritent. Je ne veux pas revivre ça. Les personnes qui viennent témoigner le font pour nous faire part de leur expertise, pour informer le Comité, et non pour dire qui a raison et qui a tort.

Au sujet de l'amendement en soi, je n'ai entendu personne expliquer en quoi il est pertinent de conserver la dernière ligne. Personne n'a démontré pourquoi il est nécessaire de la garder, loin de là. Personne n'a expliqué les raisons pour lesquelles il serait pertinent de rapporter à la Chambre que le Comité entreprend cette étude. Qu'est-ce que ça va donner de plus aux citoyennes et aux citoyens? J'aurais bien aimé entendre des arguments sur cet élément précis, plutôt que des accusations selon lesquelles nous aurions reçu un ordre. J'ai trouvé ça vraiment irresponsable de leur part. Nous n'avons reçu aucun ordre. Au contraire, nous sommes venus ici en étant ouverts au débat. C'est du côté conservateur que le débat a été interrompu, puis repris plus tard, alors que certaines personnes qui suivaient les travaux n'étaient plus présentes. Voilà les tactiques et les manipulations qui ont été utilisées aujourd'hui.

De notre côté, je répète que nous avons fait preuve d'ouverture. Même si nous avions des réserves au sujet des trois points, nous les avons quand même acceptés. Nous avons simplement proposé un amendement. Cet amendement aurait pu être adopté rapidement, ce qui nous aurait permis de vaquer à nos occupations. Au lieu de ça, on a choisi de formuler d'autres accusations, qu'on va formuler avec les témoins, je suis pas mal sûr.

C'est pour cette raison que je maintiens qu'il faut adopter l'amendement qui suggère de retirer la dernière ligne, qui prévoit:

Et que le comité rapporte à la Chambre qu'il entreprend cette étude.

Monsieur le président, je vais m'arrêter ici, mais je crois que ma collègue veut aussi ajouter quelque chose.

Je note également un élément qui est très important: les personnes qui ont proposé la motion et qui ont relancé le débat ne sont plus présentes. De notre côté, nous sommes restés pendant tous les échanges. Nous aurions pu être remplacés, mais nous avons choisi de rester là pour participer au débat.

Les conservateurs ont changé de trio à plusieurs reprises, mais, nous, nous gardons le même trio jusqu'à la fin. Nous continuerons à défendre les intérêts des Canadiens et des Canadiennes, évidemment.

• (2155)

Le président: Monsieur Fergus, vous avez la parole.

L'hon. Greg Fergus: Monsieur le président, je vous remercie.

Je reviens, encore une fois, au...

Le président: Vous avez la parole au sujet de l'amendement, monsieur Fergus.

L'hon. Greg Fergus: Oui, je vais parler de l'amendement, monsieur le président.

J'aimerais revenir sur ce que mon collègue M. Sari a dit lorsqu'il s'est demandé si quelqu'un ici allait défendre la raison pour laquelle on souhaite conserver cette phrase à la fin de la motion. J'ai déjà expliqué le raisonnement derrière cette position, et je maintiens ce que j'ai dit.

Quand on considère ce qui s'est fait par le passé, comme l'a mentionné mon collègue M. Sari, et j'insiste là-dessus, il y a plusieurs exemples où, au lieu d'aller au fond des choses, le Comité s'est engagé dans des démarches qui ressemblaient à une chasse aux sorcières.

Monsieur le président, j'aimerais que mon collègue, qui semble déçu de mes propos, prenne en compte un fait. J'ai eu le privilège de servir comme Président de la Chambre des communes lors de la dernière législature. J'aimerais qu'il m'explique comment les quelque 70 jours de débats que nous avons eus à la Chambre sur une motion, ainsi que sur plusieurs sous-amendements liés à une question de privilège...

Luc Thériault: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

Le président: Monsieur Thériault, vous avez la parole pour un rappel au Règlement.

• (2200)

Luc Thériault: Il est tard, monsieur le président. Pourriez-vous rappeler M. Fergus à l'ordre? Il ne semble pas avoir digéré certaines choses qui se sont passées à la Chambre des communes lors d'une autre législature. Toutefois, ce n'est pas de ça qu'il s'agit aujourd'hui.

L'hon. Greg Fergus: Est-ce vraiment un rappel au Règlement, monsieur le président?

Le président: Monsieur Thériault, je vous remercie, mais ce n'est pas un rappel au Règlement. Cela dit, j'apprécie votre intervention.

Luc Thériault: Ce n'est peut-être pas un appel au Règlement, mais ça fait appel à votre patience quant à la pertinence des propos. Ce n'est pas la première fois qu'il intervient. Si c'était sa première intervention...

Le président: Je suis très patient, en effet.

Luc Thériault: Si c'était la première intervention au cours de laquelle il s'éloigne du sujet, ce ne serait pas la même chose. Cependant, je ne trouve pas ça pertinent.

D'autre part, je voudrais juste faire remarquer que M. Sari dit que les conservateurs n'étaient pas là jusqu'à la fin. Cependant, M. Fergus vient de faire une affirmation sur les travaux du Comité, alors que c'est la première fois que je le vois assister à une réunion du Comité.

Le président: Merci, monsieur Thériault.

Monsieur Fergus, vous avez la parole.

L'hon. Greg Fergus: Merci beaucoup de votre obligeance, monsieur le président.

Je précise que j'ai déjà assisté à une réunion du Comité. En effet, c'est la deuxième fois que je suis ici. Heureusement, nous avons accès à la transcription des travaux d'un comité, et je consulte souvent les procès-verbaux des différents comités. Ça a toujours été le cas.

Revenons à nos moutons, c'est-à-dire au débat au sujet de l'amendement dont nous sommes saisis.

Si on souhaite aller au fond des choses, il faut commencer quelque part. La première chose qu'un membre du Comité a faite, c'est d'écrire au commissaire à l'éthique. C'est très bien. J'espère qu'il transmettra la réponse qu'il aura avec le Comité, mais je présume qu'il n'a pas encore reçu de réponse. Sinon, je suis prêt à parler qu'il l'aurait déjà communiquée à ses collègues et aux médias. Ce n'est pas le cas pour le moment.

Si on veut doubler le travail du commissaire à l'éthique, on peut l'inviter à comparaître devant le Comité et permettre aux membres de lui poser des questions sur les conseils qu'il a donnés au ministre. Si on veut aller plus loin, on peut également inviter le ministre. Il peut venir nous expliquer toutes les démarches qu'il a entreprises pour éviter toute apparence de conflit d'intérêts.

Malgré la réponse de mon collègue...

[Traduction]

Le président: Monsieur Fergus, je vais devoir vous interrompre. Nous sommes à court de ressources. Je tiens à remercier les interprètes qui étaient présents ce soir, ainsi que les analystes, la greffière et le personnel. Je vous informe, monsieur Fergus, que vous aurez la parole lorsque la réunion reprendra demain, à 11 heures, dans la salle 425 de la rue Wellington.

La séance est suspendue jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

[La séance est suspendue à 22 h 5, le lundi 13 avril.]

[La séance reprend à 11 h 6, le mardi 14 avril.]

• (3505)

Le président: Nous reprenons la réunion du Comité d'éthique qui a été suspendue hier à 22 h 5.

Pour la gouverne de tous les membres, je rappelle que nous sommes saisis d'une motion proposée par M. Barrett. La motion se lit comme suit:

Que le Comité entreprenne une étude sur les liens entre le ministre des Finances et du Revenu national et la société Alto, ainsi que sur les affirmations du ministre selon lesquelles il s'est récusé des décisions prises par son gouvernement concernant Alto; que, aux fins de cette étude, le Comité invite les témoins suivants à comparaître avant le 8 mai 2026:

1. Konrad von Finckenstein, commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique, pour une durée de deux heures;
2. des dirigeants d'Alto, dont le PDG Martin Imbleau, pour une durée de deux heures;
3. le ministre des Finances et du Revenu national, pour une durée de deux heures;

Et que le comité rapporte à la Chambre qu'il entreprend cette étude.

M. Sari a proposé un amendement visant à supprimer la ligne « Et que le comité rapporte à la Chambre qu'il entreprend cette étude ».

À la lumière des commentaires du premier ministre de ce matin, j'ai hâte que nous tenions un débat de fond sur la question, et non pas un débat purement théâtral. J'espère que les députés tiendront compte de ce que le premier ministre a dit ce matin. J'ai trouvé que nous nous étions un peu éloignés du sujet hier soir, si je puis dire, avec certaines des remarques qui ont été formulées.

J'ai M. Fergus sur la liste pour discuter de l'amendement.

Monsieur Fergus, cédez-vous votre temps de parole à M. Sari?

[Français]

Abdelhaq Sari: Non, monsieur le président, je veux seulement apporter une précision.

Ça fait huit mois que nous travaillons ensemble, monsieur le président. Mon nom se prononce Sari, et non Sarai. L'amendement a été déposé par M. Sari. M. Sarai, lui, est un ministre de notre gouvernement. Je tenais à le dire, parce que, depuis hier, j'entends parler de M. Sarai et je me demande de qui il s'agit; ce n'est pas moi. Mon nom, c'est Sari. C'est facile.

[Traduction]

Le président: C'est noté. On pourrait croire qu'après un an, j'aurais compris, et je pensais d'ailleurs que c'était le cas.

Monsieur Fergus, vous pouvez prendre la parole sur l'amendement.

Allez-y, je vous prie.

[Français]

L'hon. Greg Fergus: Bonjour, monsieur le président et chers collègues.

Où en étions-nous, monsieur le président?

Monsieur le président, vous avez fait référence à des commentaires du premier ministre. Mon comité d'attache est le Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement. Ce matin, j'assistais à une réunion à huis clos et je n'avais pas accès à mon téléphone. Je ne suis donc malheureusement pas au courant des commentaires du premier ministre, mais peu importe. Il est important que les personnes qui se joignent à nous ce matin ou qui nous écoutent à la télévision comprennent nos procédures. Comme vous l'avez mentionné, nous sommes en train d'examiner une motion qui a été...

[Traduction]

Gurbux Saini (Fleetwood—Port Kells, Lib.): Je n'entends pas l'interprétation.

Le président: L'interprétation fonctionne maintenant, d'après ce que je peux voir. Le seul problème était de s'assurer de placer le microphone un peu plus haut, monsieur Fergus.

[Français]

L'hon. Greg Fergus: J'aimerais rendre hommage à nos chers interprètes, monsieur le président. Ils offrent un service exceptionnel à la Chambre des communes. Il s'agit d'un service essentiel pour que tout le monde puisse comprendre ce qui se passe, dans les deux langues officielles du Canada.

Comme je le disais, nous nous penchons sur un amendement à la motion. Si nous examinons cet amendement, c'est parce que celui-ci propose « que le comité rapporte à la Chambre qu'il entreprend cette étude ». Cette phrase peut paraître très inoffensive, mais tous les parlementaires autour de la table et tous ceux à la Chambre des

communes savent très bien qu'elle peut ouvrir la porte à de très longues discussions, probablement infructueuses, à la Chambre des communes.

Normalement, lorsqu'un comité comme le Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique examine un dossier, il est tout à fait normal qu'il présente son rapport à la Chambre des communes, par votre entremise, monsieur le président. Il peut y avoir une discussion et nous pouvons exiger que le gouvernement réponde à notre rapport dans un certain délai. C'est tout à fait normal; il n'est donc pas nécessaire de le préciser. Cependant, lorsqu'on le précise, on ouvre la possibilité d'enclencher plusieurs procédures parlementaires qui, franchement, ne mèneront à rien, sauf gaspiller le temps de la Chambre.

Je sais que des députés croyaient que le fait de retirer cette mention revenait à ne pas respecter le droit de tous les députés de participer à un débat. Il est vrai que les 343 députés peuvent avoir une discussion, mais nous savons comment le système fonctionne. La raison pour laquelle on a créé les comités permanents, c'est précisément pour rendre le Parlement plus efficace: les comités font leur travail, étudient un sujet en profondeur et présentent un rapport à la Chambre des communes. À partir de là, la Chambre peut faire ce qu'elle veut avec ce rapport.

Je pense que, si nous voulons vraiment trouver un consensus qui convient à tout le monde, la moindre des choses, c'est d'enlever cette phrase. C'est la raison pour laquelle ma collègue Mme Church a proposé un amendement hier soir. Nous espérons qu'on va donner son appui à cet amendement. Ça va nous permettre de passer à autre chose.

• (3510)

Je veux être très clair: ce qu'on veut, c'est se pencher sur la situation. Si nous voulons le faire, c'est parce que des articles publiés dans des journaux indiquaient que le ministre des Finances s'était récusé et avait mis en place un mécanisme pour s'assurer non seulement de respecter les obligations et les exigences de la Loi sur les conflits d'intérêts. Il est allé bien au-delà de ses responsabilités.

Le commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique a confirmé qu'il n'y avait effectivement aucun conflit d'intérêts. Malgré cela, le ministre des Finances est allé encore plus loin afin d'éliminer tout doute, tout soupçon ou toute indication qui aurait pu contrevenir à l'esprit ou à la lettre de la loi. Il est allé bien au-delà de tout ça.

Pour une raison que je ne comprends pas, mes collègues d'en face veulent s'engager dans une chasse aux sorcières. Ça n'a pas de bon sens. J'ai l'impression qu'on cherche à punir quelqu'un qui a fait la bonne chose. Ça n'a pas de bon sens et ça ne se tient pas la route, selon moi. Il existe d'autres options. Tout d'abord, nous pouvons écrire au commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique pour lui demander son point de vue. À mon avis, c'est la première démarche à entreprendre.

Comme on le sait, un membre de ce comité a déjà écrit au commissaire, qui est un officier du Parlement, pour lui demander de faire rapport de cette situation. La lettre qui a été envoyée au commissaire a été rendue publique, et, à ma connaissance, on n'a reçu aucune réponse jusqu'à maintenant. Si nous ne voulons pas attendre la réponse, nous pouvons au moins inviter le commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique à témoigner devant le Comité, afin que nous puissions lui poser des questions. À cet égard, le premier point de la motion de M. Barrett me semble tout à fait raisonnable.

Cependant, au lieu de s'en tenir à ça, on a ajouté des éléments. On ne sait pas pour quelles raisons on le fait. Par exemple, on propose d'inviter M. Imbleau et des dirigeants d'Alto à témoigner devant le Comité. Encore une fois, on se demande pourquoi. Comment M. Imbleau ou les dirigeants d'Alto pourraient-ils nous expliquer quelles sont les obligations prévues par la Loi sur les conflits d'intérêts? Ce ne sont pas eux qui en sont les responsables; c'est le commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique. Il me semble donc très bizarre d'inclure cette partie dans la motion.

Malheureusement, j'ai déjà vu, par le passé, ce comité inviter des personnes de l'extérieur du Parlement. Franchement, je dois dire que je ne suis pas convaincu que nous allons récolter les fruits de nos efforts en faisant ça. Plusieurs estiment même que, dans certains cas, nous abusons de nos privilèges en tant que députés en convoquant des citoyens qui ne sont pas des parlementaires pour discuter d'une affaire qui, à l'origine, relève d'un différend politique. Ça n'a pas de bon sens, et j'espère que nous n'irons pas dans cette direction.

• (3515)

Je pense que, si on veut modifier la motion, c'est un autre aspect sur lequel on peut apporter des améliorations.

Enfin, on propose d'inviter le ministre des Finances et du Revenu national à témoigner. À mon avis, c'est tout à fait légitime, puisqu'il est ministre. Les parlementaires ont toujours le droit...

• (3520)

Luc Thériault: Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

J'utilise le canal français, mais j'entends l'interprétation en anglais. Évidemment, je veux entendre tous les arguments de M. Ferguson — je ne me souviens pas de ce qu'il a dit hier, mais il est en train de tout répéter. Je ne comprends pas pourquoi ça se produit, mais j'entends l'interprétation en anglais. Or je n'ai pas besoin d'écouter l'interprétation en anglais.

L'hon. Greg Fergus: Monsieur le président, est-ce qu'on a corrigé le problème?

Le président: A-t-on réglé le problème en lien avec le canal français, monsieur Thériault?

Luc Thériault: Pour l'instant, je n'entends plus l'interprète en anglais.

Le président: Donc, c'est correct.

Luc Thériault: Ça devrait l'être.

Le président: Merci.

[Traduction]

Quoi? Oh, vous devez simplement lever la main.

Veuillez continuer, monsieur Fergus.

[Français]

L'hon. Greg Fergus: Merci beaucoup, monsieur le président.

Comme je le disais, il est tout à fait normal d'inviter un autre parlementaire ou un ministre à témoigner devant un comité parlementaire. C'est une personne qui, à la base, a la responsabilité de la direction. Elle doit être prête, à tout moment, à répondre aux questions des parlementaires, c'est-à-dire de ses collègues, à défendre l'exécution de son travail et à nous rassurer quant au fait que tout a été fait conformément aux règles et à toutes les lois auxquelles elle était assujettie. Pour moi, c'est normal.

Cela dit, deux éléments me préoccupent vraiment. Le premier concerne précisément la deuxième partie de la motion, soit l'importance de retirer l'amendement qui y a été ajouté. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous cherchons à l'éliminer.

J'ai écouté attentivement les interventions de mes collègues M. Thériault, hier, et M. Hardy, qui ont tenté de donner des justifications concernant certaines parties de la motion. Or, j'insiste sur ce qui suit: leurs justifications ne tiennent pas la route, surtout lorsqu'on prend en considération l'ensemble des données et des mesures prises par les principaux intéressés.

Comme je l'ai dit plus tôt, nous sommes dans une situation où le ministre des Finances et responsable du Revenu national a, de manière proactive, approché le commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique, un agent du Parlement, afin d'obtenir des conseils. Il a reçu ces conseils, que le commissaire a par la suite confirmés publiquement. Ces conseils ont été donnés au ministre par écrit. Malgré ça, le ministre est allé encore plus loin.

Les Canadiens qui suivent cette situation se demandent ce que nous faisons. Ce n'est pas comme s'il tentait de cacher des choses. Il est allé chercher des conseils de manière proactive. En dépit des conseils qu'il a reçus, à savoir qu'il n'y avait pas de problème, il est allé bien au-delà de tout ça.

Dans ce cas, où est le feu? Où est la fumée? J'attends avec impatience que quelqu'un soit en mesure de répondre à cette question

• (3525)

[Traduction]

sans occulter la vérité ou les mesures qui ont été prises, ni faire de fausses comparaisons pour justifier un résultat.

[Français]

Si nous examinons la situation avec honnêteté et clarté, la conclusion est évidente. C'est la raison pour laquelle j'appuie fortement l'adoption de cet amendement, qui vise à retirer les mots « Et que le comité rapporte à la Chambre qu'il entreprend cette étude ».

De cette façon, nous pourrions aller de l'avant et examiner d'autres affaires, je l'espère.

Deuxièmement, hier soir, j'ai reçu un courriel d'un Canadien, d'un citoyen de ma circonscription qui souhaitait me contacter. Il croyait que je serais disponible pour un appel par l'entremise de Zoom. Il m'a dit qu'il avait suivi en direct les travaux du Comité. Lorsque nous avons suspendu la séance pour passer à huis clos, il ne s'attendait pas à ce que nous reprenions les discussions, puisqu'il croyait, selon l'horaire, que la séance devait se terminer à 17 h 30 hier.

À sa surprise, après avoir reçu mon message indiquant que je ne serais pas disponible, il est retourné vérifier et a constaté que nous poursuivions nos travaux. Il s'est alors demandé ce qui se passait, d'autant plus que la question avait déjà été discutée auparavant et qu'une motion d'ajournement du débat avait été adoptée pour passer à huis clos et examiner d'autres questions. Comme je l'ai expliqué, monsieur le président, votre décision était tout à fait conforme au Règlement, mais c'était toute une surprise pour les gens qui ne suivent pas les rouages des débats procéduraux de la Chambre des communes.

Je précise aux gens qui sont ici que, la raison pour laquelle le débat s'est prolongé, c'est que nous voulons éviter de continuer les jeux politiques et d'ajouter des éléments à la motion, puisque ceux-ci pourraient mener à d'autres manœuvres politiques.

À mon avis, il est important de mettre fin à ces jeux politiques et de revenir à l'essentiel: inviter le commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique et, s'il y a lieu, le ministre des Finances, tout en retirant les éléments qui n'ajoutent rien à la discussion sur les responsabilités des députés et des ministres envers le Parlement en matière de respect des dispositions de la Loi sur les conflits d'intérêts.

Deuxièmement, il ne faut pas ajouter d'éléments procéduraux qui pourraient mener à un gaspillage inutile du temps de la Chambre des communes. Je ne veux pas dire que c'est inusité, puisque ça a été évoqué à plusieurs reprises dans le passé, mais ce n'est pas parce que ça a été fait que c'était une bonne chose.

En effet, l'adoption de cette partie de la motion pourrait entraîner, en conséquence, des heures et des heures de débat, aussi peu utiles que d'autres débats stériles que nous avons connus à la Chambre des communes.

• (3530)

Je sais que ça risque d'offusquer certains de mes collègues, qui diront que, comme j'étais le Président de la Chambre des communes, je dois défendre les droits de tous les parlementaires en tout temps. À ça, je réponds: oui, absolument. Toutefois, les députés ont l'obligation d'être raisonnables. Nous devons nous comporter de manière responsable. Le fait d'avoir un pouvoir ne signifie pas que nous devons l'exercer en tout temps. Nous avons l'obligation d'agir avec dignité, responsabilité et discernement. Nous ne devons pas hésiter à poser des questions pointues pour aller au fond des choses, mais il existe des façons de le faire qui respectent les traditions les plus nobles du Parlement canadien.

Monsieur le président, j'espère que mes collègues vont appuyer la motion qui vient d'être proposée.

Je vais maintenant céder la parole à un autre intervenant et écouter les réponses de mes collègues. J'aimerais que mon nom soit inscrit sur la liste des intervenants. Ainsi, je pourrai répondre aux commentaires de mes collègues.

[Traduction]

Le président: Merci, monsieur Fergus.

Pour discuter de l'amendement, nous allons maintenant céder la parole à M. Deschênes-Thériault.

[Français]

Guillaume Deschênes-Thériault (Madawaska—Restigouche, Lib.): Merci, monsieur le président.

L'amendement porte sur la question de faire rapport à la Chambre. J'aimerais que nous prenions un pas de recul. Je sais que je n'étais pas parmi vous hier, mais mes collègues m'ont bien informé des longues discussions riches, qui se sont poursuivies tard en soirée.

J'aimerais donc proposer quelques éléments de réflexion. Avant de déterminer s'il faut faire rapport à la Chambre ou non et avant de nous pencher sur l'amendement, je souhaite vous faire part de certaines réflexions, en ayant un nouveau regard sur la motion.

Lorsqu'on parle du train à grande vitesse, il s'agit d'un projet qui s'inscrit au cœur des engagements de notre gouvernement au cours de la dernière année: renforcer l'économie canadienne, appuyer des projets d'intérêt national qui vont utiliser nos produits, créer des emplois pour nos travailleurs et accroître le PIB. Il s'agit d'un impact économique concret, au bénéfice de nos communautés et de nos citoyens.

Je pense que la population nous a confié un mandat fort à cet égard. D'ailleurs, les résultats de trois élections partielles hier soir nous ont montré que les électeurs ont réitéré cette confiance afin de poursuivre notre travail pour bâtir une économie canadienne plus forte et plus résiliente. Ça passe par des projets d'intérêt national comme le train à grande vitesse. C'est notre priorité.

De notre côté de la table, nous concentrons nos efforts sur la mise en œuvre de tels projets. Il ne s'agit pas de mettre des bâtons dans les roues, de faire de la partisanerie ou de mener des chasses aux sorcières. Il s'agit plutôt de construire plus rapidement et plus efficacement au Canada, de faire travailler nos concitoyens et d'utiliser nos ressources pour stimuler l'économie. Ce qui nous motive et ce que nous avons en tête lorsque nous nous levons le matin, c'est de remplir nos engagements.

Or, lorsque j'observe ce qui se passe du côté de l'opposition, je m'interroge. Pourquoi chercher à mener une chasse aux sorcières? Pourquoi faire de la petite politique sur un projet qui a le potentiel de générer d'importantes retombées économiques pour notre pays?

Pour relever les défis de notre époque et saisir de nouvelles occasions, nous devons réaliser des investissements intergénérationnels qui permettront de protéger et de transformer nos industries, de renforcer notre économie et de donner aux Canadiens les moyens d'agir. C'est ce que nous faisons, notamment au moyen du budget de 2025 et des mesures législatives que nous avons mises en place depuis.

J'aimerais voir davantage de collaboration de la part de mes collègues de l'opposition. Bâtir et renforcer l'économie canadienne et mettre en œuvre de grands projets d'intérêt national devrait être une priorité commune, qui nous motive tous. Nous devrions mettre de côté la partisanerie et éviter de mettre des bâtons dans les roues de ces beaux projets.

Pour ma part, j'ai de la difficulté à comprendre l'objectif de cette motion et ce qu'elle apporte concrètement au citoyen moyen. Lorsque je retourne dans ma circonscription, Madawaska—Restigouche, dans le nord-ouest du Nouveau-Brunswick, et qu'on me demande ce que j'ai accompli au Parlement, je parle des réformes législatives et de notre travail visant à renforcer l'économie canadienne et à générer des retombées pour les travailleurs de ma région.

Ce que les citoyens ne me demandent pas, c'est combien de temps j'ai consacré à débattre de motions de l'opposition visant à mener des chasses aux sorcières. Ça n'intéresse pas les gens de ma circonscription et ce n'est pas pour ça que j'ai été élu au Parlement.

Ce préambule, auquel je reviendrai plus tard, m'amène à aborder le fond du projet. Si nous voulons déterminer s'il convient de faire rapport à la Chambre ou non, nous devons comprendre la portée de la motion et ses retombées potentielles.

Il s'agit d'un projet aux atouts économiques considérables, notamment pour stimuler l'économie. On parle notamment de création d'emplois: on estime que plus de 51 000 emplois pourraient être créés, que ce soit dans la construction, l'ingénierie, l'exploitation, la maintenance ou la mise à niveau des infrastructures. Il s'agit de milliers d'emplois sur plusieurs générations. De plus, ils ont des effets multiplicateurs, puisque chaque dollar investi génèrera des retombées indirectes. Je pense aux nombreuses petites et moyennes entreprises qui en bénéficieront, tout comme les fournisseurs de biens et de services.

On estime que ce projet pourrait contribuer au PIB, à hauteur de plus de 35 milliards de dollars, notamment grâce aux investissements dans la fabrication d'acier, la production de béton, les systèmes électriques, les technologies numériques et les métiers spécialisés. En soi, il s'agit de retombées économiques majeures pour notre pays. Nous n'avons pas le temps de faire de la partisanerie ni de nous livrer à des jeux politiques sur cette question. À mon sens, il faut se mettre au travail et réaliser ce projet dans les plus brefs délais. Or, ici, au Comité, nous perdons notre temps...

- (3535)
- (3540)

[Traduction]

Le président: Mme Jansen invoque le Règlement.

Tamara Jansen: Je me questionne sur la pertinence. L'amendement ne porte pas sur les avantages du train à grande vitesse.

Le président: Oui, je suis d'accord avec vous.

Je vais demander au député de traiter précisément de l'amendement, qui consiste à supprimer la dernière ligne, « Et que le comité rapporte à la Chambre qu'il entreprend cette étude ». Je vous écoute attentivement, monsieur Deschênes-Thériault, et vous semblez aller totalement à l'encontre des conseils donnés ce matin par le premier ministre. Vous faites de l'esbroufe plutôt que de tenir des propos pertinents au débat. Je vous demande donc de revenir au sujet à l'étude.

Veillez vous exprimer sur l'amendement.

[Français]

Guillaume Deschênes-Thériault: Je suis un peu surpris par vos propos, monsieur le président.

[Traduction]

Le président: Ne soyez pas surpris, car nous avons passé sept heures ici hier soir avec des députés libéraux à discuter des avantages du programme Alto alors que nous débattons ici de la motion. Ne soyez donc pas surpris par ma proposition.

Revenons à la motion, s'il vous plaît.

[Français]

Guillaume Deschênes-Thériault: En fait, je croyais que, comme membre du Comité, j'avais le droit d'exprimer mon opi-

nion. Je n'étais pas au courant que le président pouvait m'empêcher d'exprimer mon étonnement relativement à des propos.

Si je souhaite exprimer que je suis surpris par quelque chose que j'entends, je crois qu'il s'agit d'une opinion que j'ai le droit d'exprimer comme membre du Comité. Je ne savais pas qu'on pouvait limiter...

[Traduction]

Le président: Veuillez vous exprimer sur l'amendement.

[Français]

Guillaume Deschênes-Thériault: Je voulais vous répondre, monsieur le président, parce que je ne savais pas que mes impressions par rapport à mes collègues pouvaient être limitées. Je le réitère, et je crois avoir le droit d'exprimer mon étonnement.

En ce qui concerne l'amendement, il s'agit de déterminer si nous faisons rapport à la Chambre ou non. Toutefois, avant de prendre une telle décision, il faut d'abord bien comprendre de quoi il est question.

La motion porte notamment sur le projet Alto et sur la comparution de ses dirigeants, dont le PDG, pour une durée de deux heures, comme le prévoit la motion principale.

Mon propos s'inscrit dans une réflexion plus large: que souhaitons-nous rapporter à la Chambre? Quel pourrait être le contenu d'un tel rapport? À mon avis, les éléments et les avantages que je suis en train de présenter sont directement liés à l'amendement, puisqu'il s'agit de déterminer si nous voulons porter ces éléments à l'attention de la Chambre et, le cas échéant, sous quelle forme.

Le temps de nos collègues est précieux. Nous sommes 343 parlementaires, avec des horaires chargés. Le temps de la Chambre est limité, et plusieurs priorités législatives sont à l'étude à la Chambre. D'autres comités présentent également des rapports. Je ne souhaite donc pas alourdir inutilement la charge de mes collègues ni leur transmettre de l'information qui ne serait pas pertinente.

À ce stade, je n'ai pas encore arrêté ma position quant à savoir s'il faut ou non faire rapport à la Chambre, car cela nécessite une réflexion. Quels types d'information pourrions-nous présenter à la Chambre? Quels éléments mériteraient d'être transmis à nos collègues parlementaires? Puisque la motion porte sur le train à grande vitesse, il est tout à fait pertinent d'en traiter dans mon intervention, et je considère que cela est directement lié à l'amendement.

Si on me le permet, je vais poursuivre. Dans ce rapport, il y a d'autres éléments à aborder. On peut notamment examiner les effets sur l'économie et les retombées pour l'économie canadienne. Comme je l'ai mentionné, dans une motion de ce type, on pourrait aussi réfléchir aux gains de productivité qui pourraient...

[Traduction]

Le président: On vous écoute, monsieur Lawton, sur votre rapport au Règlement.

Andrew Lawton (Elgin—St. Thomas—London-Sud, PCC): Monsieur le président, je n'ai pas entendu l'intégralité des observations du député, et je ne pense pas avoir manqué grand-chose, mais je ne vois pas très bien quels avantages économiques il y aurait à décider s'il faut ou non faire rapport à la Chambre, ce qui, si j'ai bien compris, est ce sur quoi nous devons débattre en ce moment.

Le président: Oui, nous débattons d'un amendement à la motion visant à supprimer « Et que le comité rapporte à la Chambre qu'il entreprend cette étude. » J'ai déjà souligné ce point à plusieurs occasions aujourd'hui. J'ai également mentionné hier soir à plusieurs reprises — à maintes reprises — que nous nous en tenons à l'amendement à la motion. Nous ne discutons pas du bien-fondé du programme Alto. Si vous souhaitez aborder ce sujet, adressez-vous au comité des transports. Ce n'est pas ce dont nous discutons ici.

Revenons à l'amendement, s'il vous plaît. Veuillez à ce que vos interventions soient pertinentes, je vous prie, comme l'a indiqué le premier ministre ce matin.

[Français]

Guillaume Deschênes-Thériault: Je vais répéter ce que j'ai mentionné, parce que mon collègue a dit qu'il avait manqué certains éléments. Je ne voudrais pas qu'il lui manque des informations; je vais donc réitérer ce que j'ai mentionné.

Comme je l'ai mentionné, chaque député de la Chambre des communes a un horaire chargé. Comme membre d'un comité, je pense que c'est notre responsabilité de nous assurer que nous envoyons à la Chambre des communes les documents les plus pertinents possibles.

L'amendement que nous examinons porte sur la question de savoir si nous faisons rapport ou non à la Chambre. Lorsqu'on lit la motion principale, on parle notamment d'inviter le PDG d'Alto, ce qui fait un lien avec le train à grande vitesse.

Je suis donc en train de réfléchir au type d'éléments qu'on pourrait retrouver dans un rapport à la Chambre, au type d'éléments qui pourraient être mentionnés par les témoins. Avant de décider si nous votons oui ou non à la question de faire rapport à la Chambre, je pense qu'il est de notre devoir, comme membres du Comité, de réfléchir à la pertinence des éléments qui pourraient ressortir de la discussion.

Je viens de parler des retombées économiques, mais j'aimerais aussi parler des avantages environnementaux, de l'amélioration de la mobilité, des bénéfices sociaux et des bénéfices pour le territoire canadien. Il y a plusieurs autres aspects à considérer. Ce n'était que mon premier exemple. Il y a plusieurs catégories d'éléments à considérer qui pourraient se retrouver dans un rapport à la Chambre. Lorsqu'on aura bien réfléchi à ce qui pourrait être intégré à un rapport, nous pourrions prendre une décision éclairée quant à savoir si, oui ou non, nous souhaitons faire rapport à la Chambre. J'espère que ce petit retour permettra à mon collègue de mieux comprendre d'où je viens et pourquoi je souhaite réfléchir un peu plus en profondeur à savoir si nous devrions faire rapport à la Chambre sur le sujet.

Il y a quand même des éléments pertinents à examiner quand on parle des gains de productivité. Je reviens là-dessus pour donner un exemple du type de discussion que nous pourrions avoir lorsqu'on parle des atouts économiques. Les gains de productivité que ces déplacements plus rapides entre les grandes villes pourraient générer sont réels. On peut penser au trajet de Montréal à Toronto ou de Montréal à Québec. On dit que le trajet entre Montréal et Québec prendra environ 90 minutes. Ça va changer la donne pour nos travailleurs et pour nos entreprises. D'ailleurs, selon une étude de l'Institut C.D. Howe, un train à grande vitesse aurait pour effet d'augmenter la productivité au pays. Je suis d'accord sur ces conclusions.

Imaginons des personnes hautement spécialisées. Au Canada, nous avons une main-d'œuvre extrêmement spécialisée et très qualifiée. Si nous avons un expert dans un domaine de pointe à Toronto, à Montréal ou à Québec, cette personne pourra prendre le train à grande vitesse le matin et retourner chez elle le soir, en circulant par le corridor des villes desservies. En soi, ce sont des éléments à considérer sur le plan des gains de productivité et de la mobilité de la main-d'œuvre, et quant à la façon dont cela peut contribuer à nos différentes entreprises au pays.

On parle de renforcer l'économie canadienne, mais aussi de faciliter le commerce interprovincial. On parle de rapprocher de grands pôles économiques au pays, comme Québec, Montréal, Toronto ou Ottawa. Ça va permettre de rapprocher les gens, de rapprocher les travailleurs et de créer de nouvelles occasions pour nos entreprises.

Qui dit meilleures occasions pour nos entreprises dit aussi attractivité des investissements. Il devient intéressant pour les entreprises d'investir dans ces différentes villes situées le long du corridor, parce que nous savons que la mobilité de la main-d'œuvre...

● (3545)

Luc Thériault: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

Le président: Monsieur Thériault, vous avez la parole pour un rappel au Règlement.

Luc Thériault: Monsieur le président, je vous trouve extrêmement patient.

Ça fait deux ou trois fois que vous rappelez à l'ordre le député, qui ne semble pas comprendre la motion et l'amendement à la motion, lesquels font l'objet de la discussion depuis au moins sept heures, sans compter les heures et les minutes que nous y consacrons aujourd'hui.

Pourriez-vous lui expliquer la motion et l'amendement encore une fois, afin qu'il puisse, une fois pour toutes, être pertinent plutôt que de jouer aux premiers de classe?

Le président: Monsieur Thériault, je vous remercie de ce rappel au Règlement.

[Traduction]

Vous avez raison. Je fais preuve d'une grande patience à cet égard. Pendant sept heures hier soir, j'ai très clairement expliqué la situation, à savoir qu'il s'agit du comité de l'éthique du Parlement et que nous examinons une motion relative à l'éthique. Nous n'examinons pas une motion concernant la valeur ou les avantages du système Alto. J'ai fait savoir à plusieurs occasions que si les députés souhaitent débattre de cette question, ils peuvent le faire au comité des transports.

Nous sommes saisis de la motion suivante:

Que le Comité entreprenne une étude sur les liens entre le ministre des Finances et du Revenu national et la société Alto, ainsi que sur les affirmations du ministre selon lesquelles il s'est récusé des décisions prises par son gouvernement concernant Alto; que, aux fins de cette étude, le Comité invite les témoins suivants à comparaître avant le 8 mai 2026 :

1. Konrad von Finckenstein, commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique, pour une durée de deux heures;
2. des dirigeants d'Alto, dont le PDG Martin Imbleau, pour une durée de deux heures;
3. le ministre des Finances et du Revenu national, pour une durée de deux heures;

Et que le comité rapporte à la Chambre qu'il entreprend cette étude.

L'amendement proposé vise à supprimer la dernière ligne de cette motion, à savoir « Et que le comité rapporte à la Chambre qu'il entreprend cette étude. »

C'est l'amendement proposé par M. Sari.

Je vais demander à tous les membres de suivre les conseils donnés ce matin par le premier ministre. Il a déclaré que nous n'allions pas tenir des discours de façade et allions discuter de questions de fond, que nous allions moins faire de l'esbroufe. J'entends beaucoup de déclarations faites pour épater la galerie et beaucoup moins de déclarations sur le fond de la motion et de l'amendement dont nous sommes saisis.

Vous avez raison, monsieur Thériault. J'ai fait preuve de patience, mais comme je l'ai expliqué hier soir, tard hier soir, après sept heures d'obstruction, je ne dispose d'aucun outil procédural pour mettre fin à ce qui se passe. La seule chose que je puisse faire, c'est essayer de remettre la discussion sur la bonne voie et débattre de l'amendement. J'ai fait de mon mieux pour y parvenir, monsieur Thériault, et je vous remercie de votre patience également.

Monsieur Deschênes-Thériault, la parole est à vous. J'aimerais que vous reveniez à l'amendement, s'il vous plaît.

• (3550)

[Français]

Guillaume Deschênes-Thériault: Merci, monsieur le président.

On a fait certains commentaires peu cordiaux à mon égard. Avant de revenir à l'amendement, j'aimerais donc inviter mes collègues à être respectueux les uns envers les autres lors des échanges.

Insinuer qu'un député n'est pas capable de comprendre le contenu d'une motion, je trouve ça un peu disgracieux. Faire des commentaires du même ordre, en disant que le député veut agir en premier de classe, ce n'est pas pertinent au débat. Je crois que nous devrions nous concentrer sur les arguments plutôt que de tomber dans des attaques. Je trouve ça un peu dommage de la part de mon collègue, que j'estime par ailleurs.

Pour répondre à votre intervention, monsieur le président, si vous me laissez terminer mon propos, peut-être comprendra-t-on mieux où je veux en venir.

Je vais le réitérer, puisqu'on ne semble pas comprendre: nous discutons de l'amendement et nous cherchons à savoir s'il faut faire rapport à la Chambre ou non.

À la Chambre, nous sommes tous des parlementaires occupés, nous avons tous des agendas bien remplis. Avant de décider si nous envoyons de l'information à la Chambre ou si nous faisons rapport à la Chambre, je pense que c'est notre responsabilité de nous assurer que ce que nous voulons rapporter est pertinent.

C'est de ça que nous discutons. La motion principale porte sur le projet de train à grande vitesse et, lorsqu'on parle de retirer le rapport à la Chambre, c'est directement lié à cette motion, puisque le rapport porterait sur celle-ci.

Dans mon exposé, je suis en train de réfléchir au type de contenu qui pourrait découler de la motion principale. Ensuite, nous pourrions prendre une décision éclairée quant à savoir si nous souhaitons faire rapport à la Chambre.

Oui, je suis capable de lire la motion, de la comprendre et de comprendre le sous-amendement. Si vous me le permettez, monsieur le président, j'aimerais parler de la question de...

Luc Thériault: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

Puisque le député ne semble pas comprendre la motion, pourriez-vous la lui rappeler?

La motion indique que nous allons faire rapport à la Chambre du fait que nous entreprenons cette étude. C'est ce qui est dit.

Or mon collègue parle comme s'il fallait déterminer maintenant ce qui devrait se trouver dans le rapport. Pourtant, ce que nous allons rapporter, c'est le fait que nous entreprenons l'étude.

Ce que ça signifie pour des députés qui sont censés être des législateurs, c'est que l'exécutif n'aime pas se faire imposer un ordre du jour. Or, ce matin, ils sont au service du pouvoir exécutif, et non du pouvoir législatif.

Lorsqu'on n'a pas assisté à un débat pendant sept heures, on ne fait pas semblant, lorsqu'on est respectueux, de se présenter comme si on avait la science infuse. On respecte le débat.

J'invite donc mon collègue à respecter le débat. Il peut être pour ou contre l'amendement; c'est simple.

Nous avons tous un horaire chargé, comme il le disait, et nous n'avons pas de temps à perdre avec ces élucubrations sur le bien-fondé ou non du projet Alto.

Le président: Merci, monsieur Thériault.

[Traduction]

Je ne pense pas devoir ajouter quoi que ce soit à ce que vous avez dit. À part répéter, je trouve que c'était très bien dit. J'espère que les gens ont compris.

[Français]

Guillaume Deschênes-Thériault: Merci, monsieur le président.

Je suis d'accord sur le fait que nous n'avons pas de temps à perdre. C'est justement pour cette raison que, lorsqu'il s'agit d'un projet comme celui du train à grande vitesse, nous ne devons pas perdre de temps: il s'agit d'un projet qui a le potentiel de renforcer l'économie canadienne et qui aura un impact majeur sur l'ensemble des régions le long du tracé, voire sur l'ensemble du pays.

Je pense que la motion qui est devant nous aujourd'hui s'apparente à une chasse aux sorcières et à de la partisanerie, ce qui nous fait justement perdre du temps sur des projets de cette nature.

J'aimerais le rappeler: en tant que législateurs, notre rôle est de servir la population que nous représentons. Nous avons été élus avec le mandat de bâtir et de renforcer l'économie canadienne. D'ailleurs, hier soir, dans trois circonscriptions, les électeurs nous ont réitéré leur confiance pour continuer à mettre en œuvre ce mandat, y compris dans des circonscriptions situées près du tracé proposé par Alto.

Je pense que, comme législateurs, nous devons être en mesure d'apporter les préoccupations, mais aussi de faire valoir les bénéfices. Des sondages démontrent qu'une majorité de Canadiens, et même une majorité de Québécois, sont en faveur du projet. Il sera intéressant d'entendre les différents députés, y compris ceux qui ont été élus hier soir, parler de ce qu'ils ont entendu sur le terrain au sujet du projet Alto.

Donc, pour revenir à la question du temps, je pense que, dans le cadre de cette motion, il faut éviter de perdre du temps dans des chasses aux sorcières et des jeux politiques. Nous devons nous concentrer sur ce pour quoi les Canadiens nous ont élus, c'est-à-dire agir.

Je reviens à la motion. Elle prévoit ce qui suit:

Que le Comité entreprenne une étude sur les liens entre le ministre des Finances et du Revenu national et la société Alto, ainsi que sur les affirmations du ministre selon lesquelles il s'est récusé des décisions prises [...]

Elle prévoit également d'inviter le commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique.

On parle donc d'inviter différents témoins, et, à la fin, il est indiqué que « le Comité rapporte à la Chambre qu'il entreprend cette étude. »

Pour ma part, j'assiste aux réunions du Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique, ce qu'on peut voir sur le procès-verbal. Mes collègues me demandent ce que nous allons faire dans le cadre de cette étude, si nous avons réfléchi au projet, de quoi nous allons parler, quelles seront les retombées. Je veux être en mesure de répondre clairement. C'est pourquoi je pense qu'il est important de se pencher sur le contexte global.

Lorsque je parle des retombées du projet de train à grande vitesse, c'est précisément ce que je fais: je m'intéresse au contexte global dans lequel cette motion s'inscrit. Si nous ne tenons pas compte de ce contexte, nous risquons d'adopter une motion sans bien comprendre ses ramifications ou le projet dont il est question.

Monsieur le président, je n'en suis qu'à la première page de mes notes et j'ai encore plusieurs éléments à aborder. Je ne suis toujours pas rendu à la deuxième page.

En ce qui concerne les retombées économiques, on peut parler de l'attractivité des investissements et du développement régional, puisque ce projet pourrait stimuler l'activité économique dans les villes longeant le corridor.

Il pourrait également favoriser le tourisme, en facilitant l'accès aux grandes villes et aux régions. D'ailleurs, c'est un élément important au Canada, car nous souhaitons que les Canadiens puissent visiter leur pays d'un bout à l'autre. Par exemple, cet été, nous mettons en place le laissez-passer Un Canada fort pour encourager la visite des parcs nationaux et d'autres sites. Dans ma circonscription, il y a notamment un jardin botanique. On souhaite que les Canadiens puissent découvrir leur pays.

Un train à grande vitesse constitue un élément central pour une stratégie touristique, puisqu'il facilite les déplacements. Avant d'être député, j'ai eu la chance de voyager dans plusieurs régions du monde. Au Japon, j'ai pu constater à quel point un train à grande vitesse permettait de se déplacer rapidement d'une ville à une autre. Ça m'a permis de visiter plusieurs villes du Japon, de découvrir la richesse culturelle et de visiter des sites touristiques. S'il n'y avait pas eu de train à grande vitesse, j'aurais dû faire des choix. Ça m'a permis de découvrir...

• (3555)

[Traduction]

Tamara Jansen: J'invoque le Règlement.

Parlons-nous maintenant du Japon? Ce n'est pas l'amendement.

Le président: Madame Jansen, je suis d'accord avec vous et je suggère que nous revenions à l'amendement à la motion qui a été proposé.

L'amendement vise à supprimer « Et que le comité rapporte à la Chambre qu'il entreprend cette étude. »

Pour être honnête, les déclarations faites pour épater la galerie et le manque de substance dans les discussions sur cet amendement commencent vraiment à être frustrants. Je suggère aux députés de revenir à l'amendement.

• (3600)

Andrew Lawton: Puis-je intervenir sur le même rappel au Règlement?

Le président: Sur ce même rappel au Règlement, monsieur Lawton, vous avez la parole.

Andrew Lawton (Elgin—St. Thomas—London-Sud, PCC): Je trouve que vous faites un travail formidable, compte tenu des circonstances, monsieur le président, mais je crois que vous avez le pouvoir discrétionnaire, lorsqu'on refuse à répétition de s'en tenir au sujet à l'étude, comme c'est le cas, même depuis le peu de temps que je suis ici, de proposer...

Le président: On peut considérer cela comme dérangeant, et je comprends cela. Je ne pouvais pas autoriser le député à prendre la parole.

Andrew Lawton: C'est exact.

Le président: Je n'en suis pas encore là pour l'instant, mais si les perturbations augmentent et que nous ne discutons pas de l'objet de la motion et de l'amendement à l'étude, je pourrais exercer ce pouvoir.

Merci.

[Français]

Guillaume Deschênes-Thériault: Merci de la question et de la précision.

Pourquoi ai-je mentionné l'exemple du Japon? Bien entendu, la motion porte sur le train à grande vitesse au Canada. J'en suis très conscient. C'était pour illustrer comment le secteur touristique au Japon en bénéficie et comment ça pourrait aussi s'appliquer chez nous.

Il s'agissait donc d'un exemple tiré de mon expérience passée, lorsque j'ai voyagé dans différents pays où il y avait des trains à grande vitesse. J'ai pu constater les occasions, notamment pour le secteur touristique et pour l'économie de ces pays, que j'ai eu la chance de visiter.

Ce n'était pas pour discuter des trains à grande vitesse au Japon en tant que tel, mais bien pour démontrer en quoi un train à grande vitesse peut constituer un atout pour le secteur touristique et pour l'économie d'un pays. Si j'ai mentionné le Japon, c'était simplement pour donner un exemple concret.

Lorsqu'on réfléchit au projet de train à grande vitesse et à la question de faire rapport à la Chambre, je souligne l'importance de bien comprendre le contexte global dans lequel s'inscrit cette motion. Il y a les retombées économiques, bien sûr, mais il faut aussi considérer les retombées environnementales.

Nous avons des objectifs ambitieux en matière de protection du climat et de lutte contre les changements climatiques, et la mise en place d'un train à grande vitesse pourrait contribuer à ces efforts. On pense notamment à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le train à grande vitesse constitue une solution beaucoup plus verte que l'avion ou la voiture, surtout sur les distances moyennes.

Dans une perspective de transition énergétique, c'est un exemple concret de la façon dont on peut stimuler l'économie canadienne, appuyer différents secteurs de l'économie, utiliser notre acier, faire travailler les travailleurs canadiens, faciliter les déplacements et améliorer la qualité de vie des gens, et ce, tout en contribuant à l'atteinte de nos objectifs climatiques.

On peut aussi penser à la congestion routière. Un train à grande vitesse, c'est moins de congestion routière. Ça facilite les déplacements d'une ville à l'autre. Les gens auront le choix entre utiliser leur véhicule ou un service fiable et rapide pour se rendre d'une ville à l'autre.

Comme je le mentionnais tout à l'heure, le trajet de Québec à Montréal se ferait en 90 minutes. S'il existe une option rapide et fiable pour se déplacer, plusieurs personnes vont choisir le train plutôt que la voiture, ce qui contribuera à améliorer la circulation, en plus d'avoir un impact sur l'environnement. On peut aussi penser à la réduction de la pollution sonore et à une meilleure utilisation du territoire. Il s'agit donc d'une contribution aux objectifs climatiques, tant nationaux qu'internationaux.

Le Canada n'est pas le seul pays engagé dans la lutte contre les changements climatiques. Nous faisons partie d'un ensemble et avons des engagements avec nos partenaires internationaux. Je pense qu'il faut démontrer un leadership, notamment par des projets d'envergure comme celui-ci.

J'ai également mentionné les retombées sur la mobilité de la population canadienne. Ce projet aurait un impact considérable sur la mobilité au pays, entre autres grâce à une réduction considérable du temps de déplacement. On pourrait se rendre de Montréal à Toronto ou de Québec à Toronto en quelques heures. Ça représenterait un changement majeur, tant pour le secteur touristique que pour les travailleurs et les entreprises.

J'aimerais donner un autre exemple tiré de mon expérience. Lorsque j'étais aux études, j'ai eu l'occasion de faire un semestre en France, où le TGV permettait de relier l'île où...

[Traduction]

Tamara Jansen: J'invoque le Règlement.

Il semble que nous parlions maintenant du séjour de notre collègue en France. J'aimerais savoir si nous pouvons revenir à l'amendement.

• (3605)

Le président: Je vais considérer cela comme un rappel au Règlement.

Traitez de cet amendement, sinon je vais invoquer le pouvoir que me confère l'article 20.1110 au chapitre 20 relatif aux règles et aux procédures des comités.

Tenez-vous-en à l'amendement, je vous prie.

[Français]

Guillaume Deschênes-Thériault: Le lien avec l'amendement est lié au fait de pouvoir relier différentes institutions d'enseignement.

Lorsqu'il est question de l'amélioration de la mobilité, un train à grande vitesse permet de faciliter les déplacements. J'ai aussi parlé du secteur touristique et des travailleurs, mais on peut aussi penser à deux universités...

Luc Thériault: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

Monsieur le président, il est très clair que, malgré le nombre d'avertissements que vous avez donnés au député, celui-ci ne se conforme pas à vos indications et à vos conseils.

Je comprends que vous êtes très patient. Vous avez dit à trois reprises que vous alliez exercer votre pouvoir. Je pense que nous en sommes rendus là. Il est très clair que le député est arrivé avec ses notes pour démontrer que le projet Alto est la neuvième merveille du monde. Or ce n'est pas de cela qu'il est question ici. Il a parlé d'une chasse aux sorcières sans nous expliquer en quoi la motion et l'amendement s'inscrivent dans une telle démarche.

Je pense qu'il exagère et qu'il met votre autorité à l'épreuve. Je pense qu'il serait temps que vous exerciez vos pouvoirs.

[Traduction]

Le président: Merci, monsieur Thériault.

Pour l'instant, je ne suis pas prêt à le faire. Si on ne parvient pas à revenir au fond de la question, et si l'on continue à s'éloigner du sujet à l'étude, soit l'amendement, alors j'envisagerai de le faire.

Je ne suis pas prêt à le faire pour l'instant, monsieur Thériault.

Je vous suis reconnaissant de votre intervention.

Si les perturbations continuent, alors je devrai prendre une décision.

Poursuivez, monsieur Deschênes-Thériault.

[Français]

Guillaume Deschênes-Thériault: Merci beaucoup.

En fait, j'aimerais simplement répondre à un élément soulevé par mon collègue. Si j'ai des notes, c'est parce que je me suis préparé pour le débat. Je m'intéresse à ce qui est étudié en comité et je veux être bien préparé. Oui, j'ai des notes, oui, j'ai des feuilles, mais c'est pour être capable de garder le fil de mon argumentaire, de mes idées, et pour avoir des données sous la main. Le but, c'est de bien faire mon travail, de me préparer et d'avoir du contenu auquel me référer au besoin.

Monsieur le président, au sujet de la motion, je pense que la question est vraiment de savoir si nous souhaitons informer la Chambre que nous allons entreprendre une étude qui est, à tout le moins, perçue comme une chasse aux sorcières et qui nous fait perdre du temps, alors que nous devrions nous concentrer sur le fait de bâtir l'économie canadienne et de réaliser de grands projets d'intérêt national comme celui-ci. Je pense que c'est ça qui est au cœur de la motion.

À mon avis, nous devrions nous concentrer sur la façon de réaliser ce projet le plus rapidement possible plutôt que de débattre d'une telle motion aujourd'hui au comité.

Monsieur le président, je sais que mes collègues ont d'autres éléments à soulever, et je ne veux pas empiéter sur le temps de parole de qui que ce soit. Je vais donc vous laisser donc donner la parole au prochain intervenant, mais j'aimerais que mon nom soit ajouté à la liste des intervenants, car j'aurai quelques autres éléments à soulever plus tard dans la discussion.

Le président: Merci, monsieur Deschênes-Thériault. Je vais ajouter votre nom à la liste, encore.

Monsieur Sari, vous avez maintenant la parole au sujet de l'amendement.

Leslie Church: Monsieur le président, j'aimerais soulever un point.

[Traduction]

Le courant semble être coupé de ce côté-ci de la salle. Si nous devons rester ici, pouvons-nous trouver une solution? Y a-t-il une solution pour nous, pour nos appareils et tout le reste?

Le président: Je suis content que vous m'ayez signalé le problème. C'est la première fois que j'en entends parler. Quelqu'un a-t-il fait sauter un disjoncteur, par exemple?

Avant que nous commençons avec M. Sari, je vais suspendre les travaux un instant, le temps de régler le problème.

● (3610) _____ (Pause) _____

● (3620)

Le président: Il y a eu un petit problème technique avec le courant dans la salle, mais il a été résolu.

Nous passons à notre huitième heure de débat sur une motion, et je vais la lire à titre de rappel pour les députés.

Que le Comité entreprenne une étude sur les liens entre le ministre des Finances et du Revenu national et la société Alto, ainsi que sur les affirmations du ministre selon lesquelles il s'est récusé des décisions prises par son gouvernement concernant Alto; que, aux fins de cette étude, le Comité invite les témoins suivants à comparaître avant le 8 mai 2026 :

1. Konrad von Finckenstein, commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique, pour une durée de deux heures;
2. des dirigeants d'Alto, dont le PDG Martin Imbleau, pour une durée de deux heures;
3. le ministre des Finances et du Revenu national, pour une durée de deux heures;

Et que le comité rapporte à la Chambre qu'il entreprend cette étude.

Nous sommes saisis de l'amendement proposé par M. Sari visant à supprimer la dernière ligne de la motion « Et que le comité rapporte à la Chambre qu'il entreprend cette étude. »

J'espère que cette question pourra être réglée bientôt et que, comme l'a déclaré ce matin le premier ministre, les travaux du Comité pourront être pertinents et constructifs. Il a également dit que nous allions moins faire de l'esbroufe et davantage discuter du fond de l'amendement. J'aimerais voir les députés faire moins de l'esbroufe et discuter davantage du fond de l'amendement.

Monsieur Sari, vous lancez la huitième heure de ce débat.

On vous écoute, monsieur.

[Français]

Abdelhaq Sari: Merci beaucoup, monsieur le président.

Ça m'a quand même fait réfléchir à l'amendement, hier soir. On m'a demandé ce qui m'avait amené à le déposer de cette manière.

Cela s'aligne totalement sur les propos de notre premier ministre, qui demande que nous soyons coopératifs.

J'ai lu la motion. Hier, j'ai pris le temps de m'exprimer, d'être très explicite et de présenter les bienfaits du projet. De l'autre côté de la salle, la compréhension et la façon de faire ne sont pas bien accueillies par les Canadiens et les Canadiennes. On le voit clairement dans les résultats d'hier soir. Ça fait en sorte qu'on ne comprend pas quelles sont les priorités.

Mes collègues, qu'il s'agisse de Mme Lapointe, de M. Fergus, de Mme Church et, aujourd'hui, de M. Deschênes-Thériault, ont vraiment tenté de mieux expliquer ce projet et ses retombées. Toutefois, j'ai l'impression que, de l'autre côté, on ne veut pas entendre ce que les Canadiens et les Canadiennes ont compris et retenu.

Je ne reviendrai pas sur les détails du projet parce que je vais me concentrer sur l'amendement, mais il s'agit d'un projet intéressant. Dans le cadre d'un projet aussi important, qui place notre pays à l'avant-garde, avec, bien sûr, une certaine prise de risques et un positionnement international...

[Traduction]

Andrew Lawton: J'invoque le Règlement.

Le président: On vous écoute, monsieur Lawton, sur votre rappel au Règlement.

Andrew Lawton: Nous sommes censés discuter du ministre des Finances et de ses graves manquements en matière de conflits d'intérêts et d'éthique ici au Comité de l'éthique. À moins que ce soit le projet auquel M. Sari fait référence, je ne vois pas en quoi cela a un rapport avec la motion ou l'amendement.

Le président: Merci, monsieur Lawton.

Encore une fois, nous essayons d'aborder le fond du sujet et un point pertinent pour le débat. J'essaie de garder la discussion sur la bonne voie. Il est clair que certains députés ne sont pas disposés à en discuter. Je demande à nouveau, et c'est probablement la 50^e fois, je ne sais pas, que nous nous en tenions à l'amendement à la motion, qui consiste à supprimer la dernière ligne. C'est ce que je demande.

Continuez, s'il vous plaît.

[Français]

Abdelhaq Sari: Merci beaucoup, monsieur le président.

Je pense que mon collègue de l'autre côté de la salle n'était pas présent hier. Il ne sait donc pas exactement ce qui s'est passé.

Comme M. Fergus l'a mentionné plus tôt, hier, plusieurs collègues et citoyens croyaient que le débat sur cette motion avait été suspendu. Ils pensaient que le débat reprendrait plus tard, le jeudi ou à une autre occasion, peut-être. Ils souhaitaient continuer à écouter les échanges. Ils m'ont appelé en soirée, mais je n'ai pas pu répondre à leur appel, puisque j'étais toujours en comité. Ils ont été surpris, tout comme plusieurs citoyennes et citoyens qui suivaient les travaux.

Mon collègue M. Lawton ne le sait peut-être pas, mais le débat a été suspendu à la suite d'une demande de M. Barrett, puis on l'a repris de façon inattendue à la suite d'une demande de M. Hardy. C'est un détail très important, parce que nous sommes ici pour débattre de la motion. Il s'agit d'un projet important, dans l'intérêt du public, de l'économie, du tourisme et des universités. À un moment donné, on a dit qu'on n'en parlerait plus pour passer à autre chose à huis clos. Les gens sont partis, des députés se sont déconnectés et plusieurs ne suivaient plus les travaux. Puis, à un moment donné, le débat a repris de façon inattendue.

Je ne mets pas en question votre décision d'hier, monsieur le président. Vous avez agi selon votre compréhension, même si je n'étais pas du même avis. Vous en aviez tout à fait le droit. Cependant, encore une fois, certaines personnes ont perdu la possibilité de suivre les débats. Pour elles, lorsque le débat est suspendu, ça signifie qu'il reprendra à une autre séance. C'était leur compréhension, et elle ne correspondait pas à la vôtre.

Je pense qu'il est très important de le rappeler pour les personnes présentes ce matin, puisqu'elles n'ont pas vécu les sept heures de débat que nous avons eues ensemble.

Le premier ministre parle aujourd'hui de coopération. Dans mon amendement...

• (3625)

Luc Thériault: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président: Monsieur Thériault, vous avez la parole pour un rappel au Règlement.

Luc Thériault: Monsieur le président, je voudrais simplement éviter toute confusion: je suis assis ici depuis le début des débats, soit depuis 15 h 30 hier, sans m'être fait remplacer.

Le parlementaire laisse entendre que des collègues ne comprennent pas un problème parce qu'ils n'étaient pas là hier, mais ça ne s'applique pas à moi. Je ferai toutefois remarquer que ça pourrait s'appliquer à son collègue M. Deschênes-Thériault.

Si nous pouvions revenir à l'objet du débat, à la motion, ce serait souhaitable. À la Chambre, on ne peut pas faire indirectement ce qu'on ne doit pas faire directement. À plusieurs reprises, mes collègues libéraux ont dit qu'ils ne remettaient pas en question votre décision, mais ils continuent néanmoins à en discuter en laissant entendre qu'elle serait discutable. Il n'y avait qu'une chose à faire: la contester et tenter de la renverser.

Ce sont des manœuvres dilatoires, c'est de l'obstruction, et c'est navrant.

Le président: Je comprends; vous avez raison.

[Traduction]

Je tiens simplement à rappeler aux députés que le premier ministre a également dit ce matin que nous devons tenir un débat respectueux. Si un député remet en question la capacité d'un autre député à comprendre ce qui se passe, je considérerai cela comme irrespectueux et comme étant un peu une mise en scène.

Je suis d'accord avec M. Thériault sur ce point, et je demanderai à M. Sari de revenir sur l'amendement à la motion. Je ne sais pas s'il a besoin que je la relise, mais je pense qu'il comprend clairement où nous en sommes.

Monsieur Sari, continuez, s'il vous plaît.

[Français]

Abdelhaq Sari: Monsieur le président, je vais continuer, tout en respectant le débat; ce respect doit aller dans les deux sens. J'estime que, moi et mon collègue M. Deschênes-Thériault, nous devons être respectés, puisque nous avons le même statut que les autres au sein du Comité. L'ancienneté ne confère ni avantage ni supériorité dans la façon de s'adresser à un autre député élu par ses citoyens.

Au sujet de l'amendement lui-même, pour revenir sur les propos du premier ministre, j'ai fait preuve de coopération. Hier, lorsque je passais point par point, j'ai dit clairement que je n'étais pas d'accord avec les trois éléments suivants: inviter le commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique, inviter les dirigeants d'Alto, inviter le ministre des Finances et du Revenu national. Malgré ça, j'ai indiqué que nous pouvions être ouverts, que nous pouvions être coopératifs. C'est dans cet esprit que je parle de l'amendement.

J'ajoute que M. Barrett, qui a déposé cette motion, a, entretemps, écrit, avec raison, au commissaire à l'éthique. Il a jugé ça pertinent, et je reconnais qu'il est pertinent de s'adresser à la personne qui détient l'expertise et qui a le plus de compétences et de connaissances en la matière.

Cependant, vu que son objectif, et celui de ses collègues, est d'avoir des clips — ce n'est pas le nôtre —, il a jugé pertinent, au lieu d'attendre la réponse du commissaire, de déposer une motion. À mon avis, il aurait pu attendre. Mon collègue ne partage pas cet avis. Il aurait pu attendre de connaître la réponse du commissaire. À moins qu'il ait déjà reçu une réponse que nous ne connaissons pas. Ce que le public sait, c'est qu'il a écrit au commissaire à l'éthique. Par contre, ce qu'on ne sait pas, c'est si le commissaire lui a répondu.

N'aurait-il pas été pertinent d'attendre, au moins, la réponse du commissaire responsable des affaires en lien avec les conflits d'intérêts ou l'apparence de conflits d'intérêts pour ensuite juger des éléments à mettre en avant? Les propos de mes collègues M. Barrett, M. Hardy et M. Thériault reposent sur des éléments hypothétiques. Depuis que je suis membre du Comité, je trouve les débats intéressants et pertinents. Cependant, l'objectif n'est pas le même de part et d'autre.

L'objectif escompté des deux côtés de la salle n'est pas le même. D'un côté, certains semblent simplement vouloir produire des clips. De notre côté, nous voulons renforcer la confiance des Canadiens et des Canadiennes envers les institutions.

Les Canadiens et les Canadiennes comprennent qu'il existe des procédures à respecter. Ils comprennent qu'il y a un commissaire à l'éthique chargé d'examiner ces questions. Les experts qui ont comparu devant le Comité ont affirmé clairement que notre système en matière d'éthique et de conflits d'intérêts, d'apparence de conflits d'intérêts, est parmi les plus intéressants au monde. Malgré cela, on n'attend pas la réponse du commissaire et on choisit de déposer une motion. Pourquoi? C'est parce qu'on veut produire des clips.

Monsieur le président, jusqu'à maintenant, la motion et l'amendement ont mis en évidence deux approches, deux types de députés. D'un côté, certains députés veulent coopérer. On a accepté des éléments avec lesquels on n'était pas d'accord. On a proposé de retirer une disposition qu'on considère comme une perte d'efficacité du travail du Comité et de la Chambre. On coopère; le premier ministre parlait de l'importance de la coopération. Néanmoins, quand nous voulons débattre de la question et donner des explications, on nous coupe la parole et on nous dit que nous ne comprenons pas.

• (3630)

Ceux qui comprennent le mieux, ce sont les électeurs et les électrices. Ils ont réitéré clairement, hier soir, que la façon de faire de ce côté-ci de la salle était la plus pertinente. Depuis les années 1980, la circonscription de Terrebonne n'était pas représentée par les libéraux. Les citoyens de Terrebonne, où le tracé du projet doit passer, ont jugé pertinent d'avoir l'équipe de ce côté-ci de la salle, parce que notre objectif n'est pas de produire des clips. Nos objectifs sont clairs, structurés et intéressants.

Les Canadiens et les Canadiennes veulent des projets. Ils veulent un leadership. Ils veulent des personnes qui ont la capacité de bien gérer et de prendre des risques. Ils disent non à des clips, et oui à la transparence.

• (3635)

[Traduction]

Andrew Lawton: J'invoque le Règlement.

[Français]

Le président: Monsieur Lawton, vous avez la parole pour un rappel au Règlement.

Andrew Lawton: Monsieur le président, M. Sari et M. Deschênes-Thériault semblent peu intéressés par l'objet du débat dont nous sommes saisis. Le débat porte sur une question très simple. Il s'agit de déterminer si la motion de M. Barrett doit être présentée à la Chambre. Je ne vois pas comment vous pourriez être plus clair que vous ne l'avez déjà été.

Le président: Monsieur Lawton, j'ai dit à plusieurs reprises qu'on devait parler de l'amendement. À plusieurs reprises, le sujet du débat a glissé. Je veux qu'on parle de l'amendement.

Monsieur Sari, vous avez la parole au sujet de l'amendement.

Abdelhaq Sari: Revenons au sujet de l'amendement. Notre différend porte sur le fait de rapporter à la Chambre que nous entreprenons cette étude. Pour ma part, je ne suis pas d'accord sur ça, et mon équipe ne l'est pas non plus. Je vais expliquer pourquoi. J'explique pourquoi je souhaite retirer cette partie de la motion, et pourquoi j'ai proposé cet amendement.

Nous voulons faire avancer les projets que nous jugeons pertinents et que la population juge pertinents. Les Canadiens et les Canadiennes nous ont fait confiance et ils ont réitéré cette confiance. La Chambre a plusieurs projets à faire avancer, et elle doit le faire à une vitesse plus soutenue. D'ailleurs, le Comité est là afin de nous aider à mieux utiliser le temps des députés, pour permettre à la Chambre des communes d'avancer sur des projets de loi, et non de débattre des éléments dont nous sommes en train de débattre depuis ce matin.

Mon amendement tient la route. Même si je n'étais pas d'accord sur les trois points de la motion, je les ai tout de même acceptés. Pourquoi n'étais-je pas d'accord? M. Lawton n'était pas là, M. Dean

non plus, mais les autres élus étaient là. Quand des témoins sont venus et qu'on leur posait des questions, moi, j'étais mal à l'aise. Dans plusieurs cas, pas dans tous les cas, heureusement, mais dans la majorité des cas, j'étais mal à l'aise de la façon dont on leur posait des questions, afin de leur soutirer des propos qui n'étaient pas les leurs.

Encore une fois, quel était l'objectif? C'était de faire des clips. C'est pour cette raison que je ne suis pas à l'aise...

Luc Thériault: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

Le président: Monsieur Thériault, vous avez la parole pour un rappel au Règlement.

Luc Thériault: Monsieur le président, M. Sari laisse entendre que nous avons entendu des témoins en lien avec la motion et l'amendement à la motion. Or nous n'en avons pas reçu. Je ne sais donc pas de quoi il parle.

Pourriez-vous le rappeler à l'ordre et lui demander de parler de l'amendement et de la motion?

Nous n'avons entendu aucun témoignage. Je ne sais donc pas à quoi il fait référence.

Le président: Merci, monsieur Thériault.

Personnellement, ce que je comprends, c'est que M. Sari parle des témoins qui sont venus témoigner lors des réunions précédentes, qui ne portaient pas sur cette motion.

Monsieur Sari, je vous demande de parler de l'amendement.

Abdelhaq Sari: Monsieur le président, je pense que je me suis mal exprimé. Je parlais des autres réunions auxquelles j'étais présent; j'ai vu la façon dont certains témoins ont été traités. J'étais mal à l'aise. Je l'ai dit, ce n'est pas arrivé lors de toutes les réunions, mais il y en a plusieurs où j'étais mal à l'aise. C'est pour cette raison que j'espère que, lorsque nous recevrons les dirigeants d'Alto ou d'autres témoins, ça ne se reproduira pas.

Je vais maintenant revenir au commissaire aux conflits d'intérêts. On est en train de l'inviter à témoigner. On lui a envoyé un courriel, mais on n'a pas encore reçu de réponse. C'est pour ça que je suis mal à l'aise en ce qui a trait à cette invitation.

Pour ce qui est de l'invitation du ministre des Finances et du Revenu national, pour une durée de deux heures, j'aimerais expliquer pourquoi je suis mal à l'aise avec cette idée. On a entendu dire que le ministre s'était récusé. Hier, M. Hardy a expliqué ce qu'était une récusation, mais il n'a pas expliqué pourquoi le ministre s'était récusé.

Le ministre ne s'est pas récusé parce que le commissaire le lui a demandé, comme on l'a insinué. En fait, c'est le ministre lui-même qui a décidé de se récuser. Le commissaire ne lui a pas demandé de le faire. C'est important. Le ministre est donc allé au-delà de ce qui lui avait été demandé.

Je vous ai expliqué pourquoi j'ai un malaise, mais, malgré ça, j'ai fait preuve d'ouverture. Je suis prêt à accepter ces trois points, mais il faut laisser la Chambre des communes faire son travail de manière efficace. De notre côté, nous devons nous concentrer sur les travaux pour lesquels le Comité a été créé. Mon amendement ne vise pas à cacher quoi que ce soit. Il vise à faire en sorte que nous accomplissions les travaux pour lesquels nous avons été nommés, ce dont je suis fier. Pourquoi ajouter des éléments supplémentaires, sinon pour produire des clips? C'est la différence entre les deux côtés de la salle. Faire des clips, ce n'est pas ce qui me motive à être député.

Ce qui me motive, c'est que les jeunes et les moins jeunes qui nous écoutent aient confiance en nos institutions. Oui, il y a toujours des choses à améliorer dans notre système, de manière permanente. Oui, il faut constamment revoir nos procédures. Cependant, les gens venus ici de l'international et de plusieurs provinces du pays ont reconnu que notre système était parmi les plus intéressants au monde. Les gens viennent ici pour apprendre notre manière de travailler. Quand je voyage dans le monde, je suis fier de dire que je suis un député du Parlement canadien, parce que notre système en matière de conflits d'intérêts et d'apparence de conflits d'intérêts est l'un des plus pertinents au monde.

Actuellement, ce que nous sommes en train de faire, c'est de sous-entendre des choses et de semer le doute. Comme on le sait, plusieurs jeunes délaissent malheureusement la politique et les institutions, dans lesquelles ils n'ont pas confiance. Sommes-nous en train d'aider en cherchant à produire des clips ici et là? Non, nous sommes en train de semer le doute. Nous sommes en train de miner la confiance de nos jeunes. Je trouve ça vraiment déplorable, encore plus lorsque ça vient de personnes qui ont une expérience en politique.

Mes collègues s'adonnent à ces jeux depuis des années. Le résultat, on l'a vu concrètement hier.

Je répète que, dans une circonscription où le tracé du projet d'Alto doit passer, les citoyens ont réaffirmé leur confiance dans la façon de faire des députés de ce côté-ci de la salle. Ils ne font pas confiance aux députés de l'autre côté de la salle, qui cherchent à produire des clips. On peut avoir une expérience exceptionnelle, et s'en réjouir, mais on peut aussi perdre la confiance des citoyens. C'est ce qui s'est produit à Terrebonne hier.

• (3640)

J'étais en train de parler de la motion. J'étais en train de parler de deux façons de travailler: d'un côté, on cherche à produire des clips et, de l'autre, nous voulons collaborer et faire avancer les projets sur lesquels M. Deschênes-Thériault, Mme Church, M. Fergus et Mme Lapointe ont présenté des arguments. Hier, j'ai moi-même parlé de ce projet, parce que je suis fier d'en faire partie. Ces deux façons de faire sont totalement différentes. Est-ce qu'on parle de coopération? Pour ma part, j'ai coopéré en présentant mon amendement.

J'espère qu'il y aura aussi une certaine coopération de la part des gens de l'autre côté de la salle. Je coopère sur des éléments à l'égard desquels j'ai des réserves. J'ai accepté ces éléments, mais, à un moment donné, la coopération doit être réciproque. Tous ces concepts, c'est-à-dire la communication, la collaboration et la coopération, vont dans les deux sens. Il faut que tous les partis coopèrent.

Si nous gagnons la confiance des citoyens, c'est parce que ceux-ci comprennent que nous faisons preuve d'ouverture et que nous sommes très ouverts à la collaboration. C'est aussi pour ça que certains députés choisissent de changer de côté; ils constatent qu'il y a de la coopération.

Monsieur le président, je vous remercie de votre écoute.

• (3645)

[Traduction]

Le président: Merci, monsieur Sari.

Madame Church, vous êtes la prochaine intervenante sur la liste.

Leslie Church: Merci, monsieur le président.

Je remercie mes collègues de nous avoir permis d'examiner cette motion de manière approfondie, et l'amendement en particulier.

Ce comité travaille sur ce dossier depuis un certain temps. Depuis notre première réunion hier, nous avons bien avancé, tant sur cette motion que sur d'autres que nous avons présentées, et nous avons également mené des travaux à huis clos. Je sais que cela met à l'épreuve la patience du Comité, mais je pense qu'il est important de bien faire les choses. J'estime important que nous examinions en détail les divers facteurs qui déterminent notre façon d'étudier cette motion, la manière dont nous allons procéder et les éventuelles répercussions.

Quand j'ai pris la parole hier soir sur cette motion, j'ai abordé les éléments qu'il serait pertinent pour nous d'examiner si ce comité devait faire rapport à la Chambre. C'est précisément l'objet de l'amendement à l'étude. Comme mes collègues l'ont mentionné, nous proposons de supprimer la dernière phrase de la motion de M. Barrett, à savoir « Et que le comité rapporte à la Chambre qu'il entreprend cette étude ».

On pourrait avoir l'impression qu'on consacre beaucoup de temps à cet amendement, mais je pense qu'il faut replacer cela dans le contexte des travaux menés par la Chambre. C'est l'une de mes principales préoccupations. Avant tout, je tiens à ce que notre comité ne soit pas détourné de son objectif alors que nous avons un ordre du jour aussi important à traiter. Nous avons actuellement des motions, ainsi que des études prévues sur des sujets importants, allant de la protection de la vie privée à l'examen du lobbying, en passant par l'établissement de prix algorithmiques, sans oublier la poursuite de notre étude sur l'intelligence artificielle. Nous avons beaucoup de travail à accomplir et l'utilisation du temps est particulièrement importante.

Quand je pense à la Chambre des communes, je pense aux — si je ne me trompe pas — plus de 150 projets de loi qui sont à l'étude au Parlement cette session, dont 25 sont des projets de loi d'initiative ministérielle. Tous ces projets de loi suivent leur cours dans les deux chambres, ce qui nécessite un certain temps précieux des parlementaires en comité, à la Chambre et au Sénat. Dans le cadre de notre responsabilité en tant que parlementaires, mais surtout en tant que membres d'un comité, nous devons répartir notre temps de manière à respecter le rôle du Parlement et nos traditions démocratiques et veiller à ce que nous fassions véritablement avancer les dossiers dans lesquels les Canadiens souhaitent que nous fassions des progrès.

Lorsque je pense à cet amendement qui demande à ce comité de faire savoir à la Chambre qu'il entreprend simplement cette étude, cela me laisse perplexe. Je m'inquiète d'une mauvaise utilisation du temps et je me demande s'il ne serait pas préférable que la Chambre ne se contente pas d'une étude qui se limiterait à l'informer que ce comité entreprend une étude, mais qu'elle reçoive plutôt un rapport à la suite d'une étude sur Alto, et s'il ne serait pas préférable que la Chambre reçoive un rapport approfondi...

[Français]

Luc Thériault: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Il y a un problème technique.

• (3650)

Le président: Quel est le problème, monsieur Thériault?

Luc Thériault: L'interprète me fait part du fait qu'il y a un téléphone qui vibre, ce qui l'empêche de faire son travail correctement.

Le président: L'entend-on dans la Chambre des interprètes?

[Traduction]

Est-ce que quelque part ici?

À qui appartient ce téléphone qui vibre?

Assurez-vous que vos téléphones sont en mode silencieux, s'il vous plaît. Il doit être près du microphone, sinon on ne l'entendrait pas. Assurez-vous que les téléphones sont en mode silencieux.

Leslie Church: Merci, monsieur le président.

Comme je le disais, ma principale préoccupation concerne l'utilisation du temps et la question de savoir s'il ne serait pas préférable que la Chambre dispose d'un rapport approfondi sur Alto, un rapport de fond sur Alto, pour reprendre les propos du moment du premier ministre, plutôt qu'un rapport qui informerait simplement la Chambre que le Comité entreprend cette étude. C'est une étude qui, selon moi, risque de détourner l'attention d'un projet d'envergure d'intérêt national tel que le train à grande vitesse Alto.

Si nous devons faire rapport à la Chambre, nous aurions généralement besoin de témoignages. Il faudrait alors discuter des témoins que le Comité entendrait, et on consacrerait du temps pour examiner ces témoignages avant de présenter un rapport. Généralement, dans notre tradition parlementaire de Westminster, la présentation d'un rapport fait suite à une période au cours de laquelle le comité formule des recommandations. La Chambre pourrait ensuite examiner ces recommandations auxquelles le gouvernement pourrait donner suite. C'est après une période de réflexion sur la voie à suivre, dans ce cas-ci en ce qui concerne le train à grande vitesse, et sur la manière dont ce projet pourrait aller de l'avant. Quel serait le rôle du Bureau des grands projets? Comment faire passer ce projet de l'idée d'un train à grande vitesse à un système de transport efficace pour les innombrables Canadiens qui empruntent ce corridor?

Il y a de nombreux facteurs à prendre en considération en ce qui concerne la façon dont ce projet peut passer de la phase de planification à un train opérationnel qui répond aux attentes et aux souhaits des Canadiens concernant un service ferroviaire à grande vitesse.

Toutefois, sans ces recommandations, nous avons un rapport dépourvu de substance. Nous avons un rapport qui fait gaspiller le temps de la Chambre, à un moment où elle devrait examiner toute une série d'autres textes législatifs importants, qu'il s'agisse de projets de loi d'initiative ministérielle ou de projets de loi d'initiative

parlementaire, et qui en sont à un stade où ils méritent d'être débattus. Je m'inquiète à ce sujet.

Un rapport doit aussi généralement être pertinent. Lorsque nous connaissons le contexte de l'étude, lorsque nous en connaissons les résultats, lorsque nous avons les recommandations, cela nous aide à déterminer s'il y a un lien pertinent avec la question de savoir si un comité doit faire rapport à la Chambre. Je ne crois certainement pas que nous ayons respecté cette condition préalable dans ce cas-ci. En fait, de ce côté-ci de la table, nous sommes totalement contre l'idée de poursuivre cette étude particulière que mes collègues de l'autre côté de la table ont proposée.

En l'absence d'une étude sur laquelle nous nous entendons, en l'absence d'une étude pour laquelle nous aurions fait preuve de diligence raisonnable en constituant un dossier de preuves, en entendant des témoins proposés par les deux côtés, tant que ce travail de fond n'est pas en place, il est inapproprié d'envisager de demander à ce comité de faire rapport à la Chambre pour simplement lui signaler qu'il mène une étude.

Les rapports présentés lorsqu'un comité a terminé une étude ou a examiné un projet de loi sont bien plus courants dans notre processus parlementaire. Lorsque nous souhaitons, en tant que parlementaires, formuler des recommandations sur un sujet que la Chambre peut examiner ou auquel le gouvernement peut répondre, cette étape particulière du débat sur cette motion s'apparente davantage à un point administratif, à un préavis fourni à la Chambre pour l'informer que nous envisageons de mener une étude qui n'a pas encore été établie et dont la portée ou le mandat n'ont pas encore été pleinement définis.

Généralement, les comités ne font pas rapport à la Chambre sur les procédures administratives, mais il me semble inhabituel que nous soyons aussi divisés quant à la manière d'aborder cette phrase précise de la motion de M. Barrette. Je dis cela tout en sachant parfaitement que lorsqu'un comité fait rapport, c'est à sa discrétion. C'est discrétionnaire de nature.

• (3655)

Je pense qu'il nous incombe d'autant plus de nous demander si c'est une bonne utilisation du pouvoir discrétionnaire du Comité de produire un rapport vide de sens à un moment inopportun pour retarder les travaux de la Chambre et du Parlement. Cela ne me semble pas être une bonne utilisation du pouvoir discrétionnaire du Comité, et je ne pense pas que mes collègues et moi y serions favorables, et c'est pourquoi vous entendez aujourd'hui les préoccupations que nous continuons à soulever.

Monsieur le président, vous et d'autres députés avez soulevé ce point. Quand je repense aux propos du premier ministre ce matin, à savoir que nous devons revenir aux débats de fond, il a mentionné qu'il existe une différence entre les témoignages authentiques, le contenu concret, les débats sur les enjeux et des aspects de la loi, et l'esbroufe. C'est de cela que parle le premier ministre: les témoignages authentiques, le contenu concret, les débats sur les enjeux et des aspects de la loi. Rien de tout cela n'a été fait à cette étape de l'étude de cette motion.

J'irais même jusqu'à dire que la motion de M. Barrett dans son ensemble, avec ou sans cet amendement, n'est pas à la hauteur de ce critère qui consiste à offrir aux Canadiens la possibilité de comprendre les enjeux ou des aspects de la loi qui sont vraiment importants. Si c'était le cas, nous examinerions de plus près les progrès du train à grande vitesse et du projet Alto et nous débattrions de ses avantages économiques, du processus de construction et des autres projets d'infrastructure de cette nature dans lesquels le Canada devrait investir à un moment où nous nous efforçons de bâtir une économie forte, d'accroître notre résilience, de renforcer notre souveraineté et de montrer aux Canadiens que nous pouvons redevenir un pays bâtisseur.

Andrew Lawton: J'invoque le Règlement.

Le président: Allez-y, monsieur Lawton, au sujet de votre rappel au Règlement.

Andrew Lawton: Je comprends le point de vue de Mme Church sur certains éléments. Dans un esprit de collaboration, ce qu'elle dit à propos du rapport, c'est qu'on ne peut pas le faire sans entendre plus de témoins. Je serais ouvert, tout comme nos collègues, à un amendement...

Iqra Khalid: Je ne pense pas que ce soit un rappel au Règlement.

Andrew Lawton: ... si elle souhaite entendre des témoins sur la corruption et le copinage des libéraux, si c'est ce sur quoi elle dit que nous devons entendre plus de témoignages.

Le président: Merci, monsieur Lawton. Ce n'est pas un rappel au Règlement.

Madame Church, continuez de parler de l'amendement, s'il vous plaît.

Leslie Church: Monsieur le président, je pense que mon collègue a prouvé, pour revenir à ce que le premier ministre a dit plus tôt aujourd'hui, la différence entre cela et ce que préfèrent assurément, comme toujours, les députés de ce côté-ci de la table, soit des témoignages authentiques, du contenu concret et des débats sur les enjeux et des aspects de la loi.

Nous aimerions passer à l'action dans ce dossier et parler de la façon de le faire avancer de façon constructive. Tout ne doit pas nécessairement se transformer en débat partisan et faire l'objet en permanence d'attaques et d'insultes désagréables de la part des députés d'en face.

En réalité, je pense que ce que les Canadiens nous montrent sans cesse, c'est qu'ils veulent un Parlement qui fonctionne. Ils veulent que les députés travaillent ensemble avec les ressources du Parlement. Ils veulent que leurs députés, qui représentent 343 circonscriptions d'un océan à l'autre, se réunissent et trouvent la meilleure voie à suivre pour les Canadiens, en particulier lorsqu'il s'agit d'un projet qui traverse les frontières provinciales, de nombreuses collectivités et certaines de nos plus grandes villes. Un projet qui pourrait avoir des retombées économiques énormes, en augmentant notre PIB de 35 milliards de dollars et en créant plus de 51 000 emplois au cours de la prochaine décennie. Je pense que c'est le genre de projet dont les Canadiens veulent que nous parlions.

Nous ne sommes peut-être pas tous d'accord. Nous ne sommes peut-être pas tous d'accord sur la façon de le faire, sur l'endroit où le construire ou sur la forme qu'il doit prendre, mais j'espère que nous pourrions nous entendre sur le fait, qu'en tant que Canadiens, nous devrions être en mesure d'avoir des débats sérieux et constructifs. Le fait que nous n'ayons pas eu ces débats et que nous n'ayons

pas eu de grands projets d'édification de la nation comme celui-ci — ou rarement — au cours de notre histoire témoigne de l'une des raisons pour lesquelles il est si important que nous ayons ces débats aujourd'hui.

Pour en revenir à l'amendement, nous nous devons, pour le bon fonctionnement du Parlement, de ne mobiliser le temps de la Chambre que lorsque nous aurons quelque chose d'important à dire au sujet d'Alto, et étant donné l'étape où nous en sommes, ce n'est manifestement pas le cas maintenant. Nous pouvons consacrer temps et énergie à cette séance particulière de notre comité, mais l'enjeu le plus important, c'est le temps dont dispose la Chambre, où 25 projets de loi du gouvernement et 125 motions et projets de loi d'initiative parlementaire requièrent l'attention des parlementaires.

Le fait de retarder les travaux du Parlement avec une motion qui ne contribue guère à faire la lumière sur un sujet important — sur lequel le commissaire aux conflits d'intérêts a été très clair —, qui n'a aucun sens, et qui ne rend pas service aux Canadiens qui préféreraient probablement que mon collègue et moi puissions nous réunir dans un esprit de collégialité...

Je ne vais même pas appeler cela un débat; je vais appeler cela un échange d'idées. Devrait-on avoir un train à grande vitesse? Si oui, comment devrait-il être construit? Quels sont les paramètres sur lesquels ce réseau ferroviaire devrait être construit? Devrait-on appliquer la politique « Achetez canadien »? Devrait-on le construire avec de l'acier canadien? Quel devrait être le tracé?

Et la discussion ne se limite pas aux collectivités de l'Ontario et du Québec. Le train à grande vitesse est un sujet qui fait l'objet de discussions dans d'autres provinces également. Comme mes collègues l'ont dit précédemment, de nombreux pays partout dans le monde se sont dotés d'un train à grande vitesse. Ils ont fait la preuve que la population est prête à l'utiliser, qu'il réduit le temps de déplacement, et qu'il présente des avantages environnementaux et économiques.

Il s'agit de mettre en place une infrastructure de transport pour les générations à venir. Lorsque je repense à des projets comme la Voie maritime du Saint-Laurent, le Chemin de fer Canadien Pacifique et la Transcanadienne, il s'agissait de projets difficiles et de grands projets, mais nous les avons réalisés. Nous les avons réalisés à une époque où nous pouvions le faire.

• (3700)

[Français]

Gabriel Hardy: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

Le président: Monsieur Hardy, vous avez la parole pour un rappel au Règlement.

Gabriel Hardy: Monsieur le président, j'ai dû quitter la salle quelques secondes et je me demande si nous parlons toujours de la motion qui vise à retirer la phrase de la fin ou si nous regardons l'ensemble des grands projets du Canada? Je veux juste en être certain.

Le président: C'est vrai, monsieur Hardy.

[Traduction]

Nous discutons de l'amendement.

J'ai essayé de revenir à l'amendement environ 60 fois maintenant, et je vais demander à Mme Church de le faire.

Nous en sommes à la 10^e heure, madame Church, alors veuillez vous en tenir à l'amendement.

Leslie Church: Monsieur le président, je remercie mon collègue de son intervention. Je suis désolée que vous ayez manqué une partie de mon argumentation aujourd'hui. J'espère avoir présenté des arguments convaincants pour expliquer pourquoi nous devrions voter en faveur de la suppression de la dernière phrase de cette motion.

Si mes collègues d'en face le souhaitent et s'ils sont convaincus que nous devrions examiner la motion de M. Barrett sans cette dernière phrase, je serais très heureuse de travailler en collaboration avec eux. Mes collègues et moi aimerions certainement trouver une solution avec nos autres collègues autour de la table.

Si les députés d'en face sont prêts à accepter cet amendement, nous aimerions certainement procéder et revenir à la question principale, soit discuter de la motion dans son ensemble.

Monsieur le président, je serais prête à demander un vote à ce sujet, à condition que je puisse être ajoutée à la liste des intervenants sur la motion principale après le vote. Je ne sais pas à quoi ressemble votre liste d'intervenants. Je pense que si les députés d'en face souhaitent qu'on progresse, s'ils ont réfléchi à la motion et s'ils sont prêts à accepter que nous adoptions cet amendement et à ne pas faire rapport à la Chambre à ce stade, je pense que de ce côté-ci, vous verriez qu'il y a consentement pour passer au vote sur cet amendement.

• (3705)

Le président: Malheureusement, ce n'est pas ainsi que les choses fonctionnent, madame Church. J'ai encore une liste d'intervenants. Ce n'est que lorsque la liste sera épuisée que nous passerons au vote, mais j'ai encore des intervenants sur la liste.

Si vous cédez votre temps, je vais passer à M. Deschênes-Thériault.

Guillaume Deschênes-Thériault: C'est bien.

Le président: D'accord.

C'est maintenant au tour de Mme Khalid.

Iqra Khalid: J'ai terminé.

Le président: D'accord.

Y a-t-il d'autres commentaires sur l'amendement de M. Sari?

Andrew Lawton: Pourrions-nous suspendre brièvement la séance, s'il vous plaît, monsieur le président?

Oubliez cela. Ce n'est pas nécessaire de la suspendre.

Le président: S'il n'y a pas d'autres interventions, je vais mettre l'amendement aux voix.

[Français]

Monsieur Thériault, je m'excuse, je n'avais pas vu que vous aviez levé la main. Voulez-vous faire un commentaire?

Luc Thériault: Merci, monsieur le président.

Il est quand même assez ahurissant de constater qu'il aura fallu près de neuf heures pour que, du côté du gouvernement, on en arrive à reconnaître qu'il est possible d'arrêter de parler d'un grand projet et de revenir au fond de la motion. On nous indique maintenant qu'on voudra discuter du fond de la motion après le vote sur l'amendement. C'est assez ahurissant et renversant de voir qu'il au-

ra fallu neuf heures pour en arriver là. Pourtant, on a le culot de dire qu'on n'a pas de temps à perdre, que le temps est compté et que les citoyens s'attendent à des comportements responsables.

Ce qui n'a jamais été nommé par mes collègues du gouvernement, c'est que nous siégeons au Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique. Nous ne siégeons ni au Comité permanent des transports, de l'infrastructure et des collectivités, ni au Comité permanent des finances, ni au Comité permanent des comptes publics, ni au Comité permanent de l'environnement. Dans ces comités, on pourrait débattre des différents aspects que peut représenter un tel projet. Ici, nous sommes au Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique. La motion dont nous sommes saisis découle du fait que 3,9 milliards de dollars ont été accordés à un consortium pour déterminer les stations, le tracé et l'échéancier du projet d'Alto. Je parle ici de fonds publics. Or la conjointe du ministre des Finances a tout à coup été embauchée par la société Alto.

Le ministre a, à l'évidence, ressenti un certain malaise, puisqu'il a consulté le commissaire. C'est ce que nous cherchons à établir précisément. Il a consulté, il a écrit au premier ministre et il a indiqué qu'il mettrait en place un filtre. Ce que nous ne savons pas, c'est s'il s'agit d'une situation de népotisme. Quel est le lien avec la capacité du ministre à intervenir dans la suite des choses?

Le problème que je soulève depuis hier, c'est que M. Champagne a été la « locomotive », pour ne pas faire de jeu de mots, de ce projet, le projet de loi C-15. Ce projet de loi accorde à Alto des pouvoirs étendus, notamment en matière d'expropriation, qui n'étaient pas prévus dans la Loi sur l'expropriation. Ces nouveaux pouvoirs réduisent les droits des personnes visées par des expropriations. Parmi elles, il y a des producteurs agricoles, notamment à Mirabel, qui ont déjà vécu les conséquences du fiasco de l'aéroport de Mirabel et qui ne veulent pas rejouer dans ce film.

Dans ce contexte, notre comité souhaite entendre le commissaire. Je rappelle que ce commissaire a lui-même recommandé au Comité d'intégrer la notion d'apparence de conflit d'intérêts dans notre révision de la Loi. Nous avons suivi cette recommandation. Il me semble que nous sommes ici devant un conflit d'intérêts apparent. Il est tellement apparent que même le ministre se sentait mal...

• (3710)

Le président: Monsieur Thériault, je vous rappelle que certaines discussions ont eu lieu à huis clos.

[Traduction]

N'oubliez pas que nous avons discuté de certains sujets à huis clos qui ne peuvent pas être discutés en public à ce stade-ci. Je veux simplement vous le rappeler, en particulier au sujet de possibles recommandations, etc. Je veux simplement m'assurer que vous êtes prudents à cet égard. Je dis cela parce que vous parliez de recommandations.

Merci.

[Français]

Luc Thériault: La recommandation du commissaire a été faite lors d'une réunion publique, monsieur le président.

[Traduction]

Le président: Je veux simplement m'assurer que vous êtes présents au sujet des discussions que nous avons eues concernant la Loi sur les conflits d'intérêts. C'est tout ce que je demande.

[Français]

Monsieur Thériault, je suis désolé, vous avez la parole, mais M. Sari invoque le Règlement.

Abdelhaq Sari: Monsieur le président, je suis d'accord avec vous. Si je fais un rappel au Règlement, c'est non seulement parce qu'il a parlé d'une recommandation, mais qu'il a aussi parlé du rapport. Tout ce qui se trouve dans le rapport jusqu'à maintenant a été discuté à huis clos. M. Thériault a de l'expérience, mais il doit vraiment se garder une petite gêne avant de commencer à parler de ce qui a été dit à huis clos, de ce qui sera ou non dans le rapport.

Le président: Monsieur Thériault, gardez en tête mon intervention précédente.

Vous avez la parole.

Luc Thériault: Oui, monsieur le président.

Nous avons demandé au commissaire de venir nous éclairer sur le processus qui a été mis en place, sur sa décision et sur des éléments que nous souhaitons lui soumettre. Il me semble que c'est tout à fait raisonnable.

Ensuite, la motion demande aux dirigeants d'Alto, notamment au PDG, d'expliquer le lien entre Alto et le ministre des Finances. Ce dernier a introduit, dans le projet de loi C-15, des pouvoirs exceptionnels, et il ne s'est pas récusé lors des votes. Il a suivi le processus, il a été un promoteur du projet de loi jusqu'à la fin, sous prétexte qu'il se sentait dédouané. Cependant, nous voulons comprendre pourquoi il se sentait ainsi. À mon avis, il aurait dû se récuser des votes. Nous voulons comprendre les liens entre l'embauche de la conjointe du ministre et le fait qu'il n'a pas jugé bon, par prudence, de se récuser lors des votes sur le projet de loi C-15. Cela soulève des questions.

Le ministre des Finances est un homme d'honneur. Je suis convaincu qu'il souhaite venir nous rencontrer et s'expliquer. C'est le travail du comité de l'éthique de poser des questions et d'avertir la Chambre, comme le dit la fameuse phrase, que nous nous saisissons de cette question, afin que l'ensemble des parlementaires en soient informés et puissent s'exprimer sur le conflit d'intérêts potentiel ou sur l'apparence de conflit d'intérêts.

Après neuf heures de débat, j'entends mes collègues libéraux dire qu'ils sont prêts à faire un compromis si on retire la dernière phrase. Ça aurait pu être fait en 15 minutes. Le plus important dans tout ça, c'est que, si nous avons pu tenir cette discussion, c'est parce que le gouvernement est minoritaire. Peut-on imaginer comment il réagirait s'il était majoritaire?

Depuis neuf heures, on tente d'imposer aux législateurs que nous sommes les intérêts et la volonté du gouvernement, en suggérant que c'est une perte de temps que la Chambre des communes soit informée que le Comité entreprend cette étude. La Chambre des communes, c'est le lieu même de la démocratie parlementaire et où l'exercice de la reddition de comptes s'effectue. Toutefois, certains estiment que ce projet de train à grande vitesse est tellement merveilleux qu'il ne faudrait pas poser ce genre de question.

À mon avis, lorsqu'on engage 3,9 milliards de dollars de fonds publics, on est en droit, peu importe les mérites et les retombées du

projet, de demander des explications. En ce qui concerne les retombées, elles demeurent très hypothétiques, très théoriques. Même Alto n'est pas en mesure de préciser les coûts ou les retombées. On s'est donné une marge de 30 milliards de dollars; on dit que ça va coûter entre 60 milliards et 90 milliards de dollars.

Monsieur le président, pour toutes ces raisons, je pense que nous sommes arrivés à la fin du débat. Je le souhaite. Je suis prêt à voter, mais je le suis depuis la première heure de la séance.

• (3715)

Le président: Merci, monsieur Thériault.

J'ai une liste de ceux qui veulent avoir la parole au sujet de l'amendement. Certains membres ont levé la main après votre intervention.

[Traduction]

J'avais Mme Khalid sur la liste, mais elle n'est pas dans la salle, alors je vais passer à M. Lawton.

Allez-y, monsieur Lawton, au sujet de l'amendement.

Andrew Lawton: Merci beaucoup, monsieur le président.

Pour faire suite à ce que disait Mme Church au sujet de la possibilité de passer au vote, je serais heureux de passer au vote tout de suite. Cependant, j'aimerais que les libéraux me garantissent que la motion modifiée sera adoptée sans autre amendement et qu'ils ne feront pas un autre neuf heures d'obstruction sur la motion principale.

Si nous pouvions obtenir des précisions à ce sujet, je pense qu'il est tout à fait raisonnable de passer au vote. Ce sont les libéraux qui retardent les choses depuis neuf heures.

Le président: Je vous remercie.

Je ne sais pas comment, sur le plan de la procédure, des garanties peuvent être données, compte tenu du processus en place.

[Français]

M. Sari est le prochain intervenant, mais M. Deschênes-Thériault souhaite intervenir.

Guillaume Deschênes-Thériault: En fait, monsieur le président, je voudrais que mon nom soit ajouté à la fin de la liste. Je souhaite également laisser mon temps de parole à mon collègue M. Sari, car je pense qu'il avait des éléments importants à transmettre au Comité.

Je voudrais que mon nom soit ajouté à la fin de la liste.

Le président: Monsieur Sari, vous avez la parole.

Abdelhaq Sari: Merci beaucoup, monsieur le président.

Je voudrais répondre aux propos de mon collègue M. Lawton.

Il faut faire très attention, lorsqu'on parle d'un vote, à ne pas imposer des conditions. Je ne pense pas que ça fasse partie des procédures. Il faut quand même être prudent. Je ne comprends pas vraiment ses propos.

Est-ce que ça respecte les procédures?

• (3720)

Le président: Les propos doivent s'adresser au président.

Abdelhaq Sari: Monsieur le président, il s'agit d'une question en lien avec la procédure; je peux donc la poser ici. En ce moment, nous débattons d'un amendement. On vote sur cet amendement; on peut décider de l'accepter ou non. La question est très simple.

Introduire une forme de vote conditionnel, je n'ai jamais vu ça.

[Traduction]

Le président: Monsieur Sari, nous votons sur un amendement lorsqu'il n'y a plus d'intervenants sur la liste. Si l'amendement est adopté, nous passerons à la motion principale modifiée. S'il est rejeté, nous reviendrons à la motion principale, et toute partie de cette motion principale peut faire l'objet d'amendements.

Pour revenir au point soulevé par M. Lawton, il préférerait ne pas en arriver là, mais je ne peux rien faire pour empêcher cela. Les règles de la procédure sont ainsi.

J'espère que les explications sont claires et que tout le monde comprend cet aspect.

Nous en sommes toujours à l'amendement. J'ai encore une liste.

Mme Church est la prochaine sur la liste.

Leslie Church: Merci, monsieur le président.

Il est décevant que nous ne puissions pas trouver un terrain d'entente sur un élément vraiment distinct de la motion de M. Barrett. J'ose espérer qu'en tant que membres du Comité, nous comprenons l'importance d'avancer dans nos délibérations sur la motion dans son ensemble. Je reviens au fait qu'il s'agit d'un premier débat pour nous sur la question de savoir si nous faisons rapport ou non à la Chambre. Ce qui est en jeu ici est un élément distinct. Il porte sur l'utilisation du temps du Comité et de la Chambre. Une fois que nous aurons pris une décision, à défaut d'un consensus, sur cet élément, nous pourrions revenir, monsieur le président, comme vous nous l'avez conseillé tout au long de ce débat, sur la motion comme telle, qui a une portée plus large et qui, je pense qu'il est juste de le dire, nous préoccupe.

Si le Comité veut progresser sur cette motion, nous allons devoir le faire une étape à la fois. À mesure que nous examinerons les différents amendements proposés, ils soulèveront des questions particulières dont nous devons débattre.

Monsieur le président, vous nous avez demandé de nous en tenir le plus possible à l'amendement dont nous débattons en ce moment, ce qui est juste et raisonnable. Cependant, une fois que nous reviendrons à la motion principale, il y aura d'autres questions que le Comité voudra examiner dans le contexte plus large de ce qui est sur la table. Je sais que c'est de là que je partirai pour examiner la question. J'espère toutefois que nous pourrions faire des progrès. Chaque fois que nous débattons d'une motion comme celle-ci, nous procédons habituellement par étapes, au vu des amendements et des sous-amendements dont nous sommes saisis à un moment donné.

En ce qui concerne cet amendement particulier, je pense qu'il est clair qu'il s'agit d'une mauvaise utilisation du pouvoir discrétionnaire du Comité de faire rapport à la Chambre. Si l'on considère la portée globale de la motion et le travail à faire concernant Alto, pas seulement les considérations soulevées par la motion de M. Barrett, je pense que l'on se rendrait compte qu'il s'agit en fait d'une étude beaucoup plus large.

Je comprends votre argument, monsieur le président, à savoir que d'autres comités, qu'il s'agisse du comité des transports ou du

comité des comptes publics, pourraient également être concernés par ce projet. Cependant, je pense que les Canadiens vont considérer ce projet dans son ensemble. Le travail que nous accomplissons ici en tant que comité, s'il se limite strictement à la motion de M. Barrett, pourrait avoir un effet très néfaste et préjudiciable sur l'avancement d'un projet dans lequel, je pense, nous sommes investis, que nous prenons au sérieux et que nous voulons voir progresser de la meilleure façon possible.

Je reconnais que nous sommes le Comité chargé de l'éthique, de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels, et que l'éventail des questions qui nous sont actuellement soumises sur ces sujets et bien d'autres témoigne de l'étendue de notre mandat. Cependant, je m'inquiète d'une motion comme celle-ci qui, non seulement propose une mauvaise utilisation du temps de la Chambre en suggérant que nous entreprenions un rapport à ce stade, mais qui chercherait aussi à susciter des inquiétudes concernant l'avancement et le fonctionnement de ce projet, ainsi que le soutien que le gouvernement a annoncé à son sujet. Quant à l'amendement, il est important de trancher la question de savoir si le Comité fera rapport à la Chambre, mais il faudra ensuite examiner le reste de la motion.

● (3725)

Le rapport n'est qu'un aspect de la question. L'autre concerne la liste des témoins particuliers pour discuter des points soulevés par la motion de M. Barrett, ainsi que sa portée générale.

Je reste ouverte à d'autres arguments à ce sujet. Pour l'instant, il est préférable que nous continuions à nous concentrer sur la question du rapport, sur les précédents parlementaires applicables et sur nos obligations en tant que parlementaires dans ce dossier. Il s'agit de réfléchir très attentivement à la question de savoir si cette motion et les délibérations du Comité font en sorte de nous donner l'assurance que nous nous acquittons de nos obligations en tant que parlementaires en fournissant un rapport de fond à la Chambre et non un rapport qui ne ferait que mal utiliser le temps de la Chambre, un temps précieux qui lui est nécessaire pour s'occuper de tout un éventail de projets de loi, de lois et de travaux parlementaires.

À ce sujet, je reviens aux précédents concernant le moment où un comité comme le nôtre fait rapport à la Chambre. En règle générale, il fait rapport une fois qu'il a terminé un travail de fond sur une question.

Nous devrions discuter des témoins qui seraient disposés à participer à une étude sur Alto. La motion de M. Barrett propose les dirigeants d'Alto. Cette approche est peut-être trop restrictive. Il existe sans doute d'autres groupes et collectivités qui sont concernés par le projet et dont nous voulons entendre le point de vue. Il serait utile pour nous...

[Français]

Gabriel Hardy: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

Le président: Monsieur Hardy, vous avez la parole pour un appel au Règlement.

Gabriel Hardy: Monsieur le président, selon ce que j'entends, c'est comme si on voulait faire l'étude du projet d'Alto. Mme Church nous parle d'inviter des témoins, que ce serait plus large. Pourtant, ce n'est pas de ça du tout qu'il est question.

Nous sommes au Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique. Le but n'est pas de réanalyser le projet. L'idée, c'est d'inviter trois entités, Alto, le ministre et le commissaire à l'éthique, afin de déterminer quel a été le problème sur le plan de l'éthique du ministre. C'est ça, l'idée.

Le président: Vous avez raison.

Nous parlons maintenant de l'amendement. Ce que j'ai dit à Mme Church, c'est qu'elle devait parler de l'amendement, pas de la motion qui n'a pas été adoptée.

[Traduction]

Andrew Lawton: J'invoque le Règlement.

Le président: S'agit-il d'un autre rappel au Règlement ou du même rappel au Règlement?

Andrew Lawton: C'est un autre rappel au Règlement.

Le président: Allez-y, monsieur Lawton.

Andrew Lawton: Si vous me le permettez, monsieur le président, je pense qu'il existe une façon de sortir de l'impasse, pour faire suite à ce que Mme Church a dit.

Nous serions prêts à appuyer l'amendement. Pour accélérer les choses, nous demandons le consentement unanime pour adopter la motion modifiée avec l'amendement dont nous sommes saisis.

• (3730)

Le président: Si je vous comprends bien...

Andrew Lawton: Nous demandons le consentement unanime pour appuyer l'amendement et la motion.

Guillaume Deschênes-Thériault: Il l'a fait dans le cadre d'un rappel au Règlement.

Le président: Il demande le consentement unanime, alors...

Guillaume Deschênes-Thériault: Il l'a fait dans le cadre d'un rappel au Règlement. Il n'avait pas la parole.

Le président: C'est l'autre aspect. Il n'avait pas...

Andrew Lawton: Vous pouvez toujours demander le consentement unanime.

Je veux voir si les libéraux veulent vraiment collaborer ici, comme ils le prétendent.

Le président: Permettez-moi d'apporter des précisions.

Je vais attendre que vous ayez la parole, monsieur Lawton, pour demander le consentement unanime.

Un rappel au Règlement porte sur des questions de fond liées aux règles et aux règlements. Vous ne pouvez pas proposer une motion, ou une motion de consentement unanime, comme dans ce cas-ci, si vous n'avez pas la parole.

[Français]

Merci de votre intervention, monsieur Deschênes-Thériault.

[Traduction]

Madame Church, la parole est à vous.

Leslie Church: Merci, monsieur le président.

J'aimerais répondre au rappel au Règlement de M. Hardy, car je pense qu'il ne comprend pas mon intention. Je parle des témoins qui pourraient nous intéresser pour illustrer ce à quoi ressemblerait

un rapport de fond, par opposition au rapport simple et sans substance qui nous est proposé avec la motion actuelle. Si j'évoque les obligations de notre comité et les traditions de notre processus parlementaire, c'est parce que la coutume veut que nous fassions rapport à la Chambre une fois notre étude terminée, une fois les témoignages recueillis, et lorsque nous avons des recommandations à formuler. C'est tout ce que je voulais dire à ce sujet.

Des organisations importantes comme Tourisme Ottawa, la Chambre de commerce du Canada, la Chambre de commerce du Montréal métropolitain et le Syndicat des Métallos sont intervenues. Je crois que leur point de vue sur le train à grande vitesse serait utile aux travaux du Comité, mais surtout à la Chambre. Il faudrait donc que le rapport soit présenté après avoir entendu leurs témoignages et synthétisé les différents points de vue que nous aurons recueillis.

Je voulais simplement dire que nous disposons ici d'un cadre très propice à l'élaboration d'un rapport sérieux et complet sur la société Alto et sur les relations du gouvernement avec celle-ci afin de faire en sorte que le projet progresse. Or, à l'heure actuelle, nous ne sommes pas en mesure d'offrir ce genre de conseils concrets ou de perspectives à la Chambre parce que nous n'avons pas encore mené ces travaux; nous n'avons pas encore tiré parti de cette communauté composée de personnes, d'organisations et d'autres élus d'autres ordres de gouvernement qui s'intéressent tous à l'avenir de ce projet de train à grande vitesse ou qui sont concernés par celui-ci.

Il ne convient pas de produire un rapport avant même d'avoir effectué ce travail. Notre comité a certes le pouvoir discrétionnaire de présenter un rapport à tout moment, mais ce pouvoir doit toujours être exercé avec discernement. Le pouvoir discrétionnaire à lui seul ne peut suffire à justifier cette façon de procéder. Il faut exercer ce pouvoir en se demandant comment nous allons contribuer au débat sur cette question à la Chambre. En quoi cela aide-t-il à montrer aux Canadiens le sérieux dont notre comité parlementaire devrait faire preuve dans la production d'un rapport public?

C'est ce que j'ai à l'esprit lorsque je me demande s'il faut ou non appuyer cet amendement. Je pense à la qualité du travail que nous effectuons et à la mesure dans laquelle elle se reflétera dans un rapport. Je dis simplement que la motion de M. Barrett — qui concerne le processus par lequel le train à grande vitesse se concrétisera, les démarches du gouvernement pour établir les cadres législatifs et financiers dans lesquels il sera exploité, la place qu'il occupe dans des lois comme le projet de loi C-15 ou dans nos documents budgétaires — soulève des éléments importants que nous devons examiner et auxquels il faut réfléchir si nous voulons présenter un rapport sur les améliorations qui pourraient être apportées ou non à la façon dont le gouvernement mène ce processus.

Cela relève non seulement du ministre des Transports, du comité parlementaire des transports, du comité parlementaire des comptes publics et du comité des finances, mais aussi, sans aucun doute, de plusieurs autres ministres et ministères, et aussi du nouveau Bureau des grands projets. Ils ont tous un rôle à jouer dans l'avancement de ce processus.

Il nous semble prématuré d'envisager de présenter un rapport à ce stade. Notre comité devrait être prêt à le faire, mais seulement après avoir eu l'occasion d'examiner et d'approfondir les questions plus vastes évoquées dans la motion de M. Barrett, sur lesquelles M. Barrett s'est lui-même longuement exprimé devant le Comité lorsqu'il a présenté sa motion.

• (3735)

Il a exposé son point de vue sur le train à grande vitesse, ses avantages économiques, l'intérêt d'un tel projet ou, dans son cas, ce qu'il percevait comme un inconvénient et les préoccupations qu'il avait à ce sujet. Nous devrions être en mesure d'examiner ces questions en profondeur. Pour ce faire, nous devons d'abord comprendre notre rôle en tant que comité, comprendre notre rôle qui consiste à faire rapport à la Chambre et à veiller à ce que nous ne le fassions qu'au moment où nous aurons pleinement examiné l'ensemble des questions liées à ce projet.

C'est certainement mon objectif ici. J'espère que nous serons en mesure de trouver une voie constructive pour examiner cette question, parce que j'aimerais que nous puissions approfondir certains des enjeux plus complexes liés à ce projet qui sont à la fois visés par la motion de M. Barrett et qui s'y rattachent peut-être, ainsi que ceux que, je le sais, les députés de notre côté de la table aimeraient soulever.

Sur ce, monsieur le président, je suis prête à écouter mes collègues, mais je vais demander à être ajoutée à la liste des intervenants une fois de plus.

Le président: Merci, madame Church.

Nous passons maintenant à M. Hardy.

[Français]

Gabriel Hardy: Merci, monsieur le président.

Je suis content que ce soit à mon tour d'avoir la parole, parce que, après plusieurs heures, je pense qu'il est important d'apporter un point de vue constructif.

Ça fait plus de 10 heures que nous sommes ici. Une motion très simple a été présentée; elle vise à inviter trois témoins précis à témoigner sur un sujet qui a fait l'actualité, qui n'est pas hypothétique, qui se retrouve dans les journaux.

Depuis 10 heures, on a entendu parler de l'autoroute 50, du fleuve Saint-Laurent, de la Transcanadienne et de dindons sauvages, entre autres. Pourtant, nous sommes saisis d'une motion visant à inviter un ministre qui s'est récusé. On a même donné la définition de la récusation. Ensuite, un amendement a été proposé par les libéraux. Ça fait cinq heures qu'on évite de passer au vote sur cet amendement, tout en nous expliquant à quel point la question est importante.

De notre côté, nous sommes prêts à collaborer. L'objectif, c'est d'avancer et d'éviter de perdre le temps et l'argent des contribuables à débattre de dindons sauvages. Je suis content que Mme Church ait indiqué que le principal problème, du côté des libéraux, semble être la dernière phrase de la motion, que l'amendement propose de retirer.

Monsieur le président, je souhaite donc proposer — je sollicite le consentement unanime — que le Comité adopte l'amendement tel que proposé par M. Sari, puis adopte la motion telle qu'amendée.

Ça fait 10 heures que nous débattons. Un amendement a été présenté. Nous y sommes favorables, mais nous n'avons pas pu l'exprimer, puisque, pendant cinq heures, ils ont parlé sans arrêt. Maintenant, je formule clairement la proposition. Mon collègue a donc proposé quelque chose, mais on lui a dit que des considérations techniques, des virgules, des points de la loi empêchent d'avancer. Or, selon les règles, je peux faire cette proposition. Je suis content.

Je demande donc le consentement unanime pour adopter l'amendement, puis la motion telle qu'amendée. Ainsi, on retire ce qui semble déranger les libéraux et on peut enfin avancer. Après dix heures, dont neuf heures ont été consacrées à des interventions libérales sans interruption, nous pourrions progresser.

Voilà ma proposition.

• (3740)

Le président: Pourriez-vous répéter votre proposition?

Gabriel Hardy: Je demande le consentement unanime du Comité quant à l'amendement de M. Sari, puis je demande que le Comité approuve la motion telle qu'amendée. C'est simple et efficace.

Le président: Merci, monsieur Hardy.

[Traduction]

M. Hardy propose une motion de consentement unanime.

Je précise que la motion de consentement unanime que propose M. Hardy vise à adopter l'amendement de M. Sari, puis à adopter la motion modifiée.

Y a-t-il consentement unanime à ce sujet?

Des députés: Non.

Le président: D'accord. Merci.

Je vais passer au prochain intervenant sur la liste.

Monsieur Saini, nous vous écoutons.

Gurbux Saini: Monsieur le président, chers collègues de l'opposition. Je tiens tout d'abord à vous féliciter. Après la soirée d'hier, j'entends parler du fait que le premier ministre veut coopérer, mais je n'ai pas constaté cette coopération au cours des 10 derniers mois que j'ai passés au sein de ce comité.

J'ai vu M. Layton dans un autre comité. Il parle d'obstruction.

C'est vous qui parlez de tout et de rien au sein de ces comités.

Andrew Lawton: J'ai une question de privilège.

Le président: Je vous écoute, monsieur Lawton.

Andrew Lawton: Tout d'abord, le député s'est trompé sur mon nom. Ensuite, il déforme publiquement, avec énormément de mauvaise foi, les propos formulés devant un autre comité.

Je pense qu'il devrait soit se renseigner sur ce qui s'est réellement passé, soit retirer ses paroles et s'excuser.

Le président: Merci, monsieur Lawton.

Monsieur Saini, le premier ministre a également dit qu'il faut traiter les députés avec respect, et c'est ce à quoi je m'attends de la part de ce comité. Dans l'ensemble, on a fait preuve d'un grand respect autour de cette table. Il y a eu des désaccords, certes, mais je ne veux pas que quiconque insinue quoi que ce soit à l'égard de qui que ce soit d'autre au sein de ce comité. Je vais vous demander de respecter cela.

Si vous souhaitez retirer ces commentaires et vous excuser auprès de M. Lawton, je vous donne l'occasion de le faire maintenant.

Gurbux Saini: Je vais poursuivre mon travail.

Le président: Je vous prierais de vous montrer respectueux.

Gurbux Saini: Merci, monsieur le président. Je serai bref, car plusieurs collègues ont déjà pris la parole.

Je pense qu'il serait utile à ce stade de prendre un peu de recul et de ne pas oublier le contexte plus large de ce dont nous discutons. Cette conversation s'inscrit dans le cadre d'un grand projet d'infrastructure — le train à grande vitesse — qui fait l'objet de discussions au Canada depuis très longtemps. La réalité est que le besoin d'améliorer les liaisons de transport entre nos grands centres urbains...

[Français]

Gabriel Hardy: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

[Traduction]

Gurbux Saini: ... n'a fait qu'accroître notre sentiment...

[Français]

Le président: Monsieur Hardy, vous avez la parole pour un rappel au Règlement.

Gabriel Hardy: Je suis vraiment désolé, mais je vais répéter la même chose: nous ne parlons pas de ça. Nous ne parlons pas de l'étude d'un grand projet canadien. Nous sommes au comité de l'éthique. Il faut vraiment qu'on parle de l'amendement.

Le président: Merci, monsieur Hardy.

[Traduction]

Monsieur Saini, je vous rappelle simplement que nous en sommes à l'amendement à la motion.

Pour que les choses soient claires, l'amendement vise à supprimer la dernière partie de la motion qui prévoit la comparaison du commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique, des dirigeants d'Alto, dont le PDG Martin Imbleau, et du ministre des Finances et du Revenu national pendant deux heures chacun. Nous débattons de la proposition de M. Sari qui est de supprimer la dernière phrase « Et que le Comité rapporte à la Chambre qu'il entreprend cette étude ». Voilà où nous en sommes.

Au cours des 10 dernières heures, on a souvent tenté de parler de la valeur et des avantages du système Alto. Cela ne nous concerne pas, parce que nous ne sommes pas au comité des transports ni au comité des finances. Nous sommes au comité de l'éthique, et la motion proposée vise à étudier les affirmations du ministre selon lesquelles il s'est refusé des décisions prises par son gouvernement concernant Alto.

Voilà l'objet principal de cette motion. Nous discutons de l'amendement, alors je vous prierais de poursuivre en vous en tenant à cela.

Gurbux Saini: Monsieur le président, la réalité, c'est qu'il faut améliorer le transport entre nos grands centres. Ce besoin n'a fait que s'accroître avec le temps. Nous assistons à une croissance démographique continue, à une demande accrue en matière de déplacements interurbains efficaces et à une pression croissante sur le réseau de transport existant. Nous sommes confrontés à des défis concrets et évidents.

• (3745)

Colin Reynolds (Elmwood—Transcona, PCC): Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

Le président: Monsieur Reynolds, nous vous écoutons au sujet de ce rappel au Règlement.

Colin Reynolds: Vous avez longuement expliqué à mon collègue d'en face qu'il devait s'en tenir au sujet dont nous sommes saisis. Or, deux secondes plus tard, je ne crois pas que c'est ce qu'il est en train de faire.

Le président: Cela fait maintenant près de 10 heures que nous débattons de cette question.

Monsieur Saini, je ne saurais trop insister sur le fait que j'aimerais vraiment que vous vous concentriez sur l'amendement, et non sur la valeur ou les avantages d'Alto. Nous sommes au comité de l'éthique du Parlement. Nous discutons d'une motion qui porte sur l'éthique.

Comme je l'ai mentionné il y a deux minutes seulement, je vous prierais de vous en tenir au sujet à l'étude et de parler de l'amendement.

Gurbux Saini: Le projet de train à grande vitesse d'Alto permet de relever ce défi. Il propose un réseau de près de 1 000 kilomètres entre Toronto et Québec, avec des trains atteignant des vitesses allant jusqu'à 300 kilomètres à l'heure.

Andrew Lawton: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

Le président: Je vous écoute.

Andrew Lawton: Je ne saurais trop insister sur le fait qu'il ne faut pas relire les éléments d'une page que vous avez déjà déterminés, monsieur le président, comme n'étant pas pertinents à la discussion. Peut-être que la page suivante contient des éléments en rapport avec le sujet qui nous occupe. Or, pour l'instant, il fait fi du rôle de ce comité et de la question dont nous sommes saisis.

Le président: Monsieur Saini, j'ai dit à trois reprises que nous ne sommes pas ici pour discuter de la valeur ou des avantages du système Alto. Cela fait 10 heures que je suis assis ici et que j'écoute les arguments successifs des députés d'en face au sujet du réseau de trains à grande vitesse. Nous ne sommes pas ici pour parler de cela. Nous sommes ici pour débattre de la motion et de l'amendement dont nous sommes saisis. Nous sommes au comité de l'éthique. Je répète que nous ne sommes pas au comité des transports, ni au comité des finances, ni au comité de l'industrie. Nous sommes au comité de l'éthique, de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels, et nous traitons des affirmations du ministre selon lesquelles il s'est refusé. Voilà l'objet de la motion.

Je vais vous demander de vous en tenir à l'amendement qui propose de supprimer la ligne de la motion qui dit que le Comité doit faire rapport à la Chambre qu'il entreprend l'étude.

Monsieur Saini, à moins que vous n'ayez quelque chose à dire à ce sujet... Si vous continuez à répéter ces éléments, je risque de passer à un autre intervenant. Je suis désolé, mais nous en sommes arrivés là. Vous comprenez?

Vous pouvez poursuivre, mais je vous prie de vous en tenir à l'amendement.

Gurbux Saini: Parlons d'abord d'éthique.

Le bureau de l'éthique a dit au ministre qu'il n'y avait rien de répréhensible. Or, mes collègues d'en face ont refusé d'accepter cette conclusion. Notre pays possède les meilleures lois en matière d'éthique. Le monde nous considère comme des chefs de file et cherche à suivre notre exemple. Mes collègues d'en face n'ont absolument aucun respect pour cette loi. Ils vont dire: « Non, nous voulons continuer. »

Je vais poursuivre mon discours.

La création d'emplois à l'étape de la construction est très importante. Une activité économique accrue dans de nombreux secteurs et le renforcement des liens entre les économies régionales constituent le type d'investissement susceptible d'avoir des répercussions structurelles à long terme. Cela reflète également ce que nous observons à l'échelle internationale. Le train à grande vitesse est devenu la norme.

Le président: Monsieur Saini, je vais interpréter ce que vous dites comme une défiance directe à l'égard des instructions que je vous ai données. Je vous ai demandé de ne pas parler de cela. Je vais passer au prochain intervenant.

Monsieur Lawton, vous avez la parole.

Andrew Lawton: Merci beaucoup, monsieur le président.

Je suis un député relativement nouveau. Cela fera bientôt un an que j'ai été élu. J'essaie de comprendre comment fonctionne ce gouvernement libéral. Nous débattons depuis 10 heures déjà d'un amendement libéral à une motion conservatrice, qui fait l'objet d'une obstruction de la part de députés libéraux depuis plusieurs heures.

Nous avons eu un peu d'espoir, il y a environ une demi-heure, lorsqu'une députée, Mme Church, a indiqué qu'on allait passer au vote. Puis tous les libéraux ont décidé d'inscrire à nouveau leur nom sur la liste des intervenants, de sorte que ce vote sur leur propre amendement, qu'ils avaient eux-mêmes demandé, n'a pas pu avoir lieu.

Dans un esprit de collaboration, M. Hardy vient, il y a quelques instants, de proposer que nous approuvions leur amendement — avec lequel nous sommes en désaccord, sur le fond, car nous estimons que cette question est trop importante pour ne pas faire l'objet d'un rapport à la Chambre — et appuyions la motion elle-même. Je considère cela comme un geste d'une bonne volonté extraordinaire des conservateurs envers les libéraux.

C'était une excellente occasion pour les libéraux de prouver qu'ils se souciaient réellement de ce détail technique qui concerne la présentation d'un rapport à la Chambre, mais ils ne l'ont pas fait. En effet, ils ont refusé de donner leur consentement unanime à cet égard. Quiconque écoute les délibérations entendra les députés libéraux s'opposer à la demande de consentement unanime de M. Hardy. Ils ont répondu non à cette demande. Ainsi, ce qui leur pose problème n'est pas vraiment de faire rapport à la Chambre, mais plutôt de faire témoigner le ministre au sujet de son conflit d'intérêts évident dans le dossier Alto. C'est de cela qu'il s'agit.

Nous étions prêts à appuyer l'amendement libéral et à mettre fin à cette obstruction ridicule des libéraux qui dure depuis maintenant 10 heures en acceptant de supprimer la ligne qui porte sur le rapport présenté à la Chambre. Nous allions toutefois permettre au comité de l'éthique d'examiner les affirmations du ministre selon lesquelles il s'est récusé des décisions prises par le gouvernement concernant Alto, et d'inviter le ministre à comparaître pendant deux heures, les dirigeants d'Alto, dont le PDG Martin Imbleau, pour une durée de deux heures, ainsi que le commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique, Konrad von Finckenstein, pour une durée de deux heures également. C'est ce que nous voulions faire.

Je trouve curieux que les libéraux prétendent que ce qui leur pose problème, c'est de faire rapport à la Chambre. Mme Church a lon-

guement expliqué que le véritable problème qui concerne les libéraux était qu'ils font perdre un temps précieux à la Chambre.

• (3750)

[Français]

Abdelhaq Sari: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

Encore une fois, je trouve les propos de mon collègue quand même intéressants, mais sont-ils en lien avec l'amendement?

Monsieur Lawton, je vous invite à parler de l'amendement visant à supprimer:

Et que le comité rapporte à la Chambre qu'il entreprend cette étude.

Le président: Personnellement, j'entends M. Lawton parler des réactions qu'il a eues à son discours à la Chambre.

[Traduction]

Monsieur Lawton, je suis certain que vous vous en tiendrez à l'amendement.

Andrew Lawton: Oui.

Le président: Continuez, s'il vous plaît.

Andrew Lawton: Monsieur le président, je suis très reconnaissant à mon collègue d'accorder désormais tant d'importance à la pertinence des interventions en comité. Je parle de l'amendement et, en fait, de la volonté des conservateurs de l'appuyer et de passer à l'adoption de la motion. J'espérais que nous pourrions tous, comme collègues ici, dans l'esprit de ce qu'a dit le premier ministre ce matin, y parvenir.

Ce qui est intéressant, c'est que même si nous étions prêts et que nous cherchions activement à passer au vote sur l'amendement, ce sont les libéraux qui nous en ont empêchés.

Dans mon intervention précédente, j'ai demandé si les libéraux accepteraient d'appuyer la motion modifiée si nous adoptions l'amendement proposé. Je parle du point que M. Sari a soulevé au sujet de l'amendement à l'étude, son amendement. Ils n'ont pas répondu à la question, alors M. Hardy a tendu le rameau d'olivier, un geste très important, à mon avis, en proposant que nous fassions tout d'un seul coup.

Remettons-nous au travail. Je sais que la période des questions approche. Les libéraux ne cessent d'ajouter leur nom à la liste des intervenants, en prétendant que leur problème concerne la suppression de la ligne, ou la question de savoir si le Comité doit, oui ou non, faire rapport à la Chambre du fait qu'il entreprend l'étude. En réalité, ils ne veulent pas que le ministre témoigne. Ils ne veulent pas que le ministre ait à répondre à des questions, des questions que se posent les Canadiens, peu importe si nous en faisons rapport à la Chambre ou non.

[Français]

Abdelhaq Sari: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

Encore une fois, il faut faire attention et corriger les propos de M. Lawton. Personnellement, j'ai dit que, même si j'étais mal à l'aise avec les trois points, je les ai acceptés. Il ne faut pas déformer mes propos.

Le président: Merci, monsieur Sari.

Monsieur Lawton, vous avez la parole.

[Traduction]

Andrew Lawton: Merci.

Que nous supprimions ou non la ligne qui, selon les libéraux, pose problème, cela ne semble pas apaiser leurs inquiétudes. Lorsque nous débattons d'un amendement, nous devons le faire dans le contexte de la motion dont nous sommes saisis. Le contexte est d'une importance capitale ici, car nous essayons de permettre aux principaux acteurs de ce qui pourrait devenir un scandale éthique de grande ampleur, dont le gouvernement libéral devra assumer la responsabilité, de prendre la parole. Ils tentent d'empêcher des responsables clés, dont le ministre des Finances, de devoir témoigner.

Nous sommes toujours prêts à appuyer l'amendement. En contrepartie, nous devons avoir l'assurance que les libéraux ne vont pas passer encore 10 heures à nous empêcher d'en venir à l'amendement à l'étude.

Lorsque j'ai avancé cela plus tôt, je ne proposais pas d'amendement conditionnel. Je ne proposais pas un sous-amendement. Je disais simplement qu'en toute bonne foi, en tant que parlementaires chargés de faire ce travail, nous devons pouvoir avoir ces discussions et déterminer l'objectif vers lequel nous tendons.

Les libéraux s'attardent depuis 10 heures sur la suppression d'une ligne de ce qui, semble-t-il, constitue une motion de neuf lignes. Il est possible que nous finissions par passer au vote et que, tout à coup, un libéral prenne la parole et présente un autre amendement visant à supprimer la ligne 8, et qu'ils y consacrent encore 10 heures, et que nous nous rendions compte que nous ne nous sommes jamais vraiment penchés sur la question qu'est censé étudier le comité de l'éthique.

• (3755)

[Français]

Abdelhaq Sari: Monsieur le président, encore une fois, j'invoque le Règlement.

On parle de propos très hypothétiques, tout comme la motion était en lien avec des éléments hypothétiques. J'espère que mon collègue va parler de l'amendement et ne pas s'avancer sur des éléments qu'il suppose...

Le président: Merci.

[Traduction]

Allez-y, monsieur Lawton.

Andrew Lawton: Merci.

Je pourrais suivre l'exemple de mes collègues libéraux et vous parler des avantages du transport ferroviaire, mais je vais plutôt me concentrer sur la question qui nous occupe ici.

Si nous estimons que c'est important — et nous étions convaincus du bien-fondé de notre amendement initial visant à en faire rapport à la Chambre — et si je pense que notre premier réflexe, et certainement le mien, est de nous opposer à l'amendement, c'est parce qu'il doit y avoir transparence et reddition de comptes à la Chambre des communes.

Nous le constatons jour après jour pendant la période des questions. Des gens soulèvent des préoccupations tout à fait légitimes concernant les finances du pays. Le ministre des Finances se lève à la Chambre et nous dit que les nouvelles sont bonnes, soi-disant. En fin de compte, nous faisons face à un déficit de 78 milliards de dollars et nous avons un ministre qui a donné des renseignements très

contradictaires sur le conflit, ou l'absence de conflit, selon lui, concernant Alto.

Si nous en faisons rapport à la Chambre, nous offrons en fait aux membres du Comité, et surtout à l'ensemble des parlementaires ainsi qu'aux Canadiens, un outil supplémentaire de reddition de comptes, qui permet à tous les députés — je le répète, il s'agit d'une option — de participer à des discussions et à un débat, qu'ils approuvent ou non un amendement adopté en comité. Il s'agit de comprendre la valeur et l'importance de ces questions.

Je ne saurais trop insister sur les problèmes en matière de manquements à l'éthique auxquels le gouvernement libéral a été confronté par le passé. On peut passer en revue toute la liste, depuis la Commission Gomery jusqu'à l'affaire SNC-Lavalin. C'est pourquoi nous devons faire rapport...

[Français]

Abdelhaq Sari: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

[Traduction]

Le président: Nous avons un rappel au Règlement.

Allez-y.

[Français]

Abdelhaq Sari: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

Tout à l'heure, on a invoqué le Règlement, parce qu'on parlait du projet d'Alto. Là, mon collègue est en train de revenir sur l'histoire du Parti libéral et du gouvernement. À mon avis, monsieur Lawton, vous vous éloignez grandement de l'amendement.

Monsieur le président, je vous demande d'intervenir, comme vous l'avez fait pour mes collègues de ce côté-ci de la salle. On s'éloigne de l'amendement, qui est pourtant très simple et qui vise à supprimer une seule phrase.

[Traduction]

Le président: Merci, monsieur Sari.

J'ai donné beaucoup de latitude aux députés de ce côté au cours des 10 dernières heures.

Je demande à M. Lawton de revenir à l'amendement, s'il vous plaît.

Andrew Lawton: Je vais présenter mes excuses à M. Sari. Je comprends que parler du gouvernement libéral et d'éthique dans le même souffle ne convient pas vraiment. Son argument est donc peut-être tout à fait pertinent.

Le président: Essayons simplement de rester professionnels, s'il vous plaît.

Andrew Lawton: Nous discutons ici de l'idée de faire rapport à la Chambre d'une étude, qui sera selon moi très révélatrice, que le Comité cherche à mener. C'est important, car je crois que tous les députés de la Chambre des communes, y compris ceux qui, comme moi, ne sont pas des membres permanents du Comité, aimeraient grandement connaître les conclusions que le Comité tirera une fois qu'il aura entendu M. von Finckenstein, M. Imbleau et le ministre Champagne.

Le président: Je suis désolé, mais je dois vous interrompre.

Nous n'aurons plus de ressources à 14 heures. Nous serons de retour dans cette salle à 15 h 30 pour poursuivre le débat.

La séance est suspendue.

● (3800) _____ (Pause) _____

● (3935)

Le président: Bon retour au comité de l'éthique. Lorsque nous avons quitté nos superhéros la dernière fois, nous étions en train d'examiner une motion et un amendement. Je vais relire la motion afin que tout le monde sache de quoi il s'agit:

Que le Comité entreprenne une étude sur les liens entre le ministre des Finances et du Revenu national et la société Alto, ainsi que sur les affirmations du ministre selon lesquelles il s'est récusé des décisions prises par son gouvernement concernant Alto; que, aux fins de cette étude, le Comité invite les témoins suivants à comparaître avant le 8 mai 2026:

1. Konrad von Finckenstein, commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique, pour une durée de deux heures;
2. des dirigeants d'Alto, dont le PDG Martin Imbleau, pour une durée de deux heures;
3. le ministre des Finances et du Revenu national, pour une durée de deux heures;

Et que le Comité rapporte à la Chambre qu'il entreprend cette étude.

Un amendement a été proposé. Il vise à supprimer le passage suivant: « Et que le Comité rapporte à la Chambre qu'il entreprend cette étude. »

Nous en sommes maintenant à notre — j'ai perdu le compte — 11^e heure de débat sur la suppression de cette ligne. Nous en sommes toujours à l'amendement.

M. Lawton avait la parole lorsque la séance a été suspendue, mais il n'est plus là. M. Deschênes-Thériault était le suivant sur ma liste, mais il n'est plus là non plus, ce qui fait que c'est maintenant au tour de Mme Church.

Madame Church, vous avez la parole. Encore une fois, nous souhaitons que nos interventions restent pertinentes par rapport à l'amendement.

Leslie Church: Merci, monsieur le président.

Il convient de souligner que, pendant que nous débattions ici aujourd'hui, il semble qu'un tremblement de terre a secoué la Colline du Parlement. Nous ne l'avons pas ressenti ici, dans la salle, mais on l'a certainement ressenti dans d'autres parties du terrain.

Le président: Je pense que les répliques se feront sentir pendant au moins trois ans.

Leslie Church: C'est fort probable.

Monsieur le président, je vous remercie de me donner l'occasion de m'exprimer à nouveau sur l'amendement, car je pense qu'il s'agit d'une question importante pour le Comité. Je sais que mes collègues pensent comme moi, à savoir que c'est un élément central de notre rôle de parlementaires que de réfléchir à la manière dont nous répartissons notre temps et nos ressources, et surtout, les ressources de nos collègues et de tous les parlementaires de la Chambre des communes.

À l'origine, la motion nous demandait de faire en sorte que le Comité fasse rapport à la Chambre du fait qu'il entreprend l'étude. Notre principale préoccupation au sujet de la motion tient au fait que le Comité n'a jusqu'à présent mené aucune enquête sur Alto, qu'il n'a convoqué aucun témoin et qu'il n'a entendu aucun témoignage pour étayer les points de vue et les perspectives des membres du Comité sur le projet. Il s'agirait d'une étude dépourvue de contenu et de substance, qui ne ferait que faire perdre du temps à la Chambre. De notre point de vue, en tant que membres du Comité,

ce serait un échec que de ne pas accomplir le travail rigoureux nécessaire à l'élaboration d'un rapport ayant de la substance.

Au cours du débat sur l'amendement, nous avons discuté de la forme que pourrait prendre un rapport plus complet et du type de rapports que les membres du Comité de ce côté-ci de la table souhaieraient certainement présenter sur un projet aussi important pour le Canada et les Canadiens que le train à grande vitesse. Nul doute que le gouvernement a un rôle à jouer dans l'avancement du projet et dans la définition des conditions de collaboration entre les ministères et les ministres, les deux Chambres du Parlement, ainsi que probablement plusieurs comités parlementaires. Cette collaboration doit être guidée par une vision globale du projet en tant que tel et nous ne devons certainement pas faire perdre du temps à la Chambre en lui présentant un rapport à ce stade embryonnaire.

De notre côté, nous estimons que, si nous devons mener une étude sur Alto et sur le rôle du gouvernement dans le processus et ses relations avec la société d'État qu'est Alto, il incombe au Comité de veiller à ce que nous le fassions d'une manière qui reflète les véritables préoccupations des Canadiens à ce sujet, et non celle qui transparaît ici dans la motion de M. Barrett, qu'il a pris le temps d'exposer hier lorsqu'il l'a présentée.

C'était révélateur, lorsqu'il a présenté la motion au Comité, de l'entendre parler de ses propres préoccupations au sujet d'Alto. Il a expliqué qu'il était contre le projet. Je pense que c'est ce qui révèle la véritable raison d'être de la motion et c'est l'une des raisons pour lesquelles mes collègues et moi sommes aussi préoccupés par cette question. Que les députés de l'opposition ici présents souhaitent peut-être essayer d'interpréter cela comme...

● (3940)

[Français]

Luc Thériault: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

Le président: Monsieur Thériault, vous avez la parole pour un rappel au Règlement.

Luc Thériault: Je ne comprends pas comment on peut affirmer que le projet d'Alto est au cœur de la motion, alors qu'il s'agit ici d'une réflexion et d'une supervision d'ordre éthique.

Vous devriez rappeler Mme Church à l'ordre, puisque, ce qu'elle dit, elle le répète depuis plusieurs heures. Je croyais que mes collègues libéraux souhaitaient collaborer. À ce stade, il n'est pas nécessaire de répéter les mêmes arguments.

Nous devrions passer au vote, puis passer à autre chose.

Le président: Merci, monsieur Thériault.

[Traduction]

Je rappelle aux députés que nous ne discutons pas ici de la valeur ou des avantages du réseau Alto, de la question de savoir si le projet est bénéfique pour le Sud de l'Ontario ou pour le Québec. Nous débattons d'une motion qui nous a été présentée et qui porte sur les filtres anti-conflits d'intérêts, ou sur leur absence, concernant le ministre des Finances et sa participation à la prise de décisions après qu'il a déclaré qu'un filtre anti-conflits d'intérêts avait été mis en place.

Cela fait maintenant 11 heures que nous en sommes là. Je suis d'accord avec M. Thériault au sujet de la pertinence de l'argument. Il ne s'agit pas ici d'Alto et du projet. Il n'est pas question d'y porter un coup, ou de la trajectoire, etc. Il est question d'éthique, tout simplement. C'est l'objet de la motion. L'amendement dont nous débattons vise à supprimer la dernière ligne: « Et que le comité rapporte à la Chambre qu'il entreprend cette étude. »

Je vais demander à Mme Church de se concentrer sur l'amendement, s'il vous plaît.

Allez-y, madame Church.

• (3945)

Leslie Church: Eh bien, monsieur le président, je pensais que mon intervention sur l'amendement proposé était tout à fait pertinente.

J'attirerais également l'attention de mon collègue sur le tout début de la motion de M. Barrett: « Que le Comité entreprenne une étude sur les liens entre le ministre des Finances et du Revenu national et la société Alto ». On ne peut guère faire plus général.

Écoutez, il n'y a pas de doute que M. Barrett tente ici d'aller à la pêche sur un dossier que le commissaire aux conflits d'intérêts a déclaré clos et sur lequel il a fait ses recommandations, que le ministre des Finances a pleinement respectées.

Monsieur Thériault, à propos de votre remarque, je pense que vous ne faites en réalité que rappeler ce qui me préoccupe concernant les raisons pour lesquelles des membres du Comité présentent la motion sous cette forme. À vrai dire, notre crainte, de notre côté, c'est que laisser la motion telle quelle nuise au projet. L'une de ces préoccupations est liée au fait que le Comité doit faire rapport à la Chambre, mais ce n'est vraiment que l'une de nos préoccupations...

[Français]

Luc Thériault: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

Le président: Monsieur Thériault, vous avez la parole pour un rappel au Règlement.

Luc Thériault: Monsieur le président, il ne s'agit pas de savoir si la motion sert ou non au projet d'Alto. Il s'agit de faire la lumière sur les questions en lien avec la façon dont le ministre des Finances a piloté le projet et sur le fait qu'il a voté sur le projet de loi C-15. Voilà ce dont il est question.

Au sujet de la pertinence, je dirai ce qui suit: ce n'est pas parce qu'on répète les mêmes choses pendant plusieurs heures que ça devient pertinent.

Le président: Je suis d'accord avec vous.

[Traduction]

Madame Church, je vous demande de revenir à l'amendement, s'il vous plaît, et de ne pas parler de la valeur ou des avantages du réseau Alto, de ce qu'il représente pour les Canadiens ou de l'investissement. Le débat à ce sujet peut avoir lieu ailleurs, mais pas au sein de notre comité. Je m'attends à ce que l'on débâte de la motion, mais pour l'instant, nous en sommes au débat sur l'amendement. Je vous demanderais de vous en tenir à cette question, s'il vous plaît.

Leslie Church: Monsieur le président, mes observations ne portaient pas sur les avantages économiques d'Alto à ce moment-là, en fait.

Monsieur Thériault, avec tout le respect que je vous dois, je vous renvoie à la toute première ligne de la motion où il est question des liens entre le ministre des Finances et Alto. Je tiens également à souligner que la motion demande la comparution de dirigeants d'Alto, ce qui, comme nous le savons, quand on pense à la façon dont les comités parlementaires fonctionnent, est..

[Français]

Luc Thériault: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

Le président: Monsieur Thériault, vous avez la parole pour un rappel au Règlement.

Luc Thériault: Monsieur le président, Mme Church sait très bien que, le lien entre Alto et le ministre des Finances, c'est sa conjointe.

Le président: Ce n'est pas un rappel au Règlement, mais je comprends ce que vous dites, monsieur Thériault.

[Traduction]

Veuillez poursuivre, madame Church.

Leslie Church: Monsieur le président, je comprends bien qu'il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement. Il s'agit plutôt d'une question de débat, monsieur Thériault, car en réalité, les liens qui existent entre le ministre des Finances et Alto, dont nous parlons actuellement, comme nous l'avons montré, peuvent se manifester de différentes manières. Par exemple, le budget contient un paragraphe qui porte sur le train à grande vitesse Alto. Le gouvernement a des moyens d'échanger avec Alto et il est évident que nous soutenons le projet et que nous travaillons à le faire avancer de multiples façons, car il s'agit d'un très vaste projet complexe à réaliser. De plus, nous voulons réduire de moitié le temps d'approbation par rapport à ce qui était prévu initialement afin de garantir que le train puisse être mis en service pour les Canadiens.

Encore une fois, cela n'a rien à voir avec le point que je voulais soulever, qui portait sur l'amendement et sur l'idée de faire rapport à la Chambre. Quand je pense à la préparation d'un rapport qui correspond à ce que devrait être un rapport de comité, il doit s'agir d'un rapport de fond accompagné d'orientations à l'intention de la Chambre, ce qui inclut des recommandations, des témoignages et peut-être des pistes de réflexion sur ce que devrait être le rôle du Parlement sur la question.

Ce sont là autant d'aspects qui caractérisent un rapport qu'un comité présente à la Chambre. Je pense que si nous pensons à la portée et à l'ampleur du projet, nous nous rendons vite compte que notre comité parlementaire a de nombreuses questions à examiner au sujet de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique. Je pense, par exemple, à notre étude sur l'intelligence artificielle. Je pense à nos études sur des mesures législatives. Je suis sûre qu'il y a d'autres façons d'intégrer Alto dans les travaux de notre comité.

En présentant la motion comme il l'a fait, en expliquant qu'il n'adhère pas à l'idée et qu'il ne la soutient pas, M. Barrett a clairement montré pourquoi il choisit de présenter la motion telle qu'elle est maintenant. C'est-à-dire qu'il demande que le Comité entreprenne une étude qui vise à créer un problème là où il n'y en a pas dans le but de discréditer le projet d'une manière qui n'apporte rien, qui ralentit le travail du gouvernement et de la société d'État et qui détourne l'attention des enjeux qui toucheraient davantage les Canadiens. Franchement, je pense qu'il s'agit d'une tactique visant à saper un grand projet d'intérêt national que le gouvernement et tant de Canadiens soutiennent.

Si nous prenons tout cela en considération, nous pouvons envisager une solution qui permettrait au Comité de produire un rapport étoffé et de qualité sur les liens entre le gouvernement et Alto. Cependant, la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui ne va pas dans ce sens. Il est certain que l'idée d'en faire rapport à la Chambre à ce stade, avec ces simples éléments, constitue un manquement flagrant au devoir de la part des membres du Comité, qui nous feraient perdre un temps précieux à la Chambre pour un rapport qui n'est pas prêt et qui est dépourvu de substance.

Voilà qui m'amène à m'interroger. Pourquoi les députés de l'opposition tiennent-ils tant à présenter à la Chambre un rapport dénué de substance? Que comptent-ils en faire? Que cherchent-ils à faire à la Chambre des communes qu'ils ne peuvent pas faire au sein du Comité? Quels renseignements cherchent-ils à obtenir qu'ils ne puissent pas obtenir en comité? Toutes ces questions me viennent à l'esprit lorsque je pense à la manière dont la motion a été déposée hier devant le Comité et à la façon dont elle est formulée aujourd'hui.

Nous avons cherché à obtenir un consensus et le soutien de tous les membres du Comité avant la pause de cet après-midi. Nous avons cherché à trouver une solution au sujet de l'amendement, mais je ne pense pas que nous y parvenons. Ce n'est certainement pas l'impression que j'ai. Je me sens donc contraint de continuer à trouver les bons arguments pour aider les députés d'en face, avec qui il m'est si agréable de travailler et de passer du temps au sein du Comité, afin que nous trouvions ensemble une solution.

• (3950)

Nous pouvons tous participer à un débat sur Alto au sein du Comité, un débat qui reflète les différents points de vue exprimés dans la salle, mais en gardant l'esprit ouvert à l'idée que le train à grande vitesse pourrait bien être un excellent projet pour les millions de Canadiens qui souhaitent voyager en train, réduire les émissions de gaz à effet de serre au pays et se rendre à Ottawa, à Montréal ou à Québec plus rapidement qu'aujourd'hui.

Le président: Je vais vous interrompre, madame Church.

Je le répète, nous ne parlons pas d'Alto. Nous ne parlons pas de train à grande vitesse ni des avantages liés à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Nous parlons du ministre des Finances et de ses affirmations selon lesquelles il se serait récusé des décisions prises par le gouvernement concernant Alto. Selon des informations qui ont été publiées, il ne l'aurait pas fait. Voilà l'objet de la motion. Nous en sommes à l'amendement visant à supprimer le passage suivant: « Et que le comité rapporte à la Chambre qu'il entreprend cette étude. »

J'aimerais vraiment que vous vous concentriez sur l'amendement et que vous ne vous répétiez pas sur la question de savoir si Alto est une bonne chose pour les Canadiens. Cette question ne fait pas l'ob-

jet d'un débat à ce moment-ci. Pour l'instant, nous examinons l'amendement à la motion, alors je vous prie de poursuivre.

Leslie Church: Afin de laisser la parole à certains de mes collègues des deux côtés, je vais m'arrêter là, mais j'aimerais que l'on ajoute mon nom à la fin de la liste des intervenants au cas où j'aurais d'autres observations à faire à ce sujet.

• (3955)

Le président: Merci, madame Church.

Monsieur Saini, vous êtes le prochain sur la liste. Allez-y, monsieur, au sujet de l'amendement, s'il vous plaît.

Gurbux Saini: Je n'étais pas présent hier, mais j'ai cru comprendre que M. Barrett s'était longuement exprimé sur les raisons pour lesquelles le projet Alto ne devrait pas voir le jour. Pour cette raison, j'estime qu'en tant que député, j'ai le droit de m'exprimer sur la proposition. C'est un élément de la motion et je trouve regrettable que les règles soient différentes selon le groupe parlementaire auquel on appartient.

Mes observations d'aujourd'hui portent sur la manière dont notre gouvernement contribue à bâtir une économie canadienne...

Le président: Monsieur Saini, j'étais présent lorsque M. Barrett a présenté sa motion et on a mentionné à plusieurs reprises que, certes, il ne la soutenait pas, mais il ne s'est pas étendu longuement sur le sujet. Il a parlé de la motion et il a expliqué pourquoi nous devons faire ce qui est proposé. Il n'a pas passé des heures à parler de son opposition au projet. Il a clairement indiqué dès le début de la réunion qu'il était contre, puis il a parlé de la pertinence de la motion. C'est ce que je demande aux députés de faire aujourd'hui.

Je comprends que vous y soyez favorables. Je comprends que Mme Church, M. Watchorn, Mme Lapointe... Je sais que vous soutenez le projet Alto et c'est très bien. Vous le pouvez, mais dans le cadre du débat sur la motion, je demande aux députés de se concentrer sur ce dont il est question, à savoir l'amendement à la motion et, je le répète, il vise à supprimer une ligne de la motion principale: « Et que le comité rapporte à la Chambre qu'il entreprend cette étude. »

C'est ce que je vais vous demander. Écoutez, je sais que vous êtes pour le projet. Vous n'avez pas besoin de le répéter. C'est tout ce que je dis.

Je dis à tout le monde de ce côté-ci qu'il n'est pas nécessaire de répéter tout cela. D'accord?

Allez-y, monsieur.

Gurbux Saini: Étant donné qu'il est question du revenu national et d'Alto dans la motion, je ne pense pas que l'on devrait nous empêcher d'en parler. La motion portait précisément sur les mêmes questions.

Le président: Je précise que c'est lié aux affirmations du ministre des Finances selon lesquelles il s'est récusé. Voilà le lien. Il ne s'agit pas, comme je l'ai déjà dit à maintes reprises, de la valeur ou des avantages d'Alto. Il s'agit des liens entre Alto et le ministre des Finances.

C'est, je crois, la raison pour laquelle il est question des dirigeants d'Alto dans la motion. Si vous ne souhaitez pas qu'il en soit ainsi, nous pouvons alors examiner l'amendement, le mettre aux voix, quelle que soit l'issue, et vous êtes tout à fait libre de proposer un amendement à la motion principale visant à exclure les dirigeants d'Alto. Nous pourrions alors en débattre, mais je ne souhaite pas poursuivre la discussion sur la valeur et les avantages d'Alto. Écoutez, vous êtes pour le projet et c'est très bien. Je ne suis peut-être pas pour, et c'est très bien aussi, mais ce n'est pas le sujet de discussion de la réunion d'aujourd'hui.

J'aimerais vraiment, sans vouloir faire de jeu de mots, que nous nous remettions sur les rails concernant l'amendement, s'il vous plaît.

Gurbux Saini: Monsieur le président, concernant le comité de l'éthique, le rapport présenté à la Chambre faisait état de toutes sortes de débats et de commentaires émanant des personnes appelées à témoigner. De plus, il contenait toutes sortes d'observations formulées par les membres du Comité. Vous me dites maintenant que je ne dispose pas du même privilège de présenter mon point de vue, alors que, de votre côté, vous avez pu le faire. Vous me dites maintenant...

Le président: Vous avez bien sûr tout à fait le droit de vous exprimer sur l'amendement, mais votre intervention doit être pertinente. Je tiens à préciser que les membres du Comité, tous partis confondus, ont invoqué le Règlement à 50 ou à 60 reprises au sujet de la pertinence des propos. Je suis tout aussi disposé à trancher sur le fait que nous devons nous en tenir au sujet. C'est pourquoi je vous demande simplement de le faire.

Le fait est que nous ne débattons pas ici de la question de savoir si nous sommes d'accord avec Alto, si nous soutenons son projet ou non, ni de ce qu'il signifiera pour notre pays. Nous débattons ici de l'amendement à la motion. La motion vise à convoquer ces trois témoins devant le Comité au sujet du conflit d'intérêts apparent du ministre des Finances et du filtre anti-conflits d'intérêts.

Je ne sais pas si je peux l'expliquer plus clairement. En tout cas, je me suis montré très clair au cours des 11 dernières heures.

Je vous invite à vous exprimer sur l'amendement, monsieur Saini. Je ne vous prive pas de votre privilège. Je vous demande simplement de vous en tenir à ce qui est pertinent par rapport à l'amendement. Je demande à tous les députés de le faire, pas seulement à vous.

Merci.

● (4000)

Gurbux Saini: Monsieur le président, je vais m'arrêter là, mais je m'inscris à nouveau sur la liste pour pouvoir présenter d'autres...

Le président: Merci, monsieur Saini.

Monsieur Watchorn, c'est à votre tour. Je vais vous demander de vous exprimer sur l'amendement. Je vous rappelle qu'il vise à supprimer la dernière ligne: « Et que le comité rapporte à la Chambre qu'il entreprend cette étude. »

Monsieur Watchorn, j'aimerais vraiment que vous restiez concentré sur l'amendement, car si vous vous écartez du sujet, je vous interromprai.

Merci.

[Français]

Tim Watchorn (Les Pays-d'en-Haut, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je vous remercie de me donner l'occasion de participer aux travaux aujourd'hui. Je trouve tout ça très intéressant. J'ai l'habitude de siéger au Comité permanent de la défense nationale et de poser des questions à ce sujet. Je trouve intéressant de pouvoir intervenir aujourd'hui sur l'amendement dont nous sommes saisis aujourd'hui.

Je voudrais commencer par rappeler la décision du commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique. Sa conclusion était très claire: absence de risque de conflit d'intérêts et absence de nécessité d'une procédure de vérification des conflits d'intérêts entre M. Champagne et Alto.

À mon avis, il est évident que c'est une perte de temps et de ressources du Comité. Pourtant, on sait à quel point on manque de ressources dans d'autres comités. On sollicite les ressources des autres comités. On sait que le temps des interprètes est précieux, le temps des greffiers est très précieux et les ressources sont limitées. Je pense que ce qu'on fait est complètement inutile; il s'agit d'une distraction qui vise à miner la crédibilité d'un projet que tout le monde trouve très intéressant.

J'ai eu la chance de rencontrer plusieurs élus dont les circonscriptions sont visées par le tracé du projet d'Alto. Je peux dire que l'intérêt et l'enthousiasme pour ce projet sont bien palpables. À mon avis, toute procédure qui vise à miner ça est complètement inutile et constitue une perte de temps et de ressources.

Pour cette raison, je ne considère pas que l'amendement est nécessaire. Il ne contribue ni à l'avancement du projet ni à celui du débat au sujet d'Alto. Personnellement, je suis ingénieur de formation et j'ai été maire d'une petite ville. Si un projet d'envergure devait être réalisé dans ma région, j'en serais très content. Perdre du temps à débattre d'un amendement de cette nature me semble ridicule.

Je crois que le rôle du comité de l'éthique est de formuler des analyses et des recommandations pertinentes. Or, ce que nous observons actuellement ne contribue pas à faire progresser le débat.

[Traduction]

À mon humble avis, monsieur le président, il s'agit là d'une distraction. C'est une expédition de pêche.

Comme on l'a déjà dit, il n'y a aucun risque de conflit d'intérêts. Le commissaire à l'éthique l'a confirmé. Il n'y a pas de risque de conflit d'intérêts et il n'est pas nécessaire de mettre en place un filtre. Par ailleurs, le ministre s'est lui-même imposé un filtre. Il fait bien plus que ce qui est exigé en matière d'éthique pour le projet Alto.

Le projet Alto est trop important. C'est un projet d'intérêt national, car nous voulons que les gens puissent voyager de Montréal à Québec en une heure et demie. Nous voulons qu'ils puissent faire le trajet Montréal-Toronto en trois heures. Il est indigne de notre part de gaspiller le temps du Comité pour une telle chose. Nous pouvons faire mieux. Si nous voulons examiner d'autres questions liées à l'éthique, c'est bien, mais dans le cas présent, il s'agit purement et simplement d'une expédition de pêche, mais on ne va rien attraper.

Il n'est absolument pas dans l'intérêt du public, du Comité et de la Chambre que nous poursuivions dans cette voie. Gaspiller des heures du Comité, des ressources et le temps des députés sur une telle question n'a absolument aucun sens à mes yeux.

• (4005)

[Français]

Quand on fait des projets d'ingénierie, on a un objectif. On doit utiliser ses ressources de façon optimale. Or, je ne considère pas que l'amendement, tel que présenté, constitue une utilisation optimale de ces ressources. Lorsqu'on poursuit un objectif, on s'appuie sur un plan. Je ne vois pas de plan derrière cet amendement, sinon tenter d'envoyer des guimauves sur un mur pour trouver quelque chose qui n'existe pas.

Les théories de conspiration ne contribuent ni à l'avancement du débat ni à celui du projet. Je suis convaincu que nos comités pourraient consacrer leur temps à beaucoup d'autres choses que ça.

Dans un projet d'ingénierie comme celui d'Alto, il faut un échancier. Nous en sommes actuellement au début, soit la consultation publique. Je pense que, ce que mes collègues de l'autre côté de la salle essaient de faire, c'est de faire un lien entre le projet de loi sur le budget et Alto. En date d'aujourd'hui, on en est seulement à la phase de consultations du projet. J'ai eu la chance d'assister à des discussions avec des maires et des représentants d'Alto sur les étapes à venir. Encore une fois, je ne vois pas en quoi l'amendement ou le retrait de la dernière phrase de l'amendement feraient progresser le projet. Il est important d'utiliser à bon escient les ressources de la Chambre, du Comité et de tous les intervenants.

Le projet d'Alto est tellement important qu'il faut l'aborder de façon pragmatique, avec une approche d'ingénierie plutôt que de façon partisane. Il y a quelques années, même les gens de l'autre côté jugeaient des projets de train à grande vitesse intéressants. Or, puisque ce projet a été proposé par le gouvernement libéral, les partis de l'opposition ont décidé de s'y opposer, et ce, bien que ce projet soit un très bon projet.

Je pense que les Canadiens et les Canadiennes ont réellement besoin de ce projet. Encore une fois, je ne vois pas comment l'amendement pourra faire avancer le débat sur le projet. Je ne comprends pas ce qu'on cherche exactement, et je ne comprends pas l'utilité du débat d'aujourd'hui.

[Traduction]

Je pense que nous devons faire preuve de pragmatisme dans notre approche. À mon avis, nos ressources doivent servir à faire avancer les choses et à nous assurer que le projet progresse.

La modification proposée à la motion ne contribue en rien à faire avancer les choses. Elle n'aide en rien à faire progresser le projet. C'est une expédition de pêche, mais il n'y a pas de poisson. Je ne vois absolument aucune utilité à aller de l'avant à cet égard. C'est une question sur laquelle nous devons réfléchir à nouveau. Nous n'avons absolument pas besoin de l'amendement.

Le projet de train est trop important pour que nous fassions n'importe quoi, que nous nous lancions dans une expédition de pêche et que nous essayions de discréditer des gens alors qu'absolument rien ne le justifie. Il est très important que nous restions concentrés et que nous veillions à examiner ce qui doit être fait pour que le projet fonctionne.

Est-ce que l'amendement et le débat actuel contribuent réellement à faire avancer le projet? La réponse est non. Je ne vois pas en quoi l'amendement à la motion permettrait de faire avancer le projet. Nous devons repenser la question. Nous devons nous efforcer de mieux faire pour que le temps du Comité soit mieux utilisé.

Monsieur le président, je vais m'arrêter là pour l'instant, mais je voudrais bien que mon nom soit réinscrit sur la liste, s'il vous plaît.

• (4010)

Le président: Merci, monsieur Watchorn.

La parole est à Mme Church, qui s'exprimera au sujet de l'amendement.

Leslie Church: Monsieur le président, pourriez-vous me confirmer qui est sur la liste des intervenants?

Le président: J'ai ici Mme Church, M. Saini, M. Hardy, Mme Lapointe, M. Thériault, M. Sari et M. Watchorn.

Leslie Church: Monsieur le président, il a beaucoup été question de l'amendement. J'espère que, puisque deux ou trois de mes collègues vont prendre la parole, nous parviendrons peut-être à faire avancer notre réflexion sur le rapport.

Comme l'a mentionné mon collègue, M. Watchorn, outre les éléments qui caractérisent un bon rapport d'un comité parlementaire, il y a d'autres aspects dont nous devons tenir compte en examinant l'amendement.

Je suis très préoccupée par l'idée de faire rapport à la Chambre sur la motion présentée par M. Barrett, en partie parce que je pense que cela donne une fausse impression à la Chambre et aux Canadiens.

Après tout le travail que nous avons accompli pendant de nombreux mois au sein du Comité, je sais à quel point mes collègues des deux côtés de la table prennent au sérieux les principes d'éthique du Comité et la nécessité de fournir des renseignements complets et exacts lorsque le Comité fait rapport à la Chambre.

Nous devrions prendre un moment pour réfléchir à la nature de la motion proposée par M. Barrett, ainsi qu'aux arguments de M. Thériault et j'y ai moi-même réfléchi. Si l'intention de M. Barrett était d'examiner la nature d'un lien personnel et des allégations de conflit d'intérêts entre le ministre des Finances et Alto, je trouve que c'est inquiétant. Cela m'inquiète parce que je pense que nous nous sommes déjà retrouvés dans une situation où nous avons présenté à la Chambre des motions mal fondées et inexacts. Nous formons le comité de l'éthique. Il n'y a aucun doute là-dessus. Nous avons entendu le commissaire à plusieurs reprises.

Il est important que nous tenions compte du fait que, sur cette question, le commissaire s'est prononcé et a conclu qu'il n'y avait aucun risque de conflit d'intérêts et qu'il n'était pas nécessaire d'appliquer un filtre anti-conflits d'intérêts. De plus, la motion et l'amendement sont le fruit de spéculations, de conjectures et d'une déformation des faits concernant le commissaire, ses décisions et les actions du ministre, qui fait bien plus que ce qu'indiquaient les lignes directrices qui lui ont été fournies.

En tant que parlementaires, nous avons la responsabilité de veiller à ne pas prendre des mesures futiles, à ne pas nuire au travail des députés ministériels, des ministres ou des députés de l'opposition, d'ailleurs, lorsqu'il s'agit des accusations très graves liées à l'application de la Loi sur les conflits d'intérêts et du code de conduite auxquels tous les députés doivent se conformer.

Je pense que, dans ce cas précis, encore une fois, le problème soulevé par l'amendement réside dans le fait qu'un rapport simple, qui ne s'appuie sur aucun témoignage, sur aucun fait concret et sur aucune enquête, ne fait que renforcer la mésinformation et les conjectures qui, selon moi, sous-tendent en grande partie la motion.

Monsieur le président, lorsque j'ai entendu parler de cette question pour la première fois et que j'ai vu certains des reportages des médias sur le sujet, j'ai été ravie de constater que tous les médias avaient mentionné que, selon le commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique, la question en cause ici ne constituait pas un conflit d'intérêts.

• (4015)

Dans les extraits fournis par le Commissariat aux conflits d'intérêts et à l'éthique, le commissaire a déclaré: « En tant que ministre des Finances, vous n'avez aucun pouvoir décisionnel sur les questions de ressources humaines à Alto, vous n'avez pas la possibilité de favoriser les intérêts d'un employé précis d'Alto. » Ce sont les mots du commissaire, ses conseils. Cependant, hier et aujourd'hui, nous avons été soumis à un débat sans fin sur la façon dont la Chambre des communes devrait prendre du temps dans son calendrier précieux et limité pour se concentrer non pas sur les quelque 150 projets de loi dont le Parlement est actuellement saisi, mais sur un rapport sans fondement.

Nous revenons sans cesse à l'idée du temps que nous prenons pour discuter de cet amendement particulier, mais je pense que c'est notre devoir en tant que parlementaires, en tant que membres de ce comité. C'est à nous de juger ce qui est prêt à être présenté à la Chambre des communes sous forme de rapport. Ce n'est pas le cas ici.

Plus tôt aujourd'hui, nous avons entendu le premier ministre réclamer de la substance. Monsieur le président, je pense que vous avez fait écho aux commentaires du premier ministre en nous demandant à tous de faire preuve de substance dans notre travail. Il a expliqué que cela comprenait de vrais témoignages...

Le président: La pertinence également.

Leslie Church: ... d'en arriver aux enjeux, de la pertinence et de débattre d'aspects de la loi. Rien de tout cela ne s'est produit aujourd'hui de manière significative dans ce dossier.

Je serai très heureuse de débattre, lorsque nous y reviendrons, de la motion principale et de la raison pour laquelle elle ne répond pas aux normes que le Comité devrait examiner. Alors que nous nous concentrons sur l'amendement lui-même et la suppression de cette exigence d'entreprendre une étude, je pense que cela devient encore plus clair à quel point cette motion est faite de mauvaise foi et comment la tactique ici de faire perdre du temps à la Chambre avec un rapport qui n'a pas été rédigé, avec un rapport qui n'a pas de fondement probant, est un problème

[Français]

Luc Thériault: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

Le président: Monsieur Thériault, vous avez la parole pour un rappel au Règlement.

Luc Thériault: Monsieur le président, est-ce que j'ai manqué quelque chose? Personnellement, je participe à la réunion au moyen de Zoom, mais, vous, vous êtes dans la salle, alors je me dis que j'ai peut-être manqué quelque chose.

Quand nous nous sommes quittés, ce matin, les conservateurs n'avaient-ils pas proposé de biffer la phrase visée par l'amendement? N'avait-on pas convenu d'accepter l'amendement des libéraux, afin qu'on puisse débattre de la proposition principale?

Maintenant, on recommence le débat comme si cette discussion n'avait pas eu lieu. Est-ce que les conservateurs ont retiré leur proposition d'accepter l'amendement? Je dois dire que je ne comprends pas trop. Ça fait plus d'une heure qu'on parle uniquement de l'amendement, alors qu'une proposition avait été faite.

Est-ce que les conservateurs ont retiré cette proposition? Ont-ils maintenant adopté une autre position après 11 heures de débat?

On conviendra qu'on aura passé plus de temps à essayer de perdre du temps. Nous avons perdu 11 heures de notre temps. C'est plus que le temps nécessaire pour entendre les trois témoins. En effet, ça aurait pris six heures, mais, là, ça fait plus de 11 heures que nous débattons de cette question.

Que s'est-il passé? Ai-je manqué quelque chose?

• (4020)

Le président: Vous avez raison, monsieur Thériault.

[Traduction]

Pour expliquer ce que vous avez dit, je crois que c'est M. Hardy qui a proposé une motion de consentement unanime pour accepter l'amendement et la motion principale. Il aurait effectivement supprimé la dernière ligne de la motion, ce qui, d'après les 11 dernières heures, est précisément ce que les libéraux cherchaient. Concernant le processus, comme je l'ai expliqué au début — ou il y a eu une question qui a été soulevée plus tôt au cours de l'heure —, si nous devions accepter l'amendement de M. Sari, cela signifierait que nous passerions ensuite à la motion principale. Nous serions en train de débattre de la motion principale. S'il y avait des préoccupations au sujet de la motion principale ou des amendements à proposer, n'importe lequel des membres du Comité assis à cette table pourrait certainement le faire. Je crois que vous avez tout à fait raison de dire que les conservateurs ont proposé d'éliminer cela et d'accepter la motion principale telle quelle, mais malheureusement, il n'y a pas eu de consentement unanime, de sorte que nous sommes toujours en train de débattre de l'amendement.

Si l'amendement était mis aux voix, il serait soit accepté, soit rejeté. Je pense que les conservateurs ont indiqué dans leur motion de consentement unanime qu'ils seraient prêts à appuyer l'amendement en supprimant cette dernière ligne. Nous passerions ensuite à la motion principale modifiée, ce qui, encore une fois, laisserait la porte ouverte à d'autres amendements également.

Monsieur Thériault, vous n'avez rien manqué. Vous avez vu clairement ce qui se passe ici, et j'espère que cela vous explique la situation, monsieur.

Je vais revenir à Mme Church au sujet de l'amendement, je suppose.

Leslie Church: Merci, monsieur le président, et pour que ce soit parfaitement clair, surtout pour M. Thériault, la question n'était pas simplement de passer au vote et de revenir à la motion. Le consentement a été demandé, si j'ai bien compris...

Le président: Je l'ai expliqué, oui, au sujet de la suppression de la dernière ligne et de l'adoption de la motion non modifiée. Je pense que j'ai été on ne peut plus clair.

Leslie Church: Monsieur le président, bon nombre d'entre nous sont nouveaux à la Chambre depuis un an et n'ont qu'une expérience limitée en ce qui concerne les rapports à la Chambre, mais je me souviens certainement de la façon dont l'un des défis que je connais, lorsque nous faisons rapport à la Chambre, entraîne d'autres possibilités pour les députés de l'opposition d'ordonner d'autres ordres de la Chambre, d'ordonner la production... Cela a parfois entraîné des millions de dollars dépensés, des centaines d'heures gaspillées, ce qui a fini par ne rien donner ou très peu.

Monsieur le président, lorsque je parle de nos responsabilités en tant que membres du Comité pour protéger la Chambre contre les tactiques que nous avons vues dans le passé, c'est en partie motivé par cela, en veillant à ce que lorsque le Comité travaille, il le fasse bien et apporte de la substance. Lorsque le projet de loi sera renvoyé à la Chambre, il pourra faire l'objet d'un débat réfléchi et réel, au lieu de se contenter de jouer à des petits jeux et de faire preuve de plus de partisanerie, ce que nous essayons d'éviter dans la façon dont notre gouvernement cherche à fonctionner aujourd'hui, avec la position que nous avons adoptée et que le premier ministre a adoptée.

Nous voulons trouver une façon d'aller de l'avant à cet égard. Je remercie les députés d'en face d'avoir au moins tenté une première fois de nous faire avancer. Il faut reconnaître plus largement qu'une motion frivole et vexatoire, ainsi qu'une tentative frivole et vexatoire de signaler à la Chambre que le Comité entreprend l'étude ne peuvent pas et ne devraient pas aller de l'avant et ne devraient pas être tolérées par les membres du Comité.

Il y a moyen d'examiner l'engagement du gouvernement avec Alto. Il y a moyen d'examiner le travail du ministre des Finances et d'autres personnes sur ce projet, mais ce n'est pas le cas. C'est pourquoi nous allons continuer de nous opposer à la motion et de proposer l'amendement dont nous débattons aujourd'hui.

Monsieur le président, j'aimerais vous poser une question sur l'horaire et les ressources du Comité. Combien de temps pensez-vous que nous allons siéger ce soir?

• (4025)

Le président: C'est une excellente question, madame Church.

Nous siégerons jusqu'à 16 h 37 ce soir.

Leslie Church: Dans ce cas, j'aimerais m'assurer que d'autres collègues autour de la table ont la chance de prendre la parole au cours des 10 prochaines minutes environ, mais, s'il vous plaît, ajoutez mon nom au bas de la liste des intervenants.

Le président: Voici ce que je vais faire. Plutôt que de commencer tout de suite et d'avoir la tâche peu enviable d'interrompre quelqu'un, je vais suspendre la séance jusqu'à convocation de la présidence et informer les membres du Comité que nous avons des ressources demain soir de 18 h 30 jusqu'à, peut-être, 22 h 30.

Je vais suspendre la séance jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

La salle n'a pas encore été choisie, mais une fois qu'elle le sera, j'en informerai tout le monde.

La séance est suspendue.

[La séance est suspendue à 16 h 27, le mardi 14 avril.]

[La séance reprend à 18 h 35, le mercredi 15 avril.]

• (6635)

Le président: Comme j'ai beaucoup commencé à le faire ces derniers temps, lorsque nous avons quitté nos superhéros la dernière fois, la réunion avait été suspendue pour être reprise aujourd'hui.

Avant de commencer, j'aimerais faire quelques observations.

Nous entamons notre 12^e heure de débat sur une motion. Bon nombre d'entre vous ont vu la motion. Nous sommes saisis d'un amendement dont nous débattons depuis près de 12 heures. Je veux que nous commencions cette réunion avec l'esprit lucide.

Nous en sommes à l'amendement visant à supprimer la dernière ligne de la motion. Tout au long de ce qui s'est passé, les députés conservateurs ont indiqué qu'ils allaient appuyer cette motion et, avec les chiffres, l'amendement sera adopté, alors il n'est pas nécessaire de faire de l'obstruction sur cette partie de la motion. Je sens également qu'il y a des préoccupations au sujet de la partie de la motion, en particulier en ce qui concerne les dirigeants — c'est l'impression que j'ai eue tout au long du débat des 12 dernières heures — et qu'elle pourrait, en fait, inclure l'épouse du ministre.

Je pense que M. Barrett a dit très clairement l'autre jour que nous n'avons pas l'intention d'inviter l'épouse du ministre à comparaître devant le Comité. La motion parle de M. Imbleau et des dirigeants d'Alto. Je vais vous confier un petit secret. Lorsque cette motion a été rédigée pour la première fois, et je pense que M. Barrett y a fait référence l'autre jour, ou peut-être pas, elle incluait l'épouse du ministre. Je sais que M. Barrett s'est opposé à cela et qu'il n'a pas vu la nécessité de faire comparaître l'épouse du ministre, et c'est pourquoi cela ne figure pas dans la motion. Je crois qu'à un moment donné, lorsque nous serons rendus là, nous pourrions supprimer la partie qui fait référence aux dirigeants avec un amendement lorsque nous arriverons à la motion principale. Cela pourrait régler le problème, avant même qu'on en discute. C'est possible.

Étant donné que les conservateurs ont déjà indiqué, et que les chiffres sont là, qu'ils appuieront l'amendement, et étant donné que les libéraux ont exprimé des préoccupations au sujet de cette partie de ce que j'ai appelé les dirigeants, et que cela pourrait en fait être supprimé lorsque nous arriverons à la motion principale, je vais laisser les partis en discuter et trouver une solution pour mettre fin à cette impasse et cette obstruction de 12 heures. S'il n'y en a pas, nous continuerons, alors je m'attends à ce qu'il y ait de la bonne foi ici.

Je vais suspendre la séance. Je vais demander aux partis d'en discuter, et s'il n'y a pas de solution, vous pourrez revenir me le dire, et nous serons ici le temps que nous aurons les ressources.

La séance est suspendue.

• (6635)

(Pause)

• (6720)

Le président: Je vous remercie tous de votre patience.

Nous en sommes à l'amendement. Je vais demander si nous avons le consentement unanime pour supprimer la dernière ligne, « Et que le Comité rapporte à la Chambre qu'il entreprend cette étude ». Avons-nous le consentement unanime pour la retirer?

Monsieur Saini, est-ce un oui?

Gurbux Saini: Je crois que nous sommes parvenus à un consensus sur l'amendement. Nous pouvons passer au vote là-dessus.

Le président: Nous n'avons pas besoin de passer au vote si nous avons un consensus. À moins que vous ne vouliez un vote, monsieur. Voulez-vous un vote à ce sujet?

Gurbux Saini: Je préférerais que nous votions là-dessus.

Le président: Nous allons demander un...

Gurbux Saini: J'aimerais également ajouter mon nom à la liste une fois que nous aurons réglé la question de l'amendement.

Le président: D'accord.

Nous avons M. Hardy, puis M. Barrett.

Nous en sommes à l'amendement. Nous avons demandé un vote.

Je vois aussi M. Thériault.

Madame la greffière, nous votons au sujet de l'amendement. Je rappelle à tout le monde que l'amendement vise à retirer de la motion la phrase « Et que le Comité rapporte à la Chambre qu'il entreprend cette étude ». Cette ligne serait supprimée.

(L'amendement est adopté.)

Le président: Nous revenons à la motion principale.

Monsieur Saini, vous avez la parole au sujet de la motion principale.

J'ai une liste. J'ai les députés Hardy, Barrett, Thériault, Goodridge, Church, Lapointe et Ramsay.

• (6725)

Michael Barrett: Il y a aussi M. St-Pierre.

Le président: J'ai aussi M. St-Pierre. Nous avons toute une liste d'intervenants sur la motion principale.

Monsieur Saini, vous avez la parole au sujet de la motion principale.

Gurbux Saini: J'aimerais proposer que nous supprimions le point 2 de la motion principale.

Le président: D'accord.

Supprimer le point numéro deux de la motion principale. C'est très bien, monsieur Saini.

L'amendement vise à supprimer la deuxième ligne. À la deuxième ligne, on peut lire: « des dirigeants d'Alto, dont le PDG Martin Imbleau, pour une durée de deux heures ».

Il s'agit de supprimer tout cela, monsieur. Est-ce exact?

Avez-vous quelque chose à dire à ce sujet?

Gurbux Saini: Oui. Je tiens d'abord à fonder la discussion sur les faits, car même si les conservateurs souhaitent que ce qu'ils entendent soit vrai, les faits sont importants. Les faits sont importants pour les Canadiens.

Après des heures de débat en comité, les Canadiens méritent que les choses soient claires. Ils ne veulent pas que le Parti conservateur les entraîne sur la voie d'une autre chasse aux sorcières au sujet d'un conflit d'intérêts qui, selon le commissaire à l'éthique lui-même, n'existe pas.

Combien de temps les conservateurs ont-ils perdu au Parlement l'an dernier? Pourquoi le seul plan des conservateurs pour les Cana-

diens consiste-t-il à retarder et à bloquer l'objectif du gouvernement de rendre la vie meilleure et plus abordable pour tous les Canadiens?

Toute la motion dont nous sommes saisis repose sur la suggestion d'un conflit d'intérêts potentiel impliquant le ministre au sujet du projet de train à grande vitesse Alto, mais le fait central, confirmé de façon indépendante par le commissaire à l'éthique, c'est que le commissaire à l'éthique a déjà examiné la situation et a conclu qu'il n'y a pas de risque de conflit d'intérêts.

Selon le reportage de la journaliste Judy Trinh sur CTV, le commissariat à l'éthique a examiné la relation en question et a déterminé qu'il n'y avait pas eu de conflit d'intérêts, ou même de conflit potentiel, dans l'exercice de ses fonctions de ministre des Finances. Ces conclusions sont importantes. La question devrait être réglée.

En raison de notre système parlementaire, le commissaire à l'éthique n'est pas un acteur partisan. Les députés conservateurs et bloquistes du Comité le savent. Le commissaire est un agent indépendant du Parlement chargé précisément de prendre ces décisions afin que les parlementaires puissent se fier à des conseils impartiaux, et non à des spéculations, et sans récit politique, mais à une conclusion fondée sur des données probantes. La conclusion est claire et ferme. Il n'y a pas de conflit.

Merci, monsieur le président.

Le président: Merci, monsieur Saini.

Nous sommes saisis d'un amendement visant à supprimer le point numéro deux.

J'ai d'abord M. Barrett, sur le...

Gurbux Saini: Monsieur le président, je veux également m'assurer que mon nom figure sur la liste des intervenants.

Le président: D'accord. Dans l'état actuel des choses, au sujet de l'amendement, et non de la motion principale, j'ai M. Barrett, M. Hardy, M. Thériault et Mme Goodridge. Ce sont les noms que j'ai, alors je vais vous inscrire sur cette liste, monsieur Saini, au sujet de la motion modifiée, d'accord?

Linda Lapointe: Mon nom est-il sur la liste?

Le président: Je suis désolé. C'est à propos de l'amendement.

Madame, voulez-vous ajouter votre nom à la liste?

Linda Lapointe: Oui, s'il vous plaît.

Le président: D'accord.

Jacques Ramsay (La Prairie—Atateken, Lib.): Pouvez-vous ajouter mon nom, s'il vous plaît?

Le président: D'accord. Le vote porte sur l'amendement. J'ai M. Barrett, M. Hardy, Mme Goodridge, M. Saini, Mme Lapointe, M. St-Pierre et M. Ramsay.

M. Thériault est le troisième intervenant. N'ai-je pas dit cela?

Allez-y, monsieur Barrett, au sujet de l'amendement, s'il vous plaît.

• (6730)

Michael Barrett: Il y a 12 heures que nous débattons de la motion que j'ai présentée lundi après-midi, et nous sommes maintenant mercredi soir. Pourtant, la motion est très simple. En dehors d'un long préambule, nous demandons que le ministre des Finances compare pour une durée de deux heures, que le PDG d'Alto compare pour une durée de deux heures, et que le commissaire aux conflits d'intérêts compare pour une durée de deux heures.

La raison pour laquelle il est important que ces témoins viennent devant le Comité, c'est qu'Alto est un projet de 90 milliards de dollars, ce qui en fait le projet d'infrastructure le plus coûteux de l'histoire. L'an dernier, le ministre a écrit dans une lettre adressée au premier ministre qu'il estimait, en raison de la relation personnelle qu'il entretenait avec une vice-présidente d'Alto, qu'il se trouvait en situation de conflit d'intérêts et qu'il devait se récuser. Après cette lettre, le ministre a participé pourtant à des discussions, des débats et des votes portant expressément sur Alto.

Les députés conservateurs et bloquistes ont voté pour retirer la Loi sur le réseau ferroviaire à grande vitesse de la Loi d'exécution du budget. Or, le ministre a voté pour la maintenir dans la loi, puis il a voté en faveur du budget, dans lequel il a inclus un poste budgétaire consacré aux transports.

Je ne vais pas énumérer toutes les questions que nous devons poser, parce que nous aimerions les adresser au ministre, au commissaire à l'éthique et au PDG d'Alto. Cependant, l'une des nombreuses interrogations concerne le conflit d'intérêts dans lequel le ministre a dit qu'il se trouverait s'il participait à ces discussions, débats et votes sur Alto. Nous devons également supposer qu'il a participé à la prise de décision, car aucune récusation n'a été publiée en ligne concernant les décisions du Cabinet sur la loi d'exécution du budget, le projet de loi C-15.

Le rôle des députés qui ne siègent pas au gouvernement — c'est-à-dire non pas les membres du parti au pouvoir, mais plutôt ceux qui ne font pas partie du gouvernement et qui ne sont ni secrétaires parlementaires ni ministres — est de demander des comptes au gouvernement. Nous avons ici l'occasion de le faire. La portée de cette motion est très restreinte. Elle nécessite peu de temps. En fait, le temps que les députés libéraux ont passé à faire obstruction à un vote sur cette motion est plus du double du temps que l'étude du Comité aurait pris en entier.

Nos intentions sont très claires. Nous faisons preuve d'une grande transparence. Nous ne cherchons pas à en faire rapport à la Chambre. J'ai été on ne peut plus clair, dès mes remarques initiales lorsque nous avons présenté la motion, quant aux trois seuls témoins que nous souhaitons voir comparaître. Il s'agit de rendre des comptes aux Canadiens au sujet d'un projet d'envergure.

Si le ministre a depuis décidé qu'il n'y a plus de conflit d'intérêts, c'est ici qu'il doit rectifier le tir. S'il a le temps d'en discuter à la télévision, et que le commissaire à l'éthique a le temps d'écrire des lettres à tout le monde sauf au Comité à ce sujet, alors ils peuvent répondre aux questions ici et mettre un terme à cette affaire. Il s'agit de rétablir, de protéger et de préserver la confiance des Canadiens dans les institutions démocratiques et dans les décideurs.

Je pense qu'il y a probablement des choses sur lesquelles nous pourrions nous pencher en tant que Parlement et dont nous pourrions discuter en ces temps importants, comme les questions d'abordabilité et les questions relatives à notre souveraineté et à nos relations commerciales avec notre plus grand partenaire commercial.

Au lieu de cela, ces enjeux ont été soulevés, et ce n'est pas parce que nous avons inventé un lien entre ces deux personnes. Le ministre des Finances était si préoccupé qu'il a écrit une lettre au chef du gouvernement pour lui dire qu'il estimait qu'il se trouverait en conflit d'intérêts s'il agissait comme nous l'avons vu le faire depuis. Il s'agit de voter, discuter, débattre et prendre des décisions sur des questions liées à Alto. Il estimait qu'il y avait un conflit parce qu'une vice-présidente de cette entreprise est sa conjointe.

• (6735)

Nous voulons aller au fond des choses sans avoir à subir encore 12 heures d'obstruction systématique. Nous estimons qu'il s'agit d'une demande tout à fait raisonnable. Elle garantit la transparence. Elle s'inscrit pleinement dans le mandat du Comité, et son champ d'application est limité. Nous pourrions régler cette question en tenant une série de réunions sur deux jours, ce qui, je tiens à le rappeler à tout le monde, représente moins de temps que celui que les libéraux ont passé à faire obstruction à cette demande, cette fonction fondamentale de reddition de compte que les parlementaires devraient pouvoir exercer. J'implore mes collègues d'accorder aux Canadiens la reddition de comptes qu'ils méritent.

Je vous remercie.

Le président: Merci, monsieur Barrett.

[Français]

Monsieur Hardy, vous avez la parole au sujet de l'amendement.

Gabriel Hardy: Merci, monsieur le président.

Il y a une phrase extrêmement précise qui revient souvent, soit que l'éthique est plus exigeante que le droit. Je crois que c'est mon collègue M. Thériault qui l'a dit à plusieurs reprises, et je suis tout à fait d'accord avec lui.

L'objectif de la motion présentée par M. Barrett est assez simple, et celle-ci vise seulement les personnes impliquées dans la situation de conflit d'intérêts potentiel que le ministre lui-même a voulu s'imposer. Aujourd'hui, j'ai rappelé au Parlement la définition précise de « se récuser ». Quand on veut se récuser, il est important d'en comprendre la définition, normalement. Se récuser, c'est se retirer d'une affaire en raison d'un conflit d'intérêts ou en raison de l'incompétence. C'est ça, la définition. Ce qu'on demande, c'est la raison pour laquelle il s'est récusé. On veut que trois personnes très précises viennent expliquer aux Canadiens ce qui s'est passé. La motion est très simple et très efficace.

Ça fait 12 heures que nous sommes ici. J'espère que les gens qui suivent nos travaux comprennent que, 12 heures à entendre parler de dindons sauvages, c'est une perte de temps et c'est assez spécial. Ce que nous avons entendu, ce sont des monologues, ce n'est pas un débat. Depuis 12 heures, ce sont les mêmes collègues libéraux qui interviennent à répétition pour parler de leurs états d'âme et du fait que le projet de loi est important, sans parler de la motion. Les discours étaient tout aussi variés que loin du sujet.

Monsieur Saini, j'aimerais proposer un sous-amendement à votre amendement. Au lieu de retirer complètement la ligne 2, je propose de la modifier au moyen de mon sous-amendement. Plus précisément, je propose que, au lieu de retirer la ligne 2, on la remplace par « Martin Imbleau, PDG d'Alto, pour deux heures ». Autrement dit, plutôt que de retirer complètement du texte, mon sous-amendement vise à clarifier ce qui, depuis 12 heures, semble déranger mes collègues. Ils ont l'air de ne pas en dormir la nuit. Nous étions ici lundi après-midi, et nous sommes maintenant mercredi soir; nous avons entendu 12 heures de discours passionnés.

Je propose donc un sous-amendement à l'amendement de M. Saini: au lieu de retirer le texte, je propose que nous le remplacions par « Martin Imbleau, PDG d'Alto, pour deux heures ». C'est la proposition que je fais. Il est important que nous nous entendions, si nous voulons que les choses avancent. Les Canadiens s'attendent à ce que les choses avancent. Le premier ministre a dit lors d'un point de presse que, les pertes de temps en comité, c'était terminé. Or, ce que nous vivons ici, c'est exactement ça.

Hier, j'ai proposé, pour la deuxième fois, une adoption par consentement unanime. J'ai écouté mes collègues pendant des dizaines d'heures, mais ils ont refusé. Je propose une autre solution, parce qu'il faut trouver le moyen de faire avancer les choses. Les Canadiens ont le droit d'entendre les explications des trois personnes visées par la motion. Je propose donc ce sous-amendement, et j'espère que celui-ci sera adopté.

Le président: Pourriez-vous répéter votre sous-amendement?

Gabriel Hardy: M. Saini demande, au moyen de son amendement, qu'on retire complètement le point 2.

Au lieu de le retirer, je propose de le remplacer par les mots suivants: « Martin Imbleau, PDG d'Alto, pour deux heures ». La ligne 2 deviendrait donc excessivement précise. C'est d'ailleurs ce que nous demandent, depuis 12 heures, les députés de l'autre côté. C'est la deuxième fois que je propose une solution pour faire avancer les choses et trouver une solution.

• (6740)

Le président: D'accord.

[Traduction]

Je vais suspendre la séance pendant une minute.

• (6740)

(Pause)

• (6745)

Le président: Nous sommes de retour.

Lorsque nous avons interrompu la séance, M. Hardy avait proposé un sous-amendement. Je le déclare recevable. Avez-vous quelque chose à ajouter, monsieur Hardy?

[Français]

Gabriel Hardy: Non, je pense que j'ai été assez clair.

[Traduction]

Le président: D'accord.

M. Barrett est le prochain sur la liste pour parler du sous-amendement, et sera suivi de Mme Goodridge et de M. Thériault.

Monsieur Barrett, est-ce que tout est bon?

Madame Goodridge, allez-y, s'il vous plaît.

Laila Goodridge: Merci, monsieur le président.

Le président: Nous sommes saisis du sous-amendement.

Laila Goodridge: Je parle du sous-amendement. Je pense qu'il est tout à fait raisonnable. Les libéraux font obstruction depuis 12 heures. Depuis 12 heures, ils font tout ce qui est en leur pouvoir parce qu'ils ne veulent pas avoir cette discussion sur la venue du ministre des Finances, des dirigeants et du PDG d'Alto.

Je crois que le sous-amendement est très raisonnable et qu'il indique très clairement que nous demandons la comparaison du PDG. Je sais que des députés libéraux ont dit qu'ils avaient peur que la conjointe du ministre des Finances soit convoquée. Le sous-amendement est extrêmement clair à ce sujet.

Je ne sais pas ce que les libéraux veulent de plus ni s'ils vont poursuivre cette obstruction, mais les Canadiens méritent de connaître la vérité. Ils méritent que nous menions cette étude. S'il n'y avait rien de mal dans les affirmations des libéraux, pourquoi ont-ils si peur? Pourquoi craignent-ils d'en parler?

Ma grand-mère disait toujours qu'avant l'eau de Javel, le soleil était le meilleur désinfectant. Il s'agit de faire la lumière sur cette affaire. Il s'agit d'apporter un peu de soleil. S'il n'y a rien de mal, alors il n'y a rien à redire.

Mettons cette affaire au grand jour.

Merci, monsieur le président.

Le président: Merci, madame Goodridge.

Y a-t-il d'autres intervenants au sujet du sous-amendement?

[Français]

Monsieur Thériault, vous avez la parole au sujet du sous-amendement.

Luc Thériault: Merci, monsieur le président.

Je suis très déçu que l'argument principal du Parti libéral repose sur un procès d'intention, soit l'idée que l'opposition agirait de façon malveillante pour s'adonner à des jeux politiques. Ils ne veulent pas poser de questions sur une situation qui implique trois parties, dont Alto, qui recevra 3,9 milliards de dollars sur cinq ans pour déterminer le tracé, les stations et l'échéancier du projet; et le ministre des Finances, qui, dès que sa conjointe s'est vue proposer un poste chez Alto, a consulté son conseiller en matière d'éthique. Cela laisse entendre que, de façon totalement spontanée, il percevait lui-même une apparence de conflit d'intérêts.

Plus tard, nous avons appris qu'il aurait écrit à son chef et qu'il se serait mis sous un filtre anti-conflit d'intérêts géré par son chef de cabinet et le sous-ministre des Finances. Or, nous n'en connaissons pas la nature ni la manière dont il a été appliqué ou à quel moment. Ça lui a permis de continuer à piloter le projet et d'introduire, dans le projet de loi C-15, Loi no 1 d'exécution du budget de 2025, une disposition qui suspend des pouvoirs importants. Ces pouvoirs avaient été mis en place après le scandale ou le fiasco de Mirabel sur le pouvoir d'expropriation des expropriés. Ce soir, on nous dit que le commissaire à l'éthique a réglé la question. Cependant, de mon côté, j'ai des questions à poser au commissaire.

Je rappelle que, lors d'une réunion publique, le commissaire à l'éthique nous avait dit qu'il fallait absolument introduire dans la loi la notion d'apparence de conflit d'intérêts. Je veux lui poser des questions à ce sujet. Nous sommes le comité de l'éthique. Nous avons des questions en lien avec l'éthique et nous voulons faire la lumière, de bonne foi et de façon bienveillante, sur une situation. Je le répète: le principal intéressé a, lui-même, considéré que l'embauche de sa conjointe par cette société d'État pouvait le placer en situation de conflit d'intérêts. Il est donc normal que nous posions des questions au commissaire à l'éthique.

Le commissaire est une instance indépendante. C'est justement pour ça qu'il peut venir éclairer notre lanterne. Je suis persuadé qu'il accepterait de témoigner avec plaisir. Ce que les libéraux avancent, je ne suis pas certain de pouvoir le tenir pour acquis. Sur quelle base la décision qu'il aurait prise ferait-elle en sorte qu'il n'y aurait pas de conflit d'intérêts? Je veux aussi discuter avec lui de la question d'apparence de conflit d'intérêts et de la façon dont une telle situation pourrait être gérée par la suite, une fois que notre révision, qui est toujours en cours, sera terminée.

Si, chaque fois qu'un membre du comité de l'éthique pose des questions, on considère, d'un côté comme de l'autre, qu'il s'agit d'une manœuvre partisane et politique, je dois poser la question suivante: pourquoi y a-t-il un comité de l'éthique? À quoi ça sert d'avoir un tel comité si, quand on interchange les chaises, d'un bord ou de l'autre, on se retrouve dans la dynamique que nous vivons depuis 12 heures? Personnellement, personne ne m'a remplacé depuis 12 heures. C'est la même chose pour vous, monsieur le président.

• (6750)

Pourtant, certains de mes collègues, plutôt que de s'en tenir à l'objet de la discussion — un amendement qu'on a convenu d'enlever il y a au moins six heures —, sont revenus sur autre chose. L'amendement vise à retirer « Et que le comité rapporte à la Chambre qu'il entreprend cette étude. » On était prêt l'enlever. On a même suspendu les travaux là-dessus. Mme Church semblait d'accord sur cela. À un moment donné, il a fallu aller à la Chambre des communes et la séance a été ajournée. Personnellement, je pensais que nous allions partir de là pour reprendre les discussions, mais ça n'a pas été le cas.

À leur retour, les libéraux ont démontré qu'ils voulaient refaire le débat. En fait, c'est le jour de la marmotte. À mon avis, c'est un manque de considération envers l'institution que représente le comité permanent de l'éthique. Nous ne sommes pas capables de nous entendre sur une étude qui aurait duré à peine six heures; on a fait de l'obstruction systématique pendant 12 heures.

Le gouvernement, qui est devenu majoritaire, aura la capacité, dans tous les comités, de ne pas tenir compte des quelque 60 % de la population qui n'ont pas voté pour lui au sujet d'amendements à des projets de loi ou à des motions. Du haut de sa majorité, il ne voudra pas écouter ce qu'on a à dire. Dans ce contexte, l'opposition devra essayer de donner des explications. Ensuite, on nous accusera de faire de l'obstruction. Après, on se demande pourquoi les gens font preuve de cynisme à l'égard des institutions démocratiques.

Ce que je vis depuis 12 heures est préoccupant. Je fais un sophisme. Je fais un appel à l'autorité, mais ce n'est pas mon principal argument ni mon seul argument, donc ce n'est pas un sophisme. Un sophisme, c'est quand on fait de son argument le seul possible.

J'ai enseigné l'éthique pendant 30 ans. Je me retrouve aujourd'hui au comité permanent de l'éthique et le gouvernement dit que

tout est réglé, qu'il n'y a pas lieu de poser des questions. On ne veut pas, par la voie de ce comité, faire la lumière et faire preuve de transparence. À mon avis, c'est une forme d'obstruction à la transparence.

Personnellement, j'ai été élu par des citoyens qui s'attendent à ce que je fasse valoir leurs intérêts dans toutes les actions politiques que je vais mener. Dans trois ans, ils jugeront mon travail. Les libéraux ont utilisé les expressions suivantes: M. et Mme Tout-le-Monde, le commun des mortels, les citoyens ordinaires. Pour moi, ce n'est pas ça; il y a des citoyennes et des citoyens, point à la ligne. Il ne s'agit pas de M. et Mme Tout-le-Monde. Ce ne sont pas des citoyens plus ou moins ordinaires que d'autres. Ce sont des citoyens qui nous ont confié le mandat de les représenter au Parlement.

Pour ma part, je crois à la démocratie parlementaire. J'y crois malgré le cynisme et malgré la dynamique que nous venons de vivre. J'y crois encore. Les règles de procédure existent, et elles sont consignées dans un livre volumineux. Elles visent à civiliser les échanges entre les partis, parce que, par définition, les partis sont partisans.

J'ai déjà siégé à un autre Parlement, et, lors de la tenue d'une commission parlementaire, il n'y avait plus de partisanerie. Ça a donné lieu à des moments de grâce au Québec. Il y a eu une commission sur les soins de fin de vie. De plus, une réflexion, qui a commencé en 2010, a abouti en 2014. Tout ça a été fait de façon transpartisanne, et tout le monde était d'accord. J'ajoute qu'il y a eu des changements de gouvernements pendant ce temps. Il y a donc moyen de travailler en dépassant les cadres partisans.

• (6755)

Toutefois, ce que j'entends depuis 12 heures, c'est que, quand on est du côté du gouvernement, on réduit l'opposition à des démarches partisanses, et, quand l'opposition se retrouve du côté du gouvernement, elle réduit la nouvelle opposition à des démarches partisanses. Nous ne nous en sortirons jamais si on n'est pas capable de dépasser ce niveau, principalement dans le comité de l'éthique.

Il est tout à fait normal qu'un observateur complètement étranger au Parlement trouve la situation étonnante: il apprend que le ministre a voulu se récuser, mais que, en même temps, il a été la locomotive d'une disposition qui soulève une question de conflit d'intérêts potentiel.

Il faut pouvoir poser des questions. Il faut que le commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique vienne nous expliquer sa position. Il faut que nous puissions discuter de la façon d'améliorer les choses et faire valoir notre point de vue. Ce n'est pas parce que le bureau du commissaire à l'éthique existe qu'il applique autre chose que la loi; il applique la loi. Le problème qu'on a ici, c'est que, au Royaume-Uni, par exemple, et au Québec, même si cela s'appelle une loi, il s'agit en fait de grands principes qui font en sorte que tous les comportements sont régis. Ici, on semble parfois considérer que, si ce n'est pas interdit par la loi, c'est moralement acceptable. Toutefois, ce n'est pas le cas. Ce n'est pas parce qu'une situation est légale qu'elle est nécessairement morale. Je l'ai répété souvent: ce qui est légal n'est pas nécessairement moral, et l'éthique est plus exigeante que le droit. À mon avis, il est donc tout à fait raisonnable de demander...

Monsieur le président, j'entends l'interprétation en anglais dans mon oreille.

• (6800)

Le président: Je pense que le problème est déjà réglé, monsieur Thériault.

Luc Thériault: D'accord, merci.

Il aurait été tout à fait normal que, après un peu plus de 12 heures, on puisse dépasser les procès d'intention et les accusations d'intentions malveillantes. Il aurait suffi de six heures pour entendre les témoins, régler la question et permettre aux gens de se faire une idée. S'il y a effectivement eu de l'abus ou si on faisait la démonstration d'intérêts malveillants, les citoyens et les citoyennes vont être capables de voir ce qui en est; je leur fais confiance.

Le problème, c'est qu'on ne veut pas nous permettre de poser des questions, en tant que représentants des citoyens et des citoyennes, à trois personnes, c'est-à-dire au commissaire à l'éthique — on parle de la Loi sur les conflits d'intérêts —; le président d'Alto; et le ministre. Pour ma part, je n'ai jamais pensé à inviter la conjointe du ministre. La question concerne le ministre et l'organisation qui a offert un poste à la conjointe du ministre.

Monsieur le président, vous avez commencé la réunion en suggérant que, après 12 heures, peut-être que chacun a réfléchi. Il arrive que, d'une intervention à l'autre, on finisse parfois par alimenter la controverse ou avoir une attitude malveillante à l'endroit de l'un ou de l'autre. À un moment donné, on ne retrouve plus la voix de la raison.

Ce que vous avez proposé, monsieur le président, c'était un compromis: enlever la dernière phrase pour faire qu'il ne soit plus question de faire témoigner la conjointe du ministre, comme le proposait le sous-amendement de M. Hardy. En toute bonne foi, je pensais que c'était acceptable de la part de représentants libéraux qui sont d'abord et avant tout des représentants du peuple, et non du pouvoir exécutif.

Je pense que, l'une des raisons principales du cynisme et de la désaffection des citoyens, c'est la ligne de parti. J'ai eu l'occasion de parcourir le Québec, et aussi le Canada, dans le cadre des travaux sur la réforme des institutions démocratiques, au cours de mon premier mandat. J'ai entendu des citoyens des quatre coins du pays. D'un océan à l'autre, ils avaient tous une « écœurantite aiguë » de la ligne de parti, bien qu'ils n'aient pas tous le même mode de scrutin. Les citoyens souhaitent des élus capables d'exercer leur pouvoir législatif de façon éclairée et libre. C'est un élément qui revenait constamment.

Je m'attendais à ça, surtout de la part des nouveaux députés, qui, j'imagine, parce qu'ils sont nouveaux, chérissent les plus hauts standards quant à notre noble fonction de représentants du peuple. Or, ce n'est pas ce que j'ai vu dans ce débat. C'est la raison pour laquelle je me dis très déçu ce soir. Après deux interruptions, il n'y a pas d'avancées.

Je ne suis pas devant des législateurs libres et éclairés, je suis devant des représentants du gouvernement qui ne sont pas des porte-parole des citoyens et des citoyennes de leurs circonscriptions

quant à une situation qui commande qu'on fasse la lumière. Si tout est beau, c'est parfait, nous allons passer à autre chose, et, s'il y a des choses à améliorer, au moins, nous saurions pourquoi. C'est notre travail, au comité permanent de l'éthique, d'améliorer les choses.

• (6805)

Ils agissent strictement en tant que représentants de la ligne de parti du pouvoir exécutif. C'est décevant, tant pour moi que pour les citoyens que je représente.

Nous sommes devant une impasse. Nous avons tout essayé, et M. Hardy a fait un bout de chemin. Je rappelle que M. Fergus avait exprimé des réserves à l'égard du deuxième point, soit celui où on invitait des dirigeants d'Alto, dont le PDG Martin Imbleau, à témoigner. Il avait aussi évoqué la possibilité d'inviter la conjointe du ministre. Lors d'une de mes interventions, j'ai dit que, personnellement, je n'avais jamais pensé à ça. Si c'était ça, le problème, nous avons proposé une solution ce soir. Nous avons essayé de calmer les craintes.

Ce soir, je me demande de quoi a peur le Parti libéral du Canada, qui est à la tête d'un gouvernement majoritaire. Depuis le début du débat, on nous répète qu'il n'y a rien là. S'il n'y a rien là, pourquoi ne pas le démontrer publiquement et régler la question une fois pour toutes? Enfin, nous pourrions passer à autre chose.

Le pire, c'est qu'on nous a dit qu'on gaspillait les ressources de la Chambre. La motion aurait pu être adoptée en cinq minutes — il arrive qu'une motion soit adoptée à l'unanimité. Cependant, on a parlé pendant plus de 12 heures. De notre côté, nous n'avons pratiquement pas eu de temps de parole. Pourtant, il s'agit d'une étude qui aurait pris six heures.

Pour toutes ces raisons, je vous demande d'ajourner la séance, monsieur le président.

Le président: M. Thériault propose l'ajournement de la séance, et cette motion ne peut être débattue.

Madame la greffière, vous pouvez procéder au vote par appel nominal.

(La motion est adoptée par 5 voix contre 3.)

• (6810)

[Traduction]

Le président: Avant de lever la séance, je tiens à dire que nous avons demain une réunion sur l'examen prévu par la Loi sur le lobbying. Le commissaire au lobbying de la Colombie-Britannique va comparaître. Nous accueillerons également trois représentantes de l'Organisation de coopération et de développement économiques, ou OCDE.

Les analystes ont préparé une note d'information à ce sujet, qui sera envoyée immédiatement après la réunion.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>